



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Date de parution : 28/12/2018
Recueil n° 5-2018

Le président,
Gérard LEGUAY

SOMMAIRE

I. Délibérations

Conseil communautaire du 7 novembre 2018
Conseil communautaire du 19 décembre 2018

II. Décisions du bureau

Bureau décisionnel du 6 novembre 2018
Bureau décisionnel du 11 décembre 2018
Bureau décisionnel du 18 décembre 2018

III. Arrêtés

Arrêté du président soumettant à enquête publique le projet de zonage d'assainissement de la commune nouvelle Val-d'Arry

I- DELIBERATIONS

Conseil communautaire
du
7 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-1 : PAT_AMÉNAGEMENT ET REQUALIFICATION ZA VILLERS-BOCAGE : DEMANDE SUBVENTION CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE ET DETR 2018

Le Président rappelle que :

- La création Pré-Bocage Intercom, la consolidation de la Zone d'Activités (ZA) de Villers-Bocage et la fusion de 3 petites zones que sont « les Noires Terres », « la Cour aux Marchands », et « la Route de Caen », les mouvements d'entreprises (cessions de terrains, déménagements, implantations, ...) rendent nécessaire la mise à jour et la création de :
 - du plan général de la Zone d'Activités de Villers-Bocage et la création de deux panneaux complémentaires.
 - de la signalétique située en lisière de cette ZA et visible depuis l'A84.
 - de la signalétique de proximité permettant d'identifier les acteurs économiques de la ZA.
 - de certains aménagements et sécurisation de voirie.

Ce projet « Aménagement et requalification de la ZA de Villers-Bocage » est inscrit au contrat de ruralité et au contrat départemental de territoire pour un montant de 42 000 € HT.
 Ce projet est inscrit au budget 2018.

Dans le cadre de la réduction des dépenses de l'opération « Aménagement intérieur pour l'accueil d'entreprises tertiaires et artisanales au 31, rue de Vire, Aunay-sur-Odon, à Les Monts-d'Aunay », ce projet peut bénéficier de crédits DETR 2018 d'un montant de 16 800 € (40 % du montant du projet).

D'autre part, la communauté de communes a affecté la somme de 15 000 € au titre de l'enveloppe dédiée à PBI dans le cadre du contrat départemental de territoire. (Délibération n° 20171108-19 du 8 novembre 2017)

Plan de financement :

Opération	Dépenses HT		Recettes		
Aménagement et requalification ZA Villers Bocage	Panneau A84	4 809,00 €	cd14 –contrat	15 000,00 €	35.71 %
	Plan ZA existant + 2 supplémentaires	4 220,00 €	État DETR 2018	16 800,00 €	40 %
	Signalétique de proximité (50 panneaux parcelles)	8 200,00 €			
	Requalification et mise en sécurité de la voirie (estimatif service technique PBI)	24 771,00 €	Autofinancement	10 200,00 €	24.29 %
	Total	42 000,00 €		Total	42 000,00 €

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ⊕ **DE DEMANDER** une subvention au titre de la DETR 2018 pour l'opération « Aménagement et requalification de la ZA de Villers-Bocage ».
 - ⊕ **DE DEMANDER** une subvention au titre du contrat départemental de territoire pour l'opération « Aménagement et requalification de la ZA de Villers-Bocage ».
 - ⊕ **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
 Gérard LEGUAY**



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Pascal HUARD,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-2 : AG_SDEC ENERGIE : RETRAIT DE LA COMMUNE DE PONT-FARCY

Monsieur le Président expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; Celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion. Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
± **D'APPROUVER** le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC
ÉNERGIE.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Pascal HUARD,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-3 : AG_SDEC ENERGIE : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES DE L'ORNÉ ET DE L'ODON

Monsieur le Président expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Énergies renouvelables » et « Éclairage Public ». Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
✚ **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne
et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Pascal HUARD,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-4 : AG_MAISON DE SERVICE AU PUBLIC - VILLERS-BOCAGE : APPROBATION DU SCÉNARIO RETENU

À l'origine ACI avait prévu d'aménager la partie restante du bâtiment située route de Vire à Les Monts d'Aunay (Aunay-Sur-Odon) pour de la location à destination d'entreprises.

Depuis la création de PBI, plusieurs préoccupations ont permis de faire évoluer le projet :

- Pôle de Villers vétuste et non fonctionnel ;
- Regroupement des services sur un même pôle pour une meilleure gestion et plus de transversalité ;
- Aménagement en cours de la place du marché de Villers-Bocage ;

Conscients de ces enjeux, les élus ont fait le choix de prévoir des locaux administratifs sur le bâtiment au 31 rue de Vire pour rationaliser les services de l'intercom, d'une part, et travailler sur la répartition

des services du pôle actuel de Villers entre un nouveau bâtiment place du marché et des locaux sur le 31 rue de Vire.

L'idée est de mettre les services administratifs, qui reçoivent peu de public, au plus proche des autres services et de valoriser l'accès aux services publics en créant une Maison de services fonctionnelle répondant aux attentes des habitants à Villers-Bocage (apport de service qui aujourd'hui ne sont pas sur Villers).

Il a été décidé en bureau d'Avril 2018 de retenir une hypothèse de travail parmi plusieurs propositions pour déplacer certains services actuellement sur le pôle de Villers vers le siège à Aunay-sur-Odon. Deux études ont donc été faites parallèlement :

- Sur le bâtiment 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay,
- Sur un bâtiment sur le pôle de Villers-Bocage.

Sur le bâtiment 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay :

Les élus, forts de la maîtrise foncière du bâtiment route de Vire ont donc souhaité réduire la surface allouée à l'origine au développement économique (accueil d'entreprises) et de l'attribuer au développement des services administratifs (compte tenu de la nécessité de rationaliser les services sur un même site, de la vétusté et du manque de fonctionnalité du pôle de Villers).

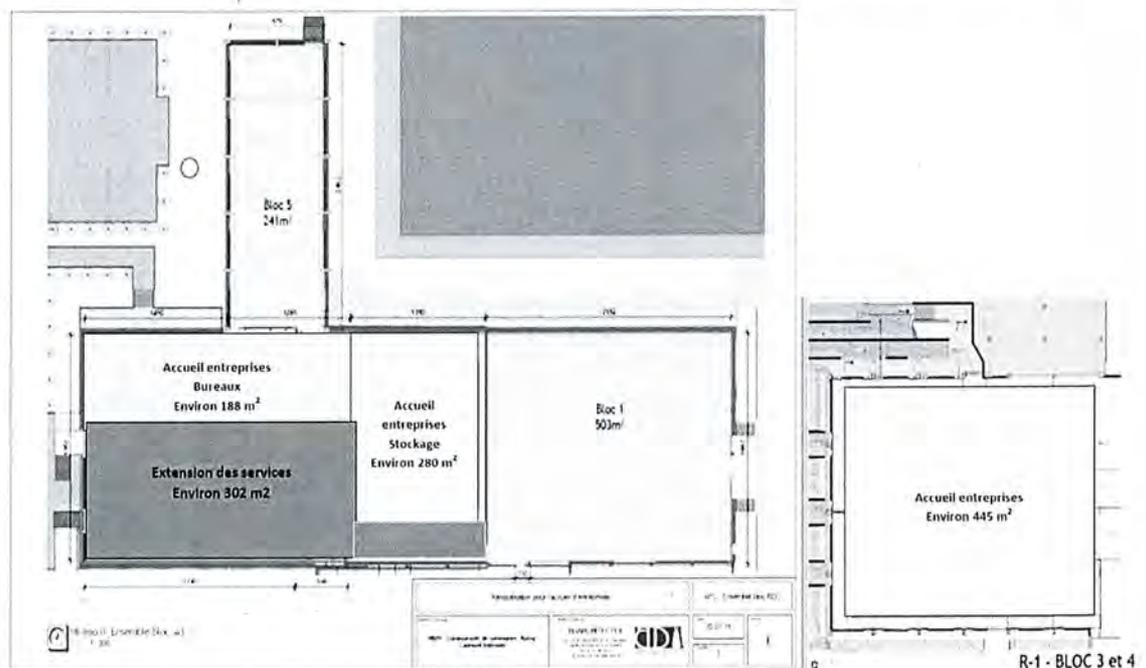
Le besoin de superficie des locaux a donc été évalué en fonction d'une hypothèse de travail validée par le bureau en Avril.

Le projet a donc commencé à être travaillé avec l'architecte BOREY, en termes de répartition de surface et de coûts, entre la partie « extension de services » et « développement économique ».

Il est donc apparu nécessaire de revoir le budget initialement prévu sur le budget de développement économique et revoir les subventions (délibération du conseil de septembre 2018).

Pour bien distinguer les deux projets, il a été décidé en commission VBS, en bureau et en conseil communautaire de faire deux marchés avec l'Architecte.

- un marché subséquent de Maîtrise d'œuvre pour la partie destinée à la location aux entreprises
- un marché subséquent de Maîtrise d'œuvre pour la partie destinée aux services administratifs



La réflexion pour aménager l'étage prend d'ores et déjà en compte le développement potentiel des services par la prise de nouvelles compétences. Le projet prévoit, en effet, actuellement, les espaces pour les services actuels (dans la partie extension des services env. 230m²) et des espaces de

développement économique. Il prévoit aussi une modularité simple sur ce dernier espace pour permettre la transformation éventuelle à terme de cette partie pour de nouveaux services de l'intercom si besoin.

Sur un bâtiment sur le pôle de Villers-Bocage :

Parallèlement à cette démarche, la commune de Villers-Bocage réaménage actuellement la place du marché. Dans un premier temps, PBI a été sollicité par un investisseur pour l'acquisition du rdc d'un bâtiment qui serait occupé par des résidents sur les autres étages. Une première ébauche a été réalisée par cet investisseur nécessitant une acquisition de 450m² (ce 1^{er} projet permettait d'accueillir la totalité des services qui sont actuellement sur le pôle de Villers).

Compte-tenu des coûts très élevés, le bureau a souhaité étudier d'autres hypothèses de travail afin d'avoir un vrai outil d'aide à la décision .

Une étude de besoin a été refaite pour répondre à l'attente initiale de développer l'accueil de la population concernant l'ensemble des services de la communauté sur Villers-Bocage : un lieu permettant d'avoir des agents renseignant sur l'ensemble des services.

3 hypothèses de travail :

- Acquérir sur la place du marché de Villers un local de 136m² (Investisseur initial) ;
- Démolir le bâtiment existant et reconstruire un bâtiment de 140m² et 60m² de stockage ;
- Réhabiliter le bâtiment existant en conservant les surfaces en reprenant le rez-de-chaussée et l'extérieur pour une fonctionnalité correspondant au besoin de l'accueil de la population.

	Surfaces	Avantages	Inconvénients
Démolition reconstruction sur même site	140 m ² : bureau 60 m ² : stockage	•Locaux neufs •Stockage	•Temps de délocalisation des services restant sur Villers •Moins de surface
524 000€ TTC		•Pas de condition de démarrage du projet	
Réhabilitation site existant	290 m ² : bureau 325 m ² : stockage	•Locaux neufs •Stockage	•Temps de délocalisation des services restant sur Villers
435 960 € TTC +MOE ETUDE (50 000€)		•Pas de condition de démarrage du projet •Surface confortable et extension possible •Identification bâtiment connu de la population et indépendant	
Acquisition promoteur privé	136 m ² : bureau 0 m ² : stockage	•Opération clé en main •Pas de Temps de délocalisation des services restant sur Villers	•Pas de connaissance des charges communes de co-propriété •Pas de date ni de Condition de démarrage de projet et réalisation •Pas de stockage •Pas de marge de surface
380 000 € TTC			

Suite à ce rendu d'étude et de ce comparatif, le bureau souhaite proposer l'hypothèse de travail de réhabiliter le bâtiment pour tous les avantages exposés.

En synthèse, le scénario prévoit d'une part la réhabilitation du pôle de Villers dans les locaux actuels pour en faire une maison de services au public disposant d'un espace de stockage et d'autre part, la relocalisation de l'ensemble des services administratifs au sein du siège à Les Monts d'Aunay.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 54 voix POUR et 7 ABSTENTION (Mme Stéphanie LEBERRURIER, M. Michel LE MAZIER ainsi que le pouvoir de M. Olivier MALASSIS, M. Éric ESNAULT ainsi que le pouvoir de Mme Armelle NEEL TILLARD, Mme Micheline GUILLAUME et M. Jacques LENAULT), décide :**
- ⚡ **DE SE POSITIONNER FAVORABLEMENT** sur la réhabilitation du pôle de Villers-Bocage.

- ⚡ **DE TRANSFERER** l'ensemble des services au siège de Les Monts d'Aunay et de prendre toutes décisions et effectuer les démarches en matière de gestion des ressources humaines.
- ⚡ **DE DEMANDER** tout type de subvention.
- ⚡ **D'INSCRIRE** la dépense au budget 2019.
- ⚡ **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents au dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Pascal HUARD,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-5 : AG DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : ENERGIE RENOUVELABLE

Une délibération n° 20180221-12 a été prise définissant l'intérêt communautaire de l'énergie renouvelable sur le BENT uniquement :

Contexte : Monsieur le président expose que Pré-Bocage Intercom est compétent pour :

C- Compétences facultatives

5° Autres compétences

*Création et gestion de maisons de services au public
Espaces Publics Numériques de Normandie : création d'un EPN en partenariat avec la région.
La communauté de communes est habilitée à créer un service ingénierie (Conseil, AMO, MOE) sur demande des communes situées dans ou en dehors du périmètre communautaire.*

Énergie renouvelable : Production d'énergie renouvelable sur les équipements d'intérêt communautaire.

Compte-tenu de l'avis d'opportunité du SDEC énergie pour intégrer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments qui seront en chantier prochainement, le président propose de modifier l'intérêt communautaire.

Objectif : Définir l'intérêt communautaire de l'énergie renouvelable

✓ **Vote :** Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

✚ **D'APPROUVER** la définition de l'intérêt communautaire des Compétences facultatives - 5° Autres compétences comme suit :

- Création et gestion de Maisons de Services Au Public
- Espaces Publics Numériques de Normandie : création d'un EPN en partenariat avec la région.
- La communauté de communes est habilitée à créer un service ingénierie (conseil, AMO, MOE) sur demande des communes situées dans ou en dehors du périmètre communautaire.
- Énergie renouvelable : production d'énergie renouvelable sur les équipements d'intérêt communautaire suivants :
 - Le Bâtiment Écoresponsable des Noires Terres : nommé PREBO'CAP situé à Villers Bocage
 - Le bâtiment Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Villers-Bocage
 - Le bâtiment Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Val-d'Arry (Noyers-Bocage)
 - Le bâtiment Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Caumont-sur-Aure (Caumont l'Éventé)

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Pascal HUARD,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-6 : CDV_EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS : CAUTION POUR LES BADGES D'ENTRÉE

Contexte :

Monsieur le Président expose que le fonctionnement des équipements associatifs nécessite la mise en place de badges à l'entrée.

Ce système est déjà utilisé pour la gestion du gymnase de Cahagnes, où des tarifs de caution sont appliqués, notamment pour les badges.

Le système de caution permet de responsabiliser les utilisateurs en cas de perte ou de détérioration.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ⚡ **DE VALIDER** les tarifs de cautions à hauteur de 8 € par badge, 5 € par clé et 40 € par casier de rangement mobile pour les équipements associatifs (gymnases, maison des associations, etc.) ;
 - ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre les démarches liées à ce projet et à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Pascal HUARD,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-7 : TC_POLITIQUE CULTURELLE : TARIFS ET FACTURATION DE LA SAISON CULTURELLE

- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n°20170704-16 en date du 04 juillet 2018 relative à la régie mixte culture ;

Contexte :

Dans le cadre de la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom, certaines structures achètent des places de spectacles et sollicitent une facture pour leur comptabilité.

À la demande du Trésor Public, la commission Tourisme-Culture du 10 octobre 2018 propose d'éditer une facture à toute personne ou structure, privée ou publique, qui en fera la demande.

Il convient de reprendre la délibération prise par Pré-Bocage Intercom le 04 juillet 2018 relative à la régie.

Rappel des tarifs :

Publics	Tarifs
Très jeune public : 0 à 3 ans Pour les spectacles dédiés à ce public	2 €
Jeune public : 4 à 15 ans	4 €
Tout public	6 €
Scolaire – Séance	3 €
Tarif spécifique « Brunch au jardin », « Clôture sous chapiteau » et « Spectacle occasionnel »	Adulte : 8 € / Enfant : 5 €
Exonération Pour le très jeune public hors spectacle dédié, pour les enfants venus au spectacle avec l'école et pour les spectacles gratuits	0 €

- ↳ La mise en place d'une régie mixte est nécessaire afin :
- d'encaisser l'argent lié aux entrées des spectacles ;
 - de réaliser les dépenses imprévues liées à l'organisation des spectacles.

Objectif : Ouvrir une régie mixte selon les articles suivants :

ARTICLE 1^{er} - Il est institué une régie de recettes et d'avances auprès du service **culture de Pré-Bocage Intercom**.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à **Villers-Bocage**.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du **1^{er} Janvier au 31 Décembre**

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants : **Entrée pour les différents Spectacles organisés par la communauté de communes ;**

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : **Numéraire**
- 2° : **Chèques**

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un **ticket numéroté à valeur faciale**,
Lesdits tickets seront édités par un prestataire externe.

À ce titre, les tickets constituent des valeurs inactives dont la comptabilité est assurée par le Comptable du Trésor d'Aunay/Odon. Les carnets inutilisés devront donc lui être systématiquement remis à chaque réception de l'imprimeur avec, à l'appui, le bordereau de livraison.

ARTICLE 6 - La régie paie les dépenses suivantes : l'achat de petites fournitures diverses non prévisibles dans le cadre de l'organisation des spectacles de la saison culturelle.
À ce titre, les régisseurs devront systématiquement demander une facture aux différents fournisseurs.

ARTICLE 7 - Les dépenses désignées à l'article 6 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : **Numéraire**

ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **3 200 € (ce montant totalisant le numéraire mais également les chèques).**

ARTICLE 9 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à **250 €.**

ARTICLE 10 - Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur pour la régie recettes.

ARTICLE 11 - Le régisseur est tenu de verser à la **caisse du comptable public assignataire, trésorerie d'Aunay sur Odon**, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 et au minimum **UNE FOIS PAR MOIS.**

ARTICLE 12 - Le régisseur verse auprès de **LA CAISSE DU COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE, TRÉSORERIE D'AUNAY SUR ODON**, la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum une fois par mois.

ARTICLE 13 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 14 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 15 – Le **Président** et le comptable public assignataire **d'Aunay-Sur-Odon** sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ⚡ **DE REPRENDRE** la délibération n°20170704-16 en date du 04 juillet 2018 relative à la régie mixte culture ;
- ⚡ **D'APPROUVER** l'ouverture d'une régie culture (régie mixte) ;
- ⚡ **D'APPROUVER** l'édition d'une facture à toute personne ou structure, privée ou publique, qui en fera la demande, suite à l'achat de places de spectacles dans le cadre de la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom ;
- ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**



Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-8 : DEV_PRÉBO'CAP : MODALITÉS DE COMMERCIALISATION : COMPLÉMENT À L'OFFRE DE SERVICES

Contexte : Monsieur le Président indique que 3 entreprises ont déjà signé une convention d'occupation. D'autres porteurs de projets sont en réflexion. Les espaces **B1**, **B2** et **B4** sont actuellement inoccupés, alors que plusieurs demandes ont été formulées pour une occupation ponctuelle de ces bureaux.

Face à la demande de « bureaux nomades » (espaces mis à disposition ponctuellement ou de manière régulière mais sur une période relativement courte), l'offre de Prébo'Cap n'est pas adaptée à ce jour.

Objectifs :

- Proposer une flexibilité plus grande pour la commercialisation des espaces de Prébo'Cap, sans modification des grands principes du projet et en cohérence avec la grille tarifaire en vigueur,
- Laisser la priorité aux entreprises initialement ciblées par l'appel à candidatures,
- Ne pas laisser un bureau vide si un acteur économique peut en avoir l'utilité ponctuellement,
- Proposer une solution flexible et l'insérer dans le cadre juridique validé en juillet 2018.

Dans ce cadre, la commission Développement Économique propose d'ajouter à la délibération du 04 juillet 2018 (délibération 20180704-21) une nouvelle modalité de commercialisation intitulée « mise à disposition de bureaux nomades », de préciser les options et la grille tarifaire selon les termes suivants :

Espaces privés / redevance d'occupation

Définition : La redevance d'occupation est le montant à verser chaque mois pour occuper un espace de la pépinière d'entreprises et bénéficier du pack de base. Le pack de base comprend les services forfaitaires obligatoires suivants :

- Eau
- Chauffage
- Electricité¹
- Accès Internet (débit garanti de 3Mbps² par espace professionnel, hors espaces de stockage)
- Nettoyage et entretien des parties communes
- Nettoyage de la vitrerie des espaces privés et la vitrerie des espaces communs
- Entretien des abords et espaces verts
- Accès gratuit aux espaces partagés : accueil, espace détente & cuisine, douches & WC, local vélos
- Accès gratuit au tiers-lieu³ (accès Internet avec un débit garanti de 2Mbps) : 2 jours / an
- Accès gratuit à 2 sessions d'information & de débat sur un sujet professionnel : 2 x 2 heures / an
- Accompagnement gratuit : 3 rendez-vous de suivi et de projection post-pépinière avec PBI / an

1 → **Espaces**, pour les entreprises hébergées à Prébo'Cap

→ *Gestion et facturation par Pré-Bocage Intercom*

Calcul de la Redevance d'occupation = surface d'activité x (partie fixe + partie variable)

	surface d'activité en m ²	partie fixe € HT / m ² / mois	partie variable € HT / m ² / mois	€ HT / mois	€ TTC / mois
Bureau (B1)	16,97	6,60 €	8,21 €	251,30 €	301,56 €
Bureau (B2)	46,65	6,60 €	8,21 €	690,82 €	828,99 €
Bureau (B3)	14,15	6,60 €	8,21 €	209,54 €	251,45 €
Bureau (B4)	14,13	6,60 €	8,21 €	209,25 €	251,10 €
Commerce (C1)	62,52	6,60 €	8,21 €	1 128,82 €	1 354,58 €
Stockage (S1)	37,27	1,80 €	3,65 €		
Stockage (S2)	58,51	1,80 €	3,65 €	318,66 €	382,39 €
Stockage (S3)	60,32	1,80 €	3,65 €	2 015,47 €	2 418,56 €
Atelier (A4)	74,80	4,00 €	18,55 €		

Tarifs votés le 04/07/2018 (délibération 20180704-21)

La surface d'activité correspond à la surface privative

Les bureaux et le tiers-lieu sont meublés (Cf. descriptif dans le règlement intérieur)

¹ / L'occupant demeure libre de son fournisseur d'électricité. S'il décide de ne pas recourir au service du fournisseur d'électricité de PBI, l'occupant devra réaliser à ses frais l'ensemble des travaux permettant à son prestataire de lui fournir l'électricité.

² / Débit upgradable, sur demande et en souscrivant une option payante

³ / Tiers-lieu = salle de réunion équipée d'un grand écran et d'une borne Wi-Fi (espace B5)

Tiers-lieux / redevance d'occupation

Définition : « La notion de Tiers-lieux (The Third Place) est apparue en 1989 dans *The Great Good Place*, un livre de Ray Oldenburg, sociologue américain. Sa définition est à la fois simple et très ouverte puisqu'elle englobe tout lieu de sociabilité autre que la maison et le travail ». Prébo'Cap propose des tiers-lieux pour permettre aux professionnels de disposer d'un espace de travail et d'espaces partagés (accueil, cuisine, WC et douches, parking, local vélo).

- Les espaces de bureaux (B1 à B5), peuvent être mis à disposition en tant que **tiers-lieu** (bureau nomade, salle de réunion/télétravail), à la journée ou à la demi-journée. Dans ce cas, ils sont accessibles à toute entreprise comme à tout acteur économique sans condition de statut ni d'ancienneté. Le bon de commande des tiers-lieu est signé pour une durée de 1 mois maximum.

2 → Tiers-lieux, pour les entreprises hébergées à Prébo'Cap et les celles qui utilisent les tiers-lieux

→ Gestion et facturation par Pré-Bocage Intercom

Tiers-lieux €/ DJ ou € / J	Entreprises hébergées à Prébo'Cap		Entreprises non hébergées à Prébo'Cap	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
<input type="checkbox"/> Accès à un bureau nomade, B1 à B4				
1 journée (J) pour 1 poste de travail	20	24	20	24
<input type="checkbox"/> Accès à la salle de réunion/télétravail, B5				
1 demi-journée (DJ)	20	24	30	36
1 journée (J)	40	48	60	72

Tarifs de B5 votés le 04/07/2018 (délibération 20180704-21)

Vote des tarifs des bureaux nomades le 07/11/2018

Options

3 → Borne de rechargement, pour les entreprises hébergées à Prébo'Cap et les celles qui utilisent les tiers-lieux

→ Gestion et facturation par Pré-Bocage Intercom

Borne de rechargement pour véhicules électriques	Entreprises hébergées à Prébo'Cap		Entreprises non hébergées à Prébo'Cap	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
<input type="checkbox"/> Accès à la borne de rechargement pour véhicules électriques				
1 demi-journée (DJ)	5	6	5	6
1 journée (J)	10	12	10	12

Tarifs votés le 04/07/2018 (délibération 20180704-21)

4 → Nettoyage des espaces privatifs, pour les entreprises hébergées à Prébo'Cap

→ Gestion et facturation par Pré-Bocage Intercom

Nettoyage
 € / m² / mois

Entreprises hébergées à Prébo'Cap	
€ HT	€ TTC

<input type="checkbox"/> Nettoyage des espaces privatifs		
Coût pour 2 passages par semaine / m ² / mois	3,74	4,49

Tarifs précisés par le service technique de PBI depuis le 04/07/2018
 Vote des tarifs de l'option nettoyage des espaces privatifs le 07/11/2018

5 → Augmentation du débit Internet, pour les entreprises hébergées à Prébo'Cap

→ Tarifs communiqués à titre indicatif, gestion et facturation par ADISTA

Augmentation du débit Internet
 € / mois

Entreprises hébergées à Prébo'Cap	
€ HT	€ TTC

<input type="checkbox"/> Augmentation du débit Internet		
10 Mbs	550	660
20 Mbs	600	720
100 Mbs	900	1 080

Tarifs précisés par le prestataire ADISTA et donnés à titre indicatif

6 → Ouverture d'une ligne & Abonnement téléphonique, pour les entreprises hébergées à Prébo'Cap

→ Tarifs communiqués à titre indicatif, gestion et facturation par ADISTA

Ouverture d'une ligne téléphonique
 € / poste

Entreprises hébergées à Prébo'Cap	
€ HT	€ TTC

<input type="checkbox"/> Ouverture et mise en service d'une ligne téléphonique		
Ouverture de compte et mise en service	350	420
Paramétrage	25	30
Numéro cessible	-	-
<input type="checkbox"/> Numéro géographique (02...)	-	-
<input type="checkbox"/> Numéro non géographique (09...)	-	-
Coût à régler en 1 fois à l'ouverture, pour 1 poste	375	450
<input type="checkbox"/> Option reprise d'un numéro existant		
Coût pour la reprise d'un numéro existant	55	66

Abonnement téléphonique
 € / mois / poste

Entreprises hébergées à Prébo'Cap	
€ HT	€ TTC

<input type="checkbox"/> Abonnement pour une ligne téléphonique		
Licence	6,50	7,80
Numéro SDA	0,70	0,84
Voix illimitée vers les fixes et les mobiles en France métropolitaine	10,00	12,00
Location d'un combiné DECT + borne intégrée	3,50	4,20
Frais de facturation ADISTA	4,00	4,80
Abonnement à régler chaque mois, pour 1 poste	24,70	29,64

Tarifs précisés par le prestataire ADISTA et donnés à titre indicatif

Pour bénéficier des options (5) et (6) l'Occupant est invité à contractualiser directement avec la Société ADISTA

Sélection et accès

- L'accès aux espaces est donné en priorité aux activités ciblées par l'appel à candidatures lancé suite à la délibération 20180704-21.
- La commission d'attribution instituée par la délibération 20180704-21 reste compétente pour sélectionner les futurs occupants des espaces d'activités.
- Tout comme pour l'espace Numéripôle, le service développement économique gèrera en direct la mise à disposition ponctuelle de la salle de réunion et des bureaux nomades.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ± **D'APPROUVER** la mise en place d'une nouvelle offre de service intitulée « mise à disposition de bureaux nomades » dans les conditions précitées
- ± **D'ANNULER ET DE REMPLACER** la grille tarifaire présentée dans la délibération n°20170704-21 en date du 4 juillet 2018 ;
- ± **D'APPROUVER** la grille tarifaire, les modalités de sélection et d'accès des espaces de la pépinière d'entreprises Prébo'Cap ;
- ± **D'AUTORISER** Monsieur le Président à la signature de tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURLICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURLICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURLICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-9 : DEV_SIL, PUBLICITÉ ET PRÉ-ENSEIGNE : DÉFINITION DE LA MISSION DE PBI

Contexte : Suite à la Loi « Grenelle » du 12 juillet 2010, applicable en 2015, interdisant les préenseignes, une Signalisation d'Information Locale (SIL) fut proposée par le Département à destination de certaines activités économiques.

Pour répondre aux évolutions nécessaires à la mise en conformité des signalisations et pré-signalisations existantes, et afin d'accompagner et maintenir l'activité économique locale, la collectivité historique de Villers-Bocage Intercom avait approuvé en 2016 le lancement d'une phase « test » de mise en place de la SIL sur son territoire :

- Instruction : 2016-2018

- Travaux : 2018
- 10 entreprises concernées au départ / 9 entreprises effectives et 36 panneaux
- Modalités de la prise en charge financière
 - Lame : prise en charge par l'entreprise
 - Mât (commande, fourniture et pose) : prise en charge financière de Pré-Bocage Intercom

Autres éléments de contexte :

- Dérogation pour la vente de produits locaux, via une charte signée par le préfet, le département, la chambre d'agriculture et l'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC), le 23 juillet 2018
- Dérogation actuellement en discussion par le législateur pour les restaurateurs via le projet de loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

Objectif : Déterminer la mission de PBI concernant la SIL, la publicité et les pré-enseignes

↳ Considérant les demandes en cours et à venir, la commission Développement Économique du 10 octobre 2018 propose que Pré-Bocage Intercom (PBI) assume une mission exclusive d'information quant à la SIL, à la publicité et aux pré-enseignes.

✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✚ **D'APPROUVER** la définition exposée ci-dessous de la mission de Pré-Bocage Intercom relative à la SIL, à la publicité et aux pré-enseignes :

Information

En partenariat avec le Conseil Départemental du Calvados et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Pré-Bocage Intercom diffuse aux acteurs économiques toute l'information (réglementation en vigueur, procédures, dérogations, etc.) relative à la Signalisation d'Information Locale (SIL), à la publicité et aux pré-enseignes.

- ⇒ ***De ce fait, la mise en place d'une SIL ou mise en place de pré-enseignes autorisées par dérogation*** : Les formalités administratives, les travaux et le financement des panneaux seront directement portés par les entreprises éligibles, sans intervention de PBI

- ✚ **D'ADRESSER** un courrier, en collaboration avec l'Agence Routière du Département et la DDTM, aux entreprises concernées par la phase test clarifiant les notions de propriété et d'entretien des panneaux implantés en 2018 ;
- ✚ **D'INFORMER**, avec l'appui du Conseil départemental du Calvados et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), l'ensemble des entreprises du territoire de Pré-Bocage Intercom pour expliquer la réglementation et les procédures relatives aux pré-enseignes ainsi qu'à la SIL (dérogations, etc.) ;
- ✚ **DE DIFFUSER** aux communes membres de PBI les chartes SIL et les pré-enseignes autorisées ;
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

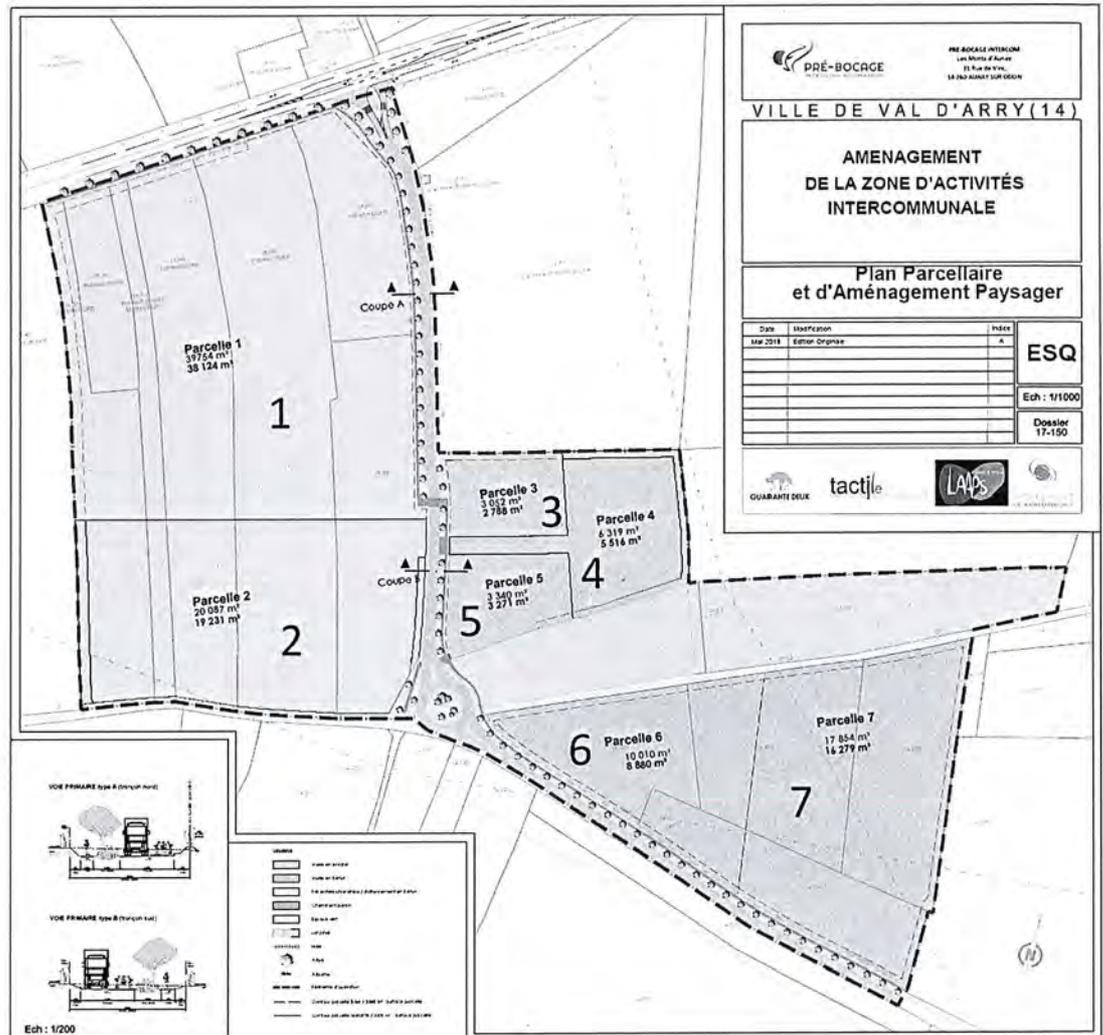
Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-10 : DEV_ZA VAL-D'ARRY : VALIDATION DE LA PHASE PRO

Contexte :



Deux surfaces sont indiquées sur le plan, merci de considérer que la plus grande des deux

Pour rappel, le conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom a décidé par délibération en date du 26 septembre 2018 :

- **D'APPROUVER** l'évolution du planning prévisionnel relatif à l'aménagement d'une zone d'activité à Val-d'Arry, en lien avec les études complémentaires à mener :
 - **AVP-PRO à valider le 7/11/2018**
 - **Consultation du 21/12/2018 au 24/01/2019**
 - **Notification fin février - début mars 2019**
 - **Travaux jusqu'en septembre 2019**

Pour rappel, avant de finaliser la phase PRO, il était nécessaire d'obtenir les conclusions des études complémentaires (étude de perméabilité, étude des structures de chaussées) ainsi que celles d'un BET structure et d'un économiste pour évaluer si les fondations devaient être renforcées et de chiffrer l'adaptation le cas échéant.

Le programme présenté en phase PRO prévoit :

- L'aménagement de l'accès de la zone d'activité (ZA) depuis la départementale, avec un tourne à gauche,
- L'élargissement et le renforcement de la voirie communale traversant la ZA,
- Un aménagement permettant le retournement des véhicules lourds et légers,
- Le respect des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU en vigueur
- La préservation d'une zone humide,

- 7 parcelles commercialisables, avec une phase en 2 tranches (une première tranche avec les parcelles 1 à 5, et une seconde conditionnelle pour les parcelles 6 à 7)
- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
 - ⚡ **DE VALIDER** la phase PRO relative à l'aménagement d'une zone d'activité à Val-d'Arry ;
 - ⚡ **D'AUTORISER** le lancement de la consultation pour la phase travaux (DCE)
 - ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.
 - ⚡ **DE CONDITIONNER** l'exécution de cette délibération aux résultats de l'étude de perméabilité et de structures des chaussées qui seront présentés en commission développement économique du 21 novembre.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURLICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURLICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURLICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION : 20181107-11 : DEV_ZA VAL-D'ARRY : DIVISION DES PARCELLES ET PERMIS D'AMÉNAGER

Contexte :

Pour rappel, le conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom a décidé par délibération en date du 26 septembre 2018 :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer une déclaration préalable pour la division des parcelles 1 et 2 ;

Afin de répondre aux objectifs de commercialisation des parcelles de la future zone d'activité à Val-d'Arry, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à une attestation permettant le dépôt des permis de construire pour les parcelles 1 et 2 ;
 - ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux démarches relatives au permis d'aménager pour les parcelles 3 à 7 ;
 - ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURLICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURLICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURLICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-12 : DEV_ZA VAL D'ARRY : CESSION

- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n°20170704-24 en date du 04 juillet 2018 relative à la phase esquisse de la zone d'activités de Val-d'Arry ;
- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n°20180926-9 en date du 26 septembre 2018 relative à l'évolution du planning prévisionnel et à l'autorisation du dépôt d'une déclaration préalable pour la division des parcelles 1 et 2 de la future zone d'activités de Val-d'Arry ;

Contexte :

Monsieur le vice-président informe le conseil communautaire qu'une entreprise s'est positionnée en vue de se porter acquéreur de la parcelle n°1, située dans la future zone d'activité à Val-d'Arry, d'une contenance d'environ 39 754 m², actuellement propriété de Pré-Bocage Intercom.

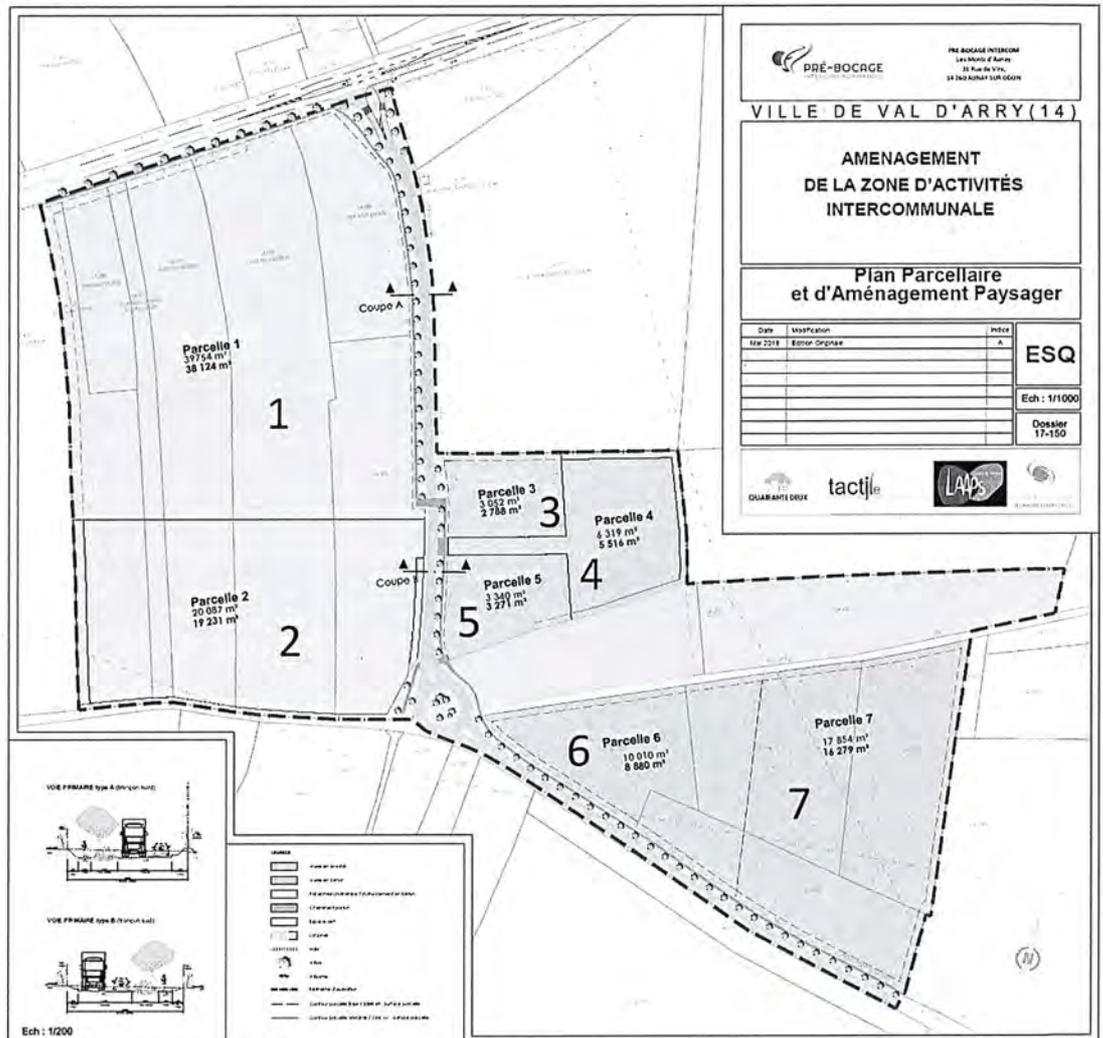
Projet :

- Implantation de l'entreprise « Jones TP » (SCI Val-d'Arry)

Il est proposé de céder la parcelle n°1 de la future zone d'activité à Val-d'Arry dans les conditions suivantes :

- o Prix unitaire : 14 € HT/m²
- o Superficie estimative de la parcelle : environ 39 754 m²
- o Coût d'acquisition estimé : 556 556 € HT
- o Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur
- o Frais de raccordement à la charge de l'acquéreur

Plan



Avis de France Domaine en date du 16 octobre 2018 :

N° Parcelle	Surface	Avis de France Domaine	Propositions de PBI aux futurs acquéreurs
1	39 754 m ²	12 € HT / m ²	14 € HT / m ²

Juridiquement, Pré-Bocage Intercom n'est pas tenue de suivre cet avis. Néanmoins, lorsque le prix proposé à l'acquéreur en diffère, il doit être pleinement justifié. Ici, cet écart de valeur se justifie par :

- La disposition de la parcelle et notamment son exposition par rapport à la route départementale.

Objectif : Prendre acte de l'avis rendu par France Domaine et autoriser la signature du compromis de vente et de l'acte de vente de la parcelle n°1, située dans la future zone d'activité à Val-d'Arry, d'une contenance d'environ 39 754 m² au prix unitaire de 14 € HT/m².

- ✓ **Vote :** Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- ⚡ **DE PRENDRE ACTE** de l'avis rendu par France Domaine concernant la parcelle n°1 de la future zone d'activité à Val-d'Arry ;
 - ⚡ **D'ACCEPTER** la cession de la parcelle n°1 de la future zone d'activité à Val-d'Arry, d'une contenance d'environ 39 754 m² au prix unitaire de 14 € HT/m², au profit de la « SCI Val-d'Arry », permettant l'implantation de l'entreprise « Jones TP » ;
 - ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente en l'étude de Me DAON et de procéder à toutes les formalités nécessaires conduisant à la vente du terrain en respectant les conditions suivantes :
 1. Nature du projet de l'acquéreur : Construction d'un bâtiment à usage commercial et/ou professionnel
 2. Le délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire.
 - ⚡ **DE SIGNER** la « convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Val-d'Arry » permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant ;
 - ⚡ **DE PRECISER** que les frais de raccordement sont à la charge de l'acquéreur ;
 - ⚡ **DE PRECISER** que les frais de géomètre (bornage) et les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur ;
 - ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.
 - ⚡ **DE PRECISER** dans le compromis et dans l'acte de vente que la société s'engage à procéder au retrait des déchets stockés sur le terrain actuellement occupé sur Villers-Bocage.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURLICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURLICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURLICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-13 : DEV_COMMERCE : AUTORISATIONS D'OUVERTURES DOMINICALES POUR L'ANNÉE 2019

Contexte :

➤ Vu le Code du Travail, et notamment son article L3132-26 :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour

l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

↳ 2 saisines déposées auprès de la commune de Villers-Bocage :

- Carrefour Market
- E. Leclerc

Carrefour Market – VB	E. Leclerc – VB
06 et 13 janvier 2019	08, 15, 22 et 29 décembre
21 avril 2019	2019
09 et 30 juin 2019	
01 septembre 2019	
10 novembre 2019	
01, 08, 15, 22 et 29	
décembre 2019	

Objectif :

- Organiser le commerce
- Préserver l'activité des petits commerçants en centre-ville

Pour information la commune de Villers-Bocage demande :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur les seules demandes de dérogations au repos dominical listées ci-dessus pour l'année 2019, à l'exception du 06 et 13 janvier 2019, 21 avril 2019, 09 et 30 juin 2019, 01 septembre 2019, 10 novembre 2019, 01 et 08 décembre 2019 ;

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ✚ **D'EMETTRE** un avis favorable sur les demandes de dérogations au repos dominical, formulées par Carrefour Market et E. Leclerc, pour l'année 2019 : 15, 22 et 29 décembre 2019,
- ✚ **D'EMETTRE** un avis défavorable sur les demandes de dérogations au repos dominical, formulées par Carrefour Market et E. Leclerc pour l'année 2019 les 06 et 13 janvier 2019, 21 avril 2019, 09 et 30 juin 2019, 01 septembre 2019, 10 novembre 2019, 01 et 08 décembre 2019 ;
- ✚ **DE TRANSMETTRE** la délibération visée de la Préfecture à la commune de Villers-Bocage ;
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dqs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-14 : DEV_COMMERCE : SUBVENTION UCIA_SALON DE LA GASTRONOMIE ET MARCHÉ DE NOËL 2018

Contexte :

Il est proposé de soutenir l'UCIA dans sa démarche d'accompagnement technique de l'association de Caumont-sur-Aure qui organise le salon de la gastronomie et marché de Noël en décembre prochain à Caumont-sur-Aure. L'UCIA organisera pour le compte de l'association une campagne de communication.

Objectif : Soutenir les acteurs du commerce sur l'ensemble du territoire

Le bureau propose d'accorder une subvention à hauteur de 500€ afin d'apporter un soutien équitable aux actions commerciales sur l'ensemble du territoire.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
✚ **D'ACCORDER** une subvention pour l'UCIA pour la réalisation de ce salon.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Marc HEBERT,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-15 : EJ_ALSH DE L'UNCMT : SUBVENTION SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2018

- Vu la délibération n°20180411-4 de Pré-Bocage Intercom en date du 11 avril 2018, portant sur les subventions aux associations jeunesse ;
- Vu la délibération n°20180221-28 de Pré-Bocage Intercom en date du 21 février 2018, validant la signature d'une Convention d'Objectifs avec l'UNCMT ;
- Considérant la Commission Enfance-Jeunesse du 03/10/2018 ;

Contexte :

Conformément à la convention conclue entre Pré-Bocage Intercom et l'UNCMT, relative à la gestion de l'ALSH de l'UNCMT, l'association a fourni son budget prévisionnel pour la période de septembre-décembre 2018 :

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'UNCMT POUR LA PÉRIODE SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2018

CHARGES	BP Sept-Déc. 2018	PRODUITS	BP Sept-Déc. 2018
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	14 554,25 €	CAF, MSA, DEPARTEMENT, ETAT...	2 636,64 €
		PARTICIPATIONS FAMILLES	8 218,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	8 906,73 €	PRÉ-BOCAGE INTERCOM	12 606,34 €
TOTAL	23 460,98 €	TOTAL	23 460,98 €

<i>Subvention pour l'UNCMT (70 %) à verser avant le 30 novembre 2018</i>	8 830,00 €
--	------------

Objectif : Apporter un soutien financier à l'association UNCMT pour la gestion de l'ALSH de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon).

Pour mémoire, le solde sera versé en 2019 à la production du compte de résultat et dans la limite de : 3 776,34 €

- ✓ **Vote :** Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- ⚡ **DE VALIDER** la subvention de la période septembre-décembre 2018 ;
 - ⚡ **DE VERSER** la subvention d'un montant de **12 606,34 €** dont les versements seront répartis comme suit :
 - Acompte de 70 % avant le 30 novembre 2018, soit : **8 830 €**
 - Le solde en 2019, dans la limite de **3 776,34 €**, sous réserve du respect des conditions fixées dans la convention.
 - ⚡ **DE PRECISER** que les montants sont prévus au budget principal 2018 ;
 - ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURLICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURLICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURLICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-16 : ENV_RIVIÈRE ODON : CONTRAT D'ANIMATION AESN 2016- DÉCEMBRE 2018 ET PROJETS À VENIR

Contexte :

L'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) demande à chaque collectivité bénéficiant d'un contrat d'animation de bassin d'en faire le bilan et de fixer avec les élus les projets du prochain contrat.

Objectifs de l'évaluation globale :

Elle vise tout d'abord à faire un **bilan sur l'efficacité de l'action menée et des moyens engagés par rapport aux objectifs initiaux**. Ici, cette auto-évaluation porte sur la période **2016- Décembre 2018**.

Ce rapport doit également permettre de déterminer si une action doit être clôturée du fait de l'atteinte des objectifs ou poursuivie sur les mêmes bases ou encore adaptée avec de nouveaux objectifs, voire arrêtée faute d'efficacité.

Lorsqu'elle identifie des actions non pertinentes, l'évaluation engage une réflexion sur les autres solutions à explorer pour répondre à l'objectif initial de cette animation (s'il demeure approprié) et ne pas reconduire des dépenses inefficaces (humaines et financières).

Au vu de ces éléments d'évaluation, le rapport peut alors être complété d'une partie « Perspectives 2019-2021 ».

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ✚ **DE VALIDER** l'inscription des actions à poursuivre / à engager ci-après dans le cadre de l'évaluation globale du contrat d'animation AESN 2016 – 2018 :
 1. Poursuivre le PPRE : Programme pluriannuel de restauration et d'entretien ;
 2. Lancer le PPRCE : Programme de restauration de la continuité écologique ;
 3. Engager des études sur les mares du territoire ;
 4. Renforcer la lutte contre les rongeurs aquatiques sur l'ensemble du territoire ;
 - ✚ **DE PROPOSER** l'inscription au budget 2019 des enveloppes nécessaires à la conduite des études sur les mares du territoire en lien avec le PRAM (Programme Régional d'Action en faveur des Mares) ;
 - ✚ **DE TRAVAILLER** en concertation avec la Commission Urbanisme sur la thématique des mares ;
 - ✚ **DE SOLLICITER** l'AESN pour la signature d'un nouveau contrat d'animation ;
 - ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dqs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-17 : ENV_RIVIÈRE ODON : BILAN 2018 ET PROGRAMMATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE 2019

Contexte :

Bilan des travaux – Tranche 1 (au 12.10.2018)

Nombre	État Convention	Coût TTC Réel	Financement AESN	Reste à charge PBI
18	Conventionnés	65 690,28 €	52 552,22 €	13 138,06 €
4	En cours de signature	10 159,80 €	8 127,84 €	2 031,96 €
22	Sous total 1	75 850,08 €	60 680,06 €	15 170,02 €
10	En négociation	9 288,54 €	7 430,83 €	1 857,71 €
10	Aucun retour	6 804,48 €	5 443,58 €	1 360,90 €
3	Annulation travaux	- €	- €	- €
7	Refus	- €	- €	- €
30	Sous total 2	16 093,02 €	12 874,41 €	3 218,61 €
52	Total général	91 943,10 €	73 554,47 €	18 388,63 €

Pour mémoire, 80 % de co-financement AESN pour un montant maximum de 87 300 €

- 9 288,54 € : Proposition de report sur le budget principal 2019
- 6 804,48 € : Proposition d'abandon de travaux

Travaux – Tranche 2

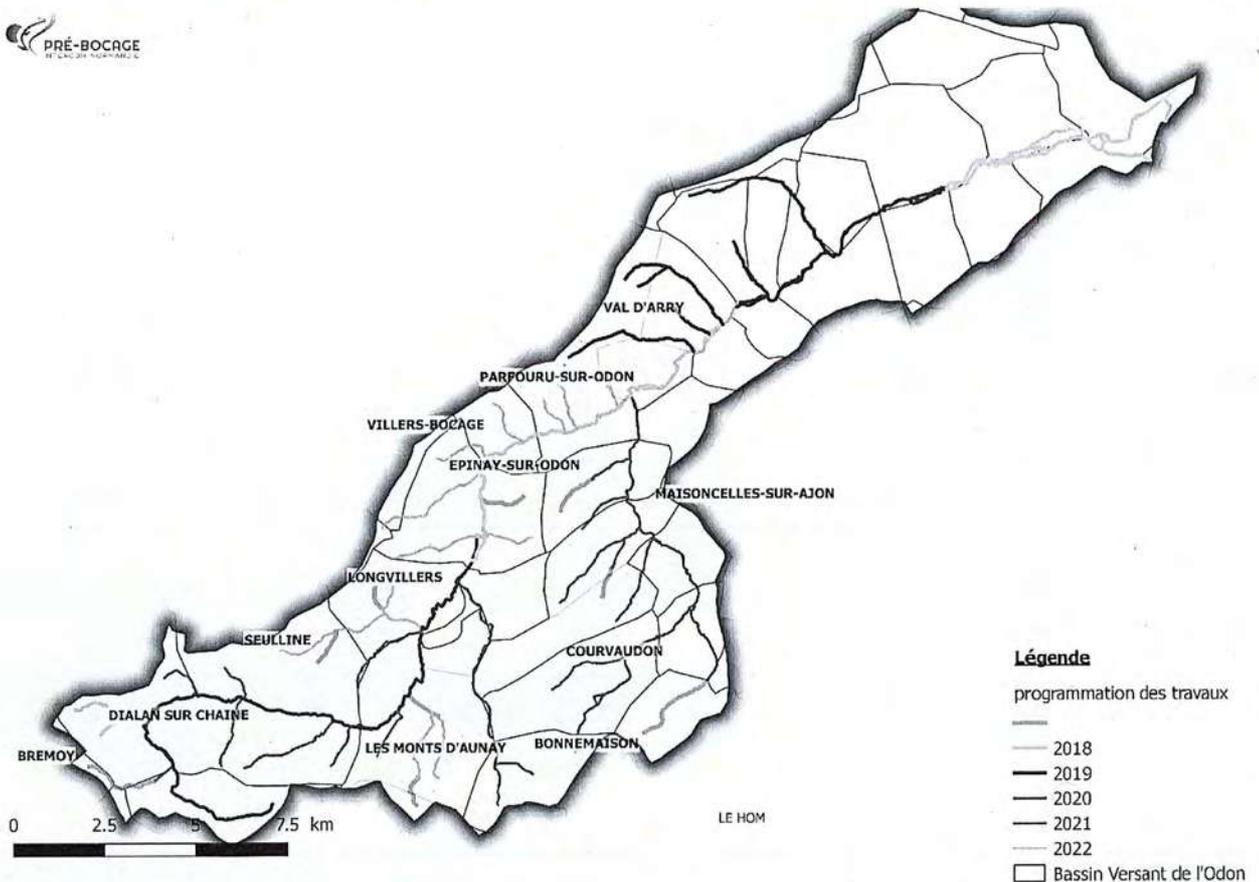
Nombre de propriétaires concernés par la tranche 2 sur le territoire de PBI : 99, dont certains déjà contactés pour la 1ère tranche.

Coût travaux prévisionnel 2019

EPCI	Coût TTC Réel	Financement AESN	Reste à charge PBI
PBI Coût DIG	148 873,60 €	119 098,88 €	29 774,72 €
PBI Coût actualisé avec le terrain	160 713,06 €	128 570,45 €	32 142,61 €
Différence	11 839,46 €	9 471,57 €	2 367,89 €

À noter : L'élaboration de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) a eu lieu en 2017 sur la base d'un diagnostic terrain réalisé en novembre 2016.

Programmation des travaux



Budget 2019 : Fonctionnement et Investissement

DEPENSES PREVISIONNELLES		CA 2018 prévisionnel	Total Coût BP 2019
Charges de fonctionnement		8 196,27 €	8 438,00 €
Charges salariales	Techniciens	47 522,01 €	34 370,00 €
	Stagiaire (base 5 mois)		2 730,00 €
	Secrétariat	1 293,60 €	900,00 €
	Elu	4 188,68 €	4 400,00 €
	Total	53 004,29 €	42 400,00 €
Travaux PPRE	Tranche 1 (report)		9 288,54 €
	Tranche 2	base DIG	148 874,54 €
		actualisation	11 839,46 €
	Total		170 002,54 €
TOTAL			220 840,54 €

Subventions AESN	10ème programme	11ème programme
Forfait de fonctionnement	22 000,00 €	8 000,00 €
Charges salariales	50%	50 % + 30 % (grâce au PPRCE)
Travaux	Tranche 1	80 %
	Tranche 2	80 %

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

⚡ **DE VALIDER :**

- le report de la tranche 1 sur le BP 2019 ;
- l'abandon des travaux de la tranche 1 sur les parcelles dont les propriétaires n'ont pas répondu aux multiples relances ;
- le prévisionnel des travaux 2019 actualisés (présentés ci-dessus) ;

⚡ **D'APPROUVER** le recours à un stagiaire en 2019 pour l'actualisation du diagnostic terrain de la tranche 3 ;

⚡ **DE PROPOSER** l'inscription au budget principal 2019 du budget de service tel que présenté ci-dessus ;

⚡ **DE SOLLICITER** les subventions à l'AESN et à la Région Normandie ;

⚡ **DE LANCER** la campagne de conventionnement avec les propriétaires pour la tranche 2 sur l'exercice 2019 ;

⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018

Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-18 : RH_RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170712-32 en date du 12 juillet 2017,
Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170927-69 en date du 27 septembre 2017,
Vu la délibération du conseil communautaire n° 20180328-21 en date du 28 mars 2018,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu l'arrêté ministériel pris pour l'application au corps :

- Des attachés (arrêté ministériel du 3 juin 2015),
- Des rédacteurs (arrêté ministériel du 19 mars 2015),
- Des techniciens (arrêté ministériel du 30 décembre 2015),
- Des agents de maîtrise (arrêté ministériel du 28 avril 2015),
- Des adjoints techniques (arrêté ministériel du 28 avril 2015),
- Des adjoints administratifs (arrêté ministériel du 20 mai 2014),
- Des adjoints d'animation (arrêté ministériel du 20 mai 2014),

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP),

Vu les décrets 89-229 du 17.04.1989 et 85-565 du 30.05.1985 concernant les commissions administratives et les comités techniques,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Monsieur le président indique que des délibérations ont été prises :

- Le 11/01/2017 sous le numéro 20170111-21
- Le 01/02/2017 sous le numéro 20170201-8
- Le 12/07/2017 sous le numéro 20170712-32
- Le 27/09/2017 sous le numéro 20170927-69,
- Le 28/03/2018 sous le numéro 20180328-21

Le Président propose à l'assemblée délibérante de faire évoluer les critères d'attribution du RIFSEEP en ajoutant :

- Ancienneté au sein de la collectivité et/ou des 3 collectivités historiques (Aunay-Caumont Intercom : 01/01/2004 ; Villers-Bocage Intercom : 01/01/2004 ; Syndicat Mixte du Pré-Bocage : 01/01/2005) dans la partie « De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions »

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

Les bénéficiaires :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Les attachés,
- Les conseillers sociaux éducatifs,
- Les rédacteurs
- Les techniciens,
- Les agents de maîtrise,
- Les adjoints techniques,

- Les animateurs,
- Les adjoints administratifs
- Les agents sociaux, ATSEM,
- Les adjoints d'animation

L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.
Les groupes de fonctions sont déterminés à partir de **critères professionnels** tenant compte :

Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :

- Niveau hiérarchique,
- Niveau de responsabilité

De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

- Expérience professionnelle,
- Ancienneté au sein de la collectivité et/ou des 3 collectivités historiques (Aunay Caumont Intercom : 01/01/2004 ; Villers Bocage Intercom : 01/01/2004 ; Syndicat Mixte du Pré-Bocage : 01/01/2005),
- Formation professionnelle,
- Niveau d'autonomie

Sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

- Risques liés au poste,
- Contraintes horaires,
- Missions complémentaires.

Monsieur le Président propose de retenir ces critères pour la détermination de l'IFSE

Le Président propose de fixer **les groupes** et de retenir **les montants maximums annuels** selon les arrêtés ministériels en vigueur.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois des attachés :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	DGS	36 210
G2	DGA	32 130
G3	Coordinateur de service	25 500
G4	Chargé de missions	20 400

Cadre d'emplois des rédacteurs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	17 480
G2	Chargé de mission référent du service	16 015
G3	Agent en expertise	14 650

Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise assistante de direction	11 340
G2	Agent opérationnel	10 800

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des techniciens :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	11 880
G2	Chargé de mission référent du service	11 090
G3	Agent en expertise	10 300

Cadre d'emplois des agents de maîtrise

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	11 340
G2	Agent opérationnel	10 800

Cadre d'emplois des adjoints techniques

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	11 340
G2	Agent opérationnel	10 800

FILIERE MEDICO SOCIAL

Cadre d'emplois des conseillers sociaux éducatif :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel*
G1	Coordinateur de service	19 480
G2	Chargé de mission référent du service	15 300

Cadre d'emplois des agents sociaux et ATSEM :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	11 340
G2	Agent opérationnel	10 800

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emplois des animateurs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	17 480
G2	Chargé de mission – référent du service	16 015
G3	Agent en expertise	14 650

Cadre d'emplois des adjoints d'animation :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	11 340
G2	Agent opérationnel	10 800

*Selon texte en vigueur.

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle.

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen au regard de l'expérience professionnelle :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les 4 ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

Périodicité du versement de l'IFSE :

L'IFSE est versée mensuellement.

Modalités de versement :

Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences :

Type d'absences	Maintien du régime indemnitaire
Maladie ordinaire	Maintien suivant le traitement
Longue maladie	Maintien suivant le traitement
Longue durée	Maintien suivant le traitement
Grave maladie	Maintien suivant le traitement
Congé maternité	Maintien suivant le traitement
Congé paternité ou adoption	Maintien suivant le traitement
Accident du travail	Maintien suivant le traitement
Maladie professionnelle	Maintien suivant le traitement
Mise en disponibilité	Suspendu

Exclusivité :

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions.

Attribution :

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le CIA (Complément Indemnitaire)

Un complément indemnitaire pourra être versé en **fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel**. Le complément indemnitaire sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- Surcharge exceptionnelle de travail
- Mise en place d'un projet
- Mission spécifique supplémentaire

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels **du complément indemnitaire (CIA)** sont fixés selon les arrêtés ministériels en vigueur.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois des attachés :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	DGS	6 390
G2	DGA	5 670
G3	Coordinateur de service	4 500
G4	Chargé de missions	3 600

Cadre d'emplois des rédacteurs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	2 380
G2	Chargé de mission – référent du service	2 185
G3	Agent en expertise	1 995

Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise – assistante de direction	1 260
G2	Agent opérationnel	1 200

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des techniciens :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	1 620
G2	Chargé de mission – référent du service	1 510
G3	Agent en expertise	1 400

Cadre d'emplois des agents de maîtrise

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	1 260
G2	Agent opérationnel	1 200

Cadre d'emplois des adjoints techniques

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	1 260
G2	Agent opérationnel	1 200

FILIERE MEDICO SOCIAL

Cadre d'emplois des conseillers sociaux éducatif :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Coordinateur de service	3 440
G2	Chargé de mission – référent du service	2 700

Cadre d'emplois des agents sociaux et ATSEM :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel *
G1	Agent en expertise	1 260
G2	Agent opérationnel	1 200

FILIERE ANIMATION

Cadre d'emplois des animateurs :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel
G1	Coordinateur de service	2 380
G2	Chargé de mission – référent du service	2 185
G3	Agent en expertise	1 995

Cadre d'emplois des adjoints d'animation :

Groupe	Fonction	Montant maximum annuel
G1	Agent en expertise	1 260
G2	Agent opérationnel	1 200

*Selon texte en vigueur.

Périodicité de versement du complément indemnitaire :

Le complément indemnitaire est versé annuellement.

Modalités de versement :

Le montant du complément indemnitaire est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences :

Type d'absences	Maintien du régime indemnitaire
Maladie ordinaire	Maintien suivant le traitement
Longue maladie	Maintien suivant le traitement
Longue durée	Maintien suivant le traitement
Grave maladie	Maintien suivant le traitement
Congé maternité	Maintien suivant le traitement
Congé paternité ou adoption	Maintien suivant le traitement
Accident du travail	Maintien suivant le traitement
Maladie professionnelle	Maintien suivant le traitement
Mise en disponibilité	Suspendu

Exclusivité :

Le complément indemnitaire est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Attribution :

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 19 octobre 2018 :

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ✚ **DE METTRE** en application les nouveaux critères de l'IFSE à compter du 1^{er} janvier 2019, dans les conditions indiquées ci-dessus.
- ✚ **DE PÉRENNISER** le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus.
- ✚ **DE PRÉVOIR** la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.
- ✚ Que les primes et indemnités **SERONT REVALORISÉES** automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- ✚ Que les crédits correspondants **SERONT CALCULÉS** dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.
- ✚ **DE L'APPLICATION** pour les cadres d'emplois au fur et à mesure de la parution des décrets d'application.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY



Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURLICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURLICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURLICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-19 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DÉCHET : CRÉATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

La communauté de communes a été informé du départ d'un agent en congés maladie. Afin d'avoir un temps de doublure avec l'agent concerné, monsieur le Président informe les membres du conseil

communautaire qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet au sein du service déchet,
Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du vendredi 19 octobre 2018,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ✚ **DE CRÉER** un poste d'adjoint administratif de catégorie C selon les dispositions de l'article 3-1° de la loi n°84-53 (pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité) pour un temps de travail hebdomadaire de 35h/semaine, pour une durée de 2 mois, renouvelable une fois,
 - ✚ **DE PRÉCISER** que cet agent sera rémunéré sur le grade correspondant,
 - ✚ **DE MODIFIER** le tableau des emplois,
 - ✚ **D'INSCRIRE** la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget principal 2018,
 - ✚ **D'AUTORISER** monsieur le président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Pole Hierarchique	Service_archive	Emploi ou fonction ou poste	Ircantec / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Type de contrat
DGS	Technique	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique territorial	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	Technique	Agent d'entretien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial	Titulaire	
DGA Villers	Economie	Coordonnateur développement économique et marketing territorial	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché Territorial	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Pour les emplois de catégorie A en raison de la nature des fonctions ou besoins des services)
DGA Villers	Environnement	Technicienne rivière	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Responsable du pôle déchets	CNRACL	Technique	B	Technicien	Titulaire	
DGS	Technique	Agent d'entretien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Aunay	Administratif	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	CDD de droit public	ARTICLE 3.2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	Administratif	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGS	Administratif	Comptable	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	Service à la population	Chargé (e) de gestion de l'agence postale	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Aunay	Urbanisme / Scot / Déchet_Recyclable	Assistante de direction de la DGA d'Aunay sur Odon	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGS	Technique	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	Médico Sociale	B	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	
DGS	Technique	Secrétariat - service technique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM / Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardien de déchetterie (MP)	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	Environnement	Chargé du SPANC et de la compétence réhabilitation	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif /	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Villers	Service à la population	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Villers	Service à la population	Chargé (e) de gestion de l'agence postale	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	c	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Villers	Economie	Assistant développement économique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGS	Technique	Secrétariat - service technique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	Article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (remplacement d'un agent indisponible)
DGS	Technique	Secrétariat - service technique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	Administratif	Commande publique	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique principal 1ere classe	Titulaire	
DGS	Technique	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (pour besoin saisonnier)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur / Déchetterie	IRCANTEC	Technique	CAE		CDD de droit privé	CAE
DGA Villers	Administratif	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	

Pole Hierarchique	Service_archive	Emploi ou fonction ou poste	Ircantec / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Type de contrat
DGS	Technique	Assistant technique	IRCANTEC	Administrative	Apprentissage	Adjoint administratif		Contrat Apprentissage
DGA Aunay	Urbanisme	Instructeur du droit des sols	IRCANTEC	Technique	B	Technicien		CDD de droit public ARTICLE 3_3_1 DE LA LOI N°84-53 Du 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Villers	Economie et Service à la population	Assistant développement économique	IRCANTEC	Administrative	Apprentissage	Adjoint administratif		Contrat Apprentissage
MAD_DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Directeur ALSH						
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	IRCANTEC		Emploi d'avenir			CDD de droit privé Emploi d'avenir
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique		Titulaire
DGA Villers	Service à la population	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif		Stagiaire
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Secrétariat divers et gestion de la RI (facturation)	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif		CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique		Titulaire
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardiende déchetterie (MP)	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique principal 1ere classe		Titulaire
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique		Stagiaire
DGS	Technique	Technicien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique		Stagiaire
MAD_DGA Villers	Service à la population	Chargé (e) de gestion de l'agence postale						
DGA Aunay	Urbanisme	Instructeur du droit des sols	IRCANTEC	Technique	B	Technicien		CDD de droit public L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGS	Administratif	Animateur MODERNISATION DES SERVICES	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif		Stagiaire
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gestion de la RI	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif		Titulaire
DGA Aunay	Urbanisme	Coordinatrice du service urbanisme	IRCANTEC	Technique	B	Technicien		CDD de droit public L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGS	Technique	Agent d'entretien	CNRACL	TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe		Titulaire
DGA Villers	Service à la population	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif		Titulaire
DGA Villers	Service à la population	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif		Titulaire
DGS	Technique	Agent technique polyvalent	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique		Titulaire
DGS	Technique	Technicien voirie	CNRACL	Technique	C	Agent de maîtrise		Titulaire
DGA Villers	Administratif	Assistante de direction de la DGA de Villers Bocage	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif		Stagiaire
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardiende déchetterie (Livry)	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique		CDI de droit public ARTICLE 3 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Secrétariat Enfance Jeunesse	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif		Stagiaire
DGS	Administratif et Déchet_Recyclable	Comptabilité _ Redevance incitative	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif		CDD de droit public ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Gestion des ressources humaines	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe		Titulaire
DGS	Administratif	Chargée de développement territorial	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché		CDD de droit public ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (lorsque les besoins des services et la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardien de déchetterie	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique		Stagiaire
DGA Villers	Service à la population	Coordinatrice service à la population	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe		Stagiaire
MAD_DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Animatrice ALSH						
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	Animation	C	Adjoint d'animation		Stagiaire

Pole Hierarchique	Service_archive	Emploi ou fonction ou poste	Ircantec / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Type de contrat
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Coordinatrice enfance jeunesse	CNRACL	Médico Sociale	B	Educateur principal de jeunes enfants	Titulaire	
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	Médico Sociale	B	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	
DGS	Administratif	Comptabilité-Paie	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal 1e classe	Titulaire	
DGS	Administratif	Assistante de direction	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
MAD_DGA Villers	Service à la population	Chargé (e) de gestion de l'agence postale						
DGA Aunay	Urbanisme	Chargée d'étude PLUI	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Pour les emplois de catégorie A en raison de la nature des fonctions ou besoins des services)
DGA Villers	Service à la population	Animateur réseau culture et patrimoine	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Assistant Administratif en charge des redevances incitatives	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur / Déchetterie	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Assistant de direction	A préciser en fonction du recrutement	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Assistant de direction	A préciser en fonction du recrutement	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Assistant de direction	A préciser en fonction du recrutement	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 1ère classe	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Assistant de direction	A préciser en fonction du recrutement	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur - gardien de déchèterie - chauffeur remplaçant	A préciser en fonction du recrutement	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Adjoint administratif	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	Selon art 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 : pour accroissement temporaire d'activité
DGA Villers	Environnement	Technicien rivière	CNRACL	Technique	B	Technicien	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Renfort au service comptabilité	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGS	Technique	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Animateur		Animation	Contrat d'engagement éducatif		CDD de droit privé	

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-20 : FIN_VOTE DU BUDGET ANNEXE N° 89513 : PSLA VILLERS-BOCAGE/VAL D'ARRY

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires de voter le budget annexe pour le PSLA Villers-Bocage/Val d'Arry.

Monsieur le président indique que l'idée est de retirer du budget principal et de passer les écritures sur le budget annexe. Il n'existera pas de dépenses supplémentaires suite au vote de ce budget (jeux d'écritures)

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - PSLA VB-ARRY-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	
II	
A3	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	694 345,20	694 345,20	694 345,20
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	3 714 603,00	3 714 603,00	3 714 603,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	4 468 948,20	4 468 948,20	4 468 948,20
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imputées (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			0,00	4 468 948,20	4 468 948,20	4 468 948,20
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	4 468 948,20	4 468 948,20	4 468 948,20

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 468 948,20

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 135)		0,00	790 742,00	790 742,00	790 742,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	2 953 273,87	2 953 273,87	2 953 273,87
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	3 744 015,87	3 744 015,87	3 744 015,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1066)		0,00	724 932,33	724 932,33	724 932,33
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	724 932,33	724 932,33	724 932,33
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	4 468 948,20	4 468 948,20	4 468 948,20
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	4 468 948,20	4 468 948,20	4 468 948,20

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 468 948,20

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - PSLA VB-ARRY-CC PRE BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	75 143,00	75 143,00	75 143,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	20,00	20,00	20,00
	Total des dépenses de gestion courante		0,00	75 163,00	75 163,00	75 163,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	75 163,00	75 163,00	75 163,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL		0,00	75 163,00	75 163,00	75 163,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 163,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	75 163,00	75 163,00	75 163,00
	Total des recettes de gestion courante		0,00	75 163,00	75 163,00	75 163,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	75 163,00	75 163,00	75 163,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL		0,00	75 163,00	75 163,00	75 163,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 163,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	------	---

Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de	4 468 948.20€
Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de	75 163.00 €

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ✚ D'ADOPTER le budget annexe n° 89513 : PSLA Villers-Bocage/Val d'Arry.
 - ✚ D'AUTORISER le président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
 Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
 Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dqs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-21 : FIN_VOTE DU BUDGET ANNEXE N° 89514 : PSLA CAUMONT SUR AURE

Monsieur le président demande aux conseillers communautaires de voter le budget annexe pour le PSLA Caumont-sur-Aure.

Monsieur le président indique que l'idée est de retirer du budget principal et de passer les écritures sur le budget annexe. Les travaux sont inscrits et financés par l'emprunt.

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	
II	
A3	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	67 200,00	67 200,00	67 200,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	1 339 000,00	1 339 000,00	1 339 000,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	1 405 200,00	1 405 200,00	1 405 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (Investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			0,00	1 405 200,00	1 405 200,00	1 405 200,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	1 405 200,00	1 405 200,00	1 405 200,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 405 200,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)		0,00	375 527,00	375 527,00	375 527,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	799 163,99	799 163,99	799 163,99
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	1 174 690,99	1 174 690,99	1 174 690,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)		0,00	230 509,01	230 509,01	230 509,01
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	230 509,01	230 509,01	230 509,01
45..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	1 405 200,00	1 405 200,00	1 405 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	1 405 200,00	1 405 200,00	1 405 200,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 405 200,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

CC PRE-BOCAGE INTERCOM - 14 - PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE	BP 2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	42 334,00	42 334,00	42 334,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante		0,00	10,00	10,00	10,00
	Total des dépenses de gestion courante		0,00	42 344,00	42 344,00	42 344,00
06	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
07	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	42 344,00	42 344,00	42 344,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL		0,00	42 344,00	42 344,00	42 344,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 344,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	42 344,00	42 344,00	42 344,00
	Total des recettes de gestion courante		0,00	42 344,00	42 344,00	42 344,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	42 344,00	42 344,00	42 344,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL		0,00	42 344,00	42 344,00	42 344,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 344,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
--	------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Section d'investissement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de	1 405 200.00 €
Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à la somme de	42 344.00 €

- ✓ **Vote :** Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- ✚ D'ADOPTER le budget annexe n° 89514 : PSLA Caumont-Sur-Aure.
 - ✚ D'AUTORISER le président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
 Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
 Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURLICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURLICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURLICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-22 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N° 89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N°21 : RETRAIT DES OPÉRATIONS PSLA EN INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal.

La création des budgets annexes PSLA entraînent le retrait des opérations et des comptes concernant ces projets.

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
6521 : Déficit des budgets annexes : (vers budget annexe 89513 PSLA Villers Val d'Arry) +75 163€ 6521 : Déficit des budgets annexes : (vers budget annexe 89514 PSLA Caumont sur Aure) +42 344.00€ 6162 : Assurances Dommage ouvrage : 02 E : PSLA VILLERS : - 42 334.00€ 02 F : PSLA VAL D ARRY : - 32 809.00€ 02 G : PSLA CAUMONT : -42 334.00€ 022 : Dépenses imprévues : 02 E : PSLA VILLERS : - 10.00€ 02 F : PSLA VAL D ARRY : - 10.00€ 02 G : PSLA CAUMONT : - 10.00€	
Investissement	
Dépenses	Recettes
Opération n° 121 PSLA VILLERS /Val d ARRY - 4 468 932.33€ 2031 : Frais d'études : - 675 145.20€ 2313 : Travaux : - 3 664 896.00€ 2033 : Publicité frais d'annonce repro marché : - 19 200.00€ 2184 : Autres frais (mobilier, signalétique, info) : - 60 000.00€ 2051 : Taxe PC : - 49 707.00€ 020 : Dépenses imprévues : +15.87€ Opération n° 120 PSLA Caumont sur Aure - 389 306.36€ 2031 : Frais d'études : - 84 000.00€ 020 : Dépenses imprévues : - 305 306.36€	Opération n° 121 PSLA VILLERS /Val d ARRY - 4 468 932.33€ 1641 : Emprunts : - 3 744 000.00€ 10222 : FCTVA : - 724 932.33€ Opération n° 120 PSLA Caumont sur Aure - 389 306.36€ 10222 : FCTVA : - 13 779.36€ 1311 : DETR : - 375 527.00€

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
 ± **D'ADOPTER** la décision modificative n°21 du budget n°89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
 Gérard LEGUAY



Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
 Publication le 14 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Philippe PELLETIER,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-23 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N° 89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N°19 : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT VAL D'ARRY

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal.

La réalisation du zonage d'assainissement de Val d'Arry nécessite l'ouverture de crédits pour couvrir les charges du marché, des frais liés au lancement de l'enquête publique (frais de publication, de commissaire enquêteur notamment) et la modification de l'affectation comptable à la demande du Trésor Public. Le montant étant supérieur au montant prévu (25 000 + 598.94 €), il est nécessaire d'augmenter le budget.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Investissement – opération 153 Zonage d'assainissement commune de Val d'Arry			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles		041-2031 - Frais d'études	433,34
2051_Concessions et droits similaires	- 598,94		
2031_Frais d'études	- 25 000,00		
202_Frais réalisation documents d'urbanisme et numérisation du cadastre	598,94	TOTAL	433,34
	25 200,00		
	2 000,00		
Total 202	27 798,94		
Art 275 – Dépôts et cautionnements versés	2 000,00		
022- Dépenses imprévues	- 4 200,00		
Opérations d'ordre			
041-202 - Frais réalisation documents d'urbanisme et numérisation du cadastre	433,34		
TOTAL	433,34		

✓ Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
 ± D'ADOPTER la décision modificative n°19 du budget n°89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
 Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
 Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Philippe PELLETIER,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-24 : FIN BUDGET PRINCIPAL N° 89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 20 : ENTRETIEN ASLH VILLERS-BOCAGE

Contexte :

Pour adapter les espaces d'accueil de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Villers-Bocage aux effectifs accueillis, les équipes d'animation ont fait connaître le besoin d'un espace supplémentaire pour les plus petits. Une réflexion est actuellement conduite avec la commune de Villers-Bocage pour la mise à disposition d'une salle supplémentaire dans l'école maternelle.

La commune doit apporter une confirmation de cette mise à disposition d'ici au conseil communautaire.

Afin de couvrir les dépenses relatives à l'entretien de l'ALSH de Villers-Bocage par la commune l'année de leur réalisation, ainsi que l'augmentation du nombre d'heures sur la période estivale et

sur l'entretien de la classe de maternelle supplémentaire sus-cité, il est proposé la modification suivante.

Fonctionnement – service 06K	
Dépenses	Recettes
6217 – Personnel affecté par la commune membre du GFP + 7 000,00	
62875 - Remboursement de frais (communes membres du GPF) + 700,00	
022 – Dépenses imprévues - 7 700,00	
Investissement	
Dépenses	Recettes

✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
⚡ **D'ADOPTER** la décision modificative n°20 du budget n°89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Philippe PELLETIER,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-25 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N° 89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 22 : BOUCLE VÉLO FEADER

Afin de constater les recettes à percevoir dans le cadre de la réalisation des boucles vélo, il sera proposé une décision modificative sur la base des évolutions suivantes :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Investissement – opération 111			
Dépenses		Recettes	
020 Dépenses imprévues	+ 2 751 .74 €	1318 – Subventions LEADER	-0.26 €
		1313 – Subvention Département	+ 2 752.00 €

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
 ✚ **D'ADOPTER** la décision modificative n°22 du budget n°89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
 Gérard LEGUAY**



Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
 Publication le 14 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Philippe PELLETIER,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-26 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N° 89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 23 : COMPÉTENCE EAU : SURCOÛT

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal.

Cette décision modificative concerne la prise de compétence EAU. Il y avait 40 000 € de prévu au budget alors que le cout de l'étude s'élève à 100 000 € dans les tranches fermes de l'Etude.

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
617 : Études et recherches : +60 000 €	
022 : Dépenses imprévues : -60 000€	
Investissement	
Dépenses	Recettes

✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
⚡ **D'ADOPTER** sur la décision modificativen°23 du budget n°89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Philippe PELLETIER,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-27 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N° 89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 24 : UCIA : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget principal.

Cette décision modificative concerne l'attribution d'une subvention à l'UCIA pour la communication assurée pour l'organisation du salon des vins de Caumont-sur-Aure en décembre 2018.

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
6574 Subvention organisme de droit privé + 500,00 € 022 Dépenses imprévues -500,00 €	
Investissement	
Dépenses	Recettes

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :**
± **D'ADOPTER** la décision modificative n°24 du budget n°89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Philippe PELLETIER,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-28 : FIN_BUDGET LOT. CLÉMENCEAU N° 89510 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Clémenceau.

Pour donner suite à la vente du terrain, il est nécessaire d'évacuer divers types de déchets restés sur le terrain ; il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour dégager ces derniers.

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
605 : achats de matériel équipement et travaux : 1 500 € 022 : Dépenses imprévues : -1 500 €	
Investissement	
Dépenses	Recettes

✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
✦ **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget n° 89510.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-29 : FIN_BUDGET DÉCHETS ET RECYCLABLES N° 89512 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 6 : PACKMAT SYSTEM

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget DR pour tenir compte du protocole d'accord signé avec la société Packmat d'un montant de 20 100€ à la charge de l'entreprise.

Le protocole d'accord intègre les coûts liés aux défaillances du système embraqué et le rééquipement des bennes à ordures ménagères DS255VW, EG711GC et DQ028JV.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
022 : Dépenses imprévues : + 20 100€		778 : autres produits exceptionnels : +20 100€	
<i>Dont répartition</i>	01_ACI_01B + 10 040 €	<i>Dont répartition</i>	01_ACI_01B +10 040.00€
	02_VBI_02B + 10 060 €		02_VBI_02B +10 060.00€
Investissement			
Dépenses		Recettes	

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
 ✚ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 6 du budget n° 89512

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
 Gérard LEGUAY**



Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
 Publication le 14 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-30 : FIN_BUDGET DÉCHETS ET RECYCLABLES N° 89512 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 7 : DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS : SAS COLIGNY – AMIRAL RECYCLAGE

Il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires ouverts sur le budget DR pour constituer une provision afin de tenir compte de l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société SAS Amiral Recyclage (SAS Coligny) dont la dette auprès de Pré-Bocage Intercom s'élève à 60 048,89€.

En effet, dans le cadre de l'ouverture d'une procédure collective, les chances de recouvrement deviennent fortement improbables.

Il est prévu d'échelonner les dotations sur 3 ans dans le cadre de cette phase de redressement judiciaire. Mais en cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire c'est la totalité de la dette qui devra être provisionnée.

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants + 21 000€ <i>Dont répartition</i> 01_ACI_01B +10 940.00€ 02_VBI_02B +10 060.00€	
022 : Dépenses imprévues : - 10 060€ <i>Dont répartition</i> 02_VBI_02B -10 060 €	
678 : Autres charges exceptionnelles : -10 940€ <i>Dont répartition</i> 01_ACI_01B -10 940 €	
Investissement	
Dépenses	Recettes

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
 ± **D'ADOPTER** la décision modificative n° 7 du budget n° 89512

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
 Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
 Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-31 : FIN_BUDGET DÉCHETS ET RECYCLABLES N° 89512 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 8 : INVESTISSEMENTS SUR LE GARAGE - CONTRÔLE ACCÈS GARAGE OM

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget DR entre les opérations 301 et 309 pour permettre la réalisation d'installation de système d'accès sécurisé au garage.

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Investissement	
Dépenses	Recettes
Opération 301 : Matériel et service OM 2188 : autres installations - 6 000€	
Opération 309 : Garage 2188 : autres installations + 6 000€	

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
⚡ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 8 du budget n° 89512.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-32 : FIN_BUDGET DÉCHETS ET RECYCLABLES N° 89512 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 9 : DÉPENSES LIÉES AUX CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

Il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires ouverts sur le budget DR afin de répondre aux besoins de remplacement de personnel absents et au recours à du personnel extérieur pour répondre aux besoins du service.

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-33 : FIN_BUDGET DÉCHETS ET RECYCLABLES N°89512 : ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CRÉANCES ÉTEINTES

Pour le budget 89512 – Déchets-Recyclables, il s'agit de 7 listes :

- 17 articles pour 1 179,07 € ;
- 39 articles pour 2 400,38 € ;
- 46 articles pour 2 726,81 € ;
- 89 articles pour 5 918,92 € ;
- 64 articles pour 2 969,14 € ;
- 29 articles pour 2 716,30 € ;
- 56 articles pour 4 326,65 €.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Non valeur	58.90 €	501.33 €	582.22 €	1 211.06 €	1 725.17 €	4 508.70 €	7 741.82 €	5 231.07 €	677.00 €

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'admettre en non-valeur les titres sur les états présentés par M. le Trésorier Principal représentant une somme globale de 15 194.32 € pour « créances admises en non-valeur » (poursuites sans effet mais toujours récupérables) au 6541 sur le budget Déchets et recyclables. Il précise que si le conseil communautaire valide cette décision, il est nécessaire de prendre une décision modificative.
- D'admettre en créances éteintes les titres sur les états présentés par M. le Trésorier Principal représentant une somme globale de 7 042,95 € au 6542 du budget du Déchets et recyclables. Il précise que si le conseil communautaire valide cette décision, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ✚ **D'APPROUVER** les non-valeurs et les créances éteintes ci-dessus pour le Budget Déchets et Recyclables n° 89512.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LÉCONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-33-BIS : FIN_BUDGET DÉCHETS ET RECYCLABLES N°89512 : DÉCISION MODIFICATIVE N°10

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Déchets-Recyclables pour créances admises en non-valeur et créances éteintes sur états présentés par M. le Trésorier Principal

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
6541: créances admises en non valeurs : + 11 194.32€ 6542 : créances éteintes : +2 842.95€	7817 Reprise sur provision : +14 037.27€
Investissement	
Dépenses	Recettes

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
± **D'ADOPTER** la décision modificative n° 10 du budget n°89512.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70
ÉTAIENT PRÉSENTS : 55
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-34 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N°89500 : ADMISSIONS EN NON VALEURS

Pour le budget 89500 – Budget Principal, il s'agit d'une liste :

- article pour 4 620,52 € ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'admettre en non-valeur les titres sur les états présentés par M. le Trésorier Principal représentant une somme globale de 4 620,52 € pour « créances admises en non-valeur » (poursuites sans effet mais toujours récupérables) au 6541 sur le budget principal.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
± **D'APPROUVER** les non-valeurs ci-dessus pour le Budget Principal – 89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-35 : FIN_BUDGET SPANC N°89501 : ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CRÉANCES ÉTEINTES

Pour le budget 89501 – SPANC, il s'agit de 2 listes :

- 5 articles pour 464,00 €,
- 2 articles pour 160,00 €.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'admettre en non-valeur les titres sur les états présentés par M. le Trésorier Principal représentant une somme globale de 464 € pour « créances admises en non-valeur » (poursuites sans effet mais toujours récupérables) au 6541 sur le budget SPANC.
- D'admettre en créances éteintes les titres sur les états présentés par M. le Trésorier Principal représentant une somme globale de 160 € au 6542 du budget SPANC.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
⚡ **D'APPROUVER** les non-valeurs et les créances éteintes ci-dessus pour le Budget SPANC – 89501.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LÉCONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-36 : FIN_CARTE ACHAT PUBLIC

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Article 1 :

Le conseil communautaire décide de doter la communauté de communes Pré-Bocage Intercom d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie la Solution Carte Achat Public pour une durée fixe de 3 ans.

La solution Carte Achat Public de la Caisse d'Épargne de Normandie sera mise en place au sein de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom à 8 jours ouvrés suivant la date de délibération.

Article 2 :

La Caisse d'Épargne de Normandie (émetteur) met à la disposition de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom les cartes d'achat des porteurs désignés.

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Épargne Normandie mettra à la disposition de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom quatre (4) cartes achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom est fixé à 20 000 Euros pour une périodicité annuelle.

Article 3 :

La Caisse d'Épargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés.

Article 4 :

Le conseil communautaire sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne de Normandie et ceux du fournisseur.

Article 5 :

La communauté de communes créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la communauté de communes procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

La communauté de communes paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Article 6 :

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 25 € la première année, puis 50 €.

L'abonnement annuel au service E-CAP est fixé à 150 Euros.

Une commission de 0.20% sera due sur toute transaction sur son montant global.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

⚡ **D'ADOPTER** la mise en place des cartes achats publics.

⚡ **D'AUTORISER** le président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-37 : FIN_CHARTE PARTENARIALE ENTRE PBI ET CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'AUNAY-SUR-ODON

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, le Président de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom et le responsable du centre des finances publiques d'Aunay-Sur-Odon souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Le Président et son comptable ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- **Axe 1** : faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges
- **Axe 2** : améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses
- **Axe 3** : offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable
- **Axe 4** : développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

- ✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- ✚ **D'ADOPTER** la charte partenariale annexée à la présente délibération.
 - ✚ **D'AUTORISER** le président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018





**ENGAGEMENT
PARTENARIAL**

entre

**Pré-Bocage Intercom
et le
Centre des Finances
publiques
d'Aunay-Sur-Odon**

2018 - 2022

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20181107-20181107-37-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

PRÉAMBULE	5
PILOTAGE ET SUIVI DE L'ENGAGEMENT PARTENARIAL.....	7
ANNEXE N°1.....	8
<u>FICHES ACTIONS.....</u>	8
➤ AXE 1 - FACILITER LA VIE DE L'ORDONNATEUR, EN DÉVELOPPANT, EN ENRICHISSANT ET EN DÉMATÉRIALISANT LES ÉCHANGES	9
<i>ACTION 1-1 ➤ FACILITER LE RAPPROCHEMENT DES SERVICES.....</i>	10
<u>Objectifs et avantages attendus.....</u>	10
<u>Démarche – Méthodologie.....</u>	10
<u>Responsables de l'action.....</u>	11
<i>ACTION 1-2 ➤ OPTIMISATION DE LA CIRCULATION DE L'INFORMATION.....</i>	12
<u>Descriptif de l'action et contexte</u>	12
<u>Objectifs et avantages attendus.....</u>	12
<u>Démarche – Méthodologie.....</u>	12
<u>Responsables de l'action.....</u>	13
➤ AXE 2 – AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES PROCÉDURES : MAÎTRISER LES DÉLAIS DE PAIEMENT ET AMÉLIORER LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT EN MODERNISANT LES CHAÎNES DE RECETTES ET DE DÉPENSES.....	14
<i>ACTION 2-1 ➤ OPTIMISATION DE LA CHAÎNE DU PAIEMENT DE LA DÉPENSE.....</i>	15
<u>Descriptif de l'action et contexte</u>	15
<u>Objectifs et avantages attendus.....</u>	15
<u>Mandatement :</u>	15
<u>Dans le cadre du CHD :</u>	16
<u>Responsables de l'action.....</u>	16
<i>ACTION 2-2 ➤ ÉTUDE DE LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN PLACE LA CARTE ACHAT POUR LE PAIEMENT DE CERTAINES PETITES DÉPENSES DE PROXIMITÉ.....</i>	17
<u>Descriptif de l'action et contexte</u>	17
<u>Objectifs et avantages attendus.....</u>	17
<u>Responsables de l'action.....</u>	18
<i>ACTION 2-3 ➤ OPTIMISATION DE LA CHAÎNE DU RECOUVREMENT DES RECETTES.....</i>	19
<u>Descriptif de l'action et contexte</u>	19
<u>Objectifs et avantages attendus.....</u>	19
<u>Responsables de l'action.....</u>	21
➤ AXE 3 – OFFRIR UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DES COMPTES AUX DÉCIDEURS EN AMÉLIORANT LA QUALITÉ COMPTABLE.....	22
<i>ACTION 3-1 ➤ AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ COMPTABLE ET DE L'ACTIF.....</i>	24

<u>Descriptif de l'action et contexte</u>	24
<u>Objectifs et avantages attendus</u>	24
<u>Démarche – Méthodologie</u>	24
<u>Responsables de l'action</u>	24
➤ AXE 4 – DÉVELOPPER L'EXPERTISE COMPTABLE, FISCALE, FINANCIÈRE ET DOMANIALE AU SERVICE DES RESPONSABLES	25
<i>ACTION 4-1 ➤ INFORMATION ET CONSEIL EN MATIÈRE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE</i>	26
<u>Descriptif de l'action et contexte</u>	26
<u>Objectifs et avantages attendus</u>	26
<u>Démarche – Méthodologie</u>	26
<u>Responsables de l'action</u>	27
<i>ACTION 4-2 ➤ RÉALISATION D'ANALYSES FINANCIÈRES</i>	28
<u>Descriptif de l'action et contexte</u>	28
<u>Objectifs et avantages attendus</u>	28
<u>Démarche – Méthodologie</u>	28
<u>Responsables de l'action</u>	29

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, le Président de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom et le responsable du centre des finances publiques d'Aunay/Odon souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

La Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom a été créée le 1er janvier 2017 suite à la fusion de Villers-Bocage Intercom et Aunay-Caumont Intercom. Elle regroupe 27 communes représentant 24 781 habitants (chiffres 2015).

Le partenariat entre la Communauté de Communes et son Centre des Finances Publiques est solide et privilégié.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Le Président et son comptable ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- **Axe 1 : faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges**
- **Axe 2 : améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses**
- **Axe 3 : offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable**
- **Axe 4 : développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables.**

Chaque action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une des fiches annexées à la présente convention :

- 1-1 Faciliter le rapprochement des services
- 1-2 Optimiser la circulation de l'information
- 2-1 Optimiser la chaîne du paiement de la dépense
- 2-2 Développer les moyens modernes de paiement
- 2-3 Optimiser la chaîne de recouvrement des recettes
- 3-1 Poursuivre l'amélioration de la qualité des comptes et de leur lisibilité
- 4-1 Réaliser régulièrement des analyses financières
- 4-2 Information et conseil en matière de fiscalité locale

Les différentes actions sont déclinées dans des fiches présentées dans l'annexe n°1 de la présente convention.

Le présent engagement partenarial passé entre la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom et le Centre des Finances Publiques d'Aunay/Odon est conclu pour une période de 4 ans (2018-2022).

Un bilan annuel réalisé par les partenaires permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre; le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises. Le suivi sera réalisé au moyen du tableau de bord annexé au présent engagement.

A Les Monts d'Aunay, le / /2018

La Communauté de communes Pré-
Bocage Intercom

Le Centre des Finances Publiques
d'Aunay/Odon

M Gérard LEGUAY
Président de Pré-Bocage Intercom

M. Nicolas BARAY
Comptable de la Collectivité

Le directeur départemental des Finances publiques du Calvados

M. Bernard TRICHET

Annexe n°1
Fiches actions

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20181107-20181107-37-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

➤ **Axe 1 - Faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges**

Descriptif de l'action et contexte

La qualité d'exécution de leurs missions communes passe par le développement des contacts entre les personnels de la collectivité et ceux du poste comptable. La concertation régulière permet de prévenir toute difficulté et, le cas échéant, d'en accélérer la résolution.

Les changements d'organisation administrative (fusion des trésoreries d'Aunay/Odon et de Villers-Bocage) ou de personnels du Centre des Finances Publiques d'Aunay/Odon et de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom nécessitent d'établir une procédure simple d'échanges d'informations.

Objectifs et avantages attendus

- Permettre à la collectivité et au comptable d'identifier rapidement leurs correspondants ;
- Optimiser la circulation de l'information ;
- Connaître le contenu des missions et les contraintes de chaque poste ;
- Anticiper les mesures à prendre pour une bonne gestion de la collectivité.

Démarche – Méthodologie

✓ Engagements de la collectivité

- Transmettre l'organigramme des services ;
- Communiquer les coordonnées des correspondants en relation avec la collectivité (téléphone, adresse de messagerie) ;
- Mettre en place un circuit d'accueil et de présentation des nouveaux arrivants ;
- Informer le comptable des compétences des membres de l'assemblée délibérante et de tout changement d'attribution ;
- Transmettre au comptable les documents administratifs et les informations reçues de la Préfecture et intéressant la Trésorerie.

✓ Engagements du comptable

- Transmettre l'organigramme du service SPL ;
- Communiquer les coordonnées des correspondants en relation avec la collectivité (téléphone, adresse de messagerie) ;
- Mettre en place un circuit d'accueil et de présentation des nouveaux arrivants ;
- Organiser une réunion selon une périodicité choisie (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle...) pour évoquer l'état d'avancement des dossiers en cours ou en projets.

Indicateur(s)

- ✓ Transmission des organigrammes et annuaires respectifs ;
- ✓ Nombre d'accueils et présentations organisés / nombre de personnes nouvellement installées ;
- ✓ Mise à jour effective des organigrammes et annuaires respectifs selon une périodicité choisie (*mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle...*) ;
- ✓ Respect du calendrier de rencontres ;
- ✓ Transmission des documents administratifs.

Calendrier de réalisation

Action à mettre en œuvre immédiatement.

Responsables de l'action

<i>Pré-Bocage Intercom</i>	<i>DDFiP</i>
Céline CASTEL, DGS	Nicolas BARAY, comptable

Action 1-2 ► Optimisation de la circulation de l'information

Descriptif de l'action et contexte

Les échanges réciproques d'une information de qualité sont garants de la bonne exécution et de la fiabilité des opérations.

L'optimisation des circuits traditionnels et la mise en œuvre de nouveaux outils informatiques ou l'adaptation d'outils existants doivent permettre des échanges rapides et fiables.

Les 2 EPCI historiques sont passés sous Hélios en 2008 et ont participé activement aux évolutions applicatives.

Ainsi, Pré-Bocage Intercom a adopté la "full démat" dès 2017 avec la dématérialisation des pièces justificatives et la signature électronique des bordereaux dès mai 2017 et le PES ASAP en 2018 (dématérialisation de l'envoi des Avis des Sommes à Payer).

Objectifs et avantages attendus

→ **Autoriser l'accès de la collectivité à toutes les informations comptables au plus près de leur date d'enregistrement : l'application Hélios, accessible à l'ordonnateur, permet une consultation en temps réel des informations détenues dans Hélios et une extraction de certaines listes comme l'état des restes à recouvrer et les P503. La qualité et la richesse des informations restituées sont en grande partie fonction des données communiquées par la collectivité et de leur « typage » ;**

→ **Permettre au comptable de disposer en temps utile de toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de ses missions ;**

→ **Permettre une utilisation optimum des nouveaux outils informatiques (notamment Hélios) par l'identification certaine et homogène des tiers qui conditionne fortement l'efficacité du paiement et du recouvrement.**

Démarche – Méthodologie

✓ Engagements de la collectivité

- Transmettre des fichiers enrichis de toutes les informations nécessaires au fonctionnement optimal d'Hélios (références des marchés, dates relatives au DGP,...) ;
- Mettre en œuvre les normes définies pour l'identification des tiers dans Hélios (état civil, date de naissance, adresse);
- Transmettre sans délai au comptable les informations nouvelles dont elle peut avoir connaissance (nouvelle adresse,...).
- Editer les factures de REOM et de SPANC via les services de DGFIP (clic Esi+ PES ASAP)

✓ Engagements du comptable

- Autoriser l'accès aux fichiers Hélios aux services de la collectivité ;
- S'assurer de la transmission de fichiers retour en fonction des souhaits et des besoins de la collectivité ;

- Fournir un calendrier des travaux de la trésorerie ;
- Mettre en œuvre les normes définies pour la gestion des tiers ;
- Transmettre sans délai à la collectivité les informations nouvelles dont il peut avoir connaissance (nouvelle adresse,...) 

Indicateur

- Accès en consultation de la collectivité aux fichiers Hélios.

Calendrier de réalisation

Action à mettre en œuvre immédiatement.

Responsables de l'action

<i>Pré-Bocage Intercom</i>	<i>DDFiP</i>
Céline CASTEL, DGS	Nicolas BARAY, comptable

➤ **Axe 2 – Améliorer l’efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant les chaînes de recettes et de dépenses**

Action 2-1 ► Optimisation de la chaîne du paiement de la dépense

Descriptif de l'action et contexte

La rénovation des méthodes de contrôle des dépenses publiques par les comptables a été l'un des axes clés de la politique de modernisation mise en place dans l'esprit de la LOLF (loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances).

L'optimisation des procédures d'exécution des dépenses suppose de raisonner sur l'ensemble de la chaîne administrative associant étroitement l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

Objectifs et avantages attendus

- Réduire le délai global de paiement ;
- Permettre à la collectivité de respecter ses engagements vis à vis de ses fournisseurs et prestataires : améliorer son image, obtenir des conditions financières plus favorables et éviter le paiement d'intérêts moratoires ;
- Maîtriser les flux financiers ;
- Améliorer la qualité du mandatement ;
- Moduler les contrôles en fonction du risque et des enjeux réellement constatés avec la mise en place du CHD,
- Après accord de l'Administrateur général des Finances publiques, réfléchir de manière conjointe à l'opportunité de mettre en place un contrôle allégé en partenariat sur certains types de dépenses (paye, frais de déplacement, certains types de marchés, subventions...).

Démarche méthodologique

✓ Engagements de la collectivité

Mandatement :

- Réguler les émissions de mandats :
 - mandatement dès réception des éléments nécessaires et, si besoin, constatation du service fait;
 - émission régulière des mandats ;
- Veiller à la qualité des dossiers de mandatement :
 - présence de toutes les pièces justificatives (se référer systématiquement au décret des pièces justificatives) ;
 - exacte identification du véritable créancier ;
 - exacte imputation budgétaire ;
 - ouverture des crédits budgétaires nécessaires ;
 - existence de trésorerie suffisante ;
 - indication du délai de paiement sur lequel la collectivité s'est engagée ;
- Veiller à l'enrichissement et à la transmission des fichiers informatiques ;
- Indiquer systématiquement le point de départ du délai global de paiement ;
- Régulariser les mandats suspendus ou rejetés dans un délai maximum de 5 jours.

Dans le cadre du CHD :

- Codifier correctement les marchés et conventions au sein de la zone marché du protocole informatique ;
- Analyser avec le comptable les difficultés rencontrées ;
- Rechercher des mesures correctives et les mettre en œuvre.

✓ Engagements du comptable

- Restituer par écrit, avec présentation orale, le résultat des contrôles effectués selon une périodicité choisie ;
- Analyser avec l'ordonnateur les difficultés rencontrées et rechercher les mesures propres à les faire disparaître.

Indicateurs

- Démarche d'actualisation (*au moins annuelle*) du plan de contrôle ;
- Taux de rejet des mandats et analyse des motifs ;
- Restitution des résultats des contrôles ;
- Evolution du taux d'anomalies et de rejets ;
- Délai de paiement des dépenses ;
- Nombre et montant des intérêts moratoires réglés.
- Signature de la convention de contrôle allégé en partenariat

Calendrier de réalisation

Action à mettre en œuvre immédiatement.

Responsables de l'action

<i>Pré-Bocage Intercom</i>	<i>DDFiP</i>
Céline CASTEL, DGS	Nicolas BARAY, comptable

Action 2-2 > Étude de la possibilité de mettre en place la carte achat pour le paiement de certaines petites dépenses de proximité

Descriptif de l'action et contexte

Certaines petites dépenses de proximité peuvent faire l'objet d'un règlement direct soit par l'intermédiaire d'une carte achat soit par la création de régies d'avances.

Ces modes de règlement, toujours encadrés par un dispositif réglementaire, sont soumis à l'autorisation préalable des responsables des directions locales des finances publiques.

Objectifs et avantages attendus

- Régler immédiatement les dépenses de fonctionnement concernées;
- Simplifier la procédure de mandatement et diminuer le nombre de mandats ;
- Réduire le coût du traitement de la commande publique.

Démarche méthodologique

✓ Engagements de la collectivité

- Identifier les dépenses éligibles au dispositif ;
- Définir un seuil de dépenses;
- Prendre les délibérations et arrêtés nécessaires
- Emettre :
 - un mandat global justifié par la convention et les factures réglées directement par la collectivité ou son régisseur;
- Effectuer des vérifications, a minima trimestrielles, de la régularité des opérations.
- Informer immédiatement le comptable de toute irrégularité

✓ Engagements du comptable

- Vérifier la qualité du mandatement (fonction du CHD).

Indicateurs

- Nombre de factures réglées par carte achat ou régies d'avance.

Calendrier de réalisation

Action à mettre en œuvre immédiatement.

Responsables de l'action

<i>Pré-Bocage Intercom</i>	<i>DDFiP</i>
Céline CASTEL, DGS	Nicolas BARAY, comptable

Descriptif de l'action et contexte

L'optimisation de la chaîne des recettes suppose de raisonner sur l'ensemble de la chaîne administrative associant étroitement l'ordonnateur et le comptable de la collectivité.

Elle est subordonnée à la qualité des titres émis ainsi qu'à la prévisibilité et à la régularité de leur émission puis à la mise en œuvre rapide d'actions de recouvrement. L'implication de l'ensemble des acteurs permet la mise en place d'une politique concertée, propre à assurer un traitement adapté aux enjeux et aux situations spécifiques.

La mise en place de la commune nouvelle regroupant un nombre conséquent de communes (13) démontre que la collectivité est concernée par cette action.

Objectifs et avantages attendus

- Permettre à la collectivité :
 - d'optimiser la gestion budgétaire ;
 - de réduire les réclamations sur les titres de recettes ;
 - de réduire les risques d'impayés ;
 - de bénéficier d'un recouvrement plus rapide.
- Permettre au comptable
 - d'augmenter le taux de recouvrement ;
 - d'optimiser la trésorerie ;
 - de sécuriser juridiquement les opérations de recouvrement ;
 - d'effectuer au plus vite les diligences en vue du recouvrement ;
 - d'adapter le recouvrement contentieux aux spécificités.

Démarche méthodologique

✓ Engagements de la collectivité

L'émission des titres de recettes :

- Emettre les titres de recettes :
 - au plus près du fait générateur,
 - régulièrement tout au long de l'exercice ;
 - utiliser le PES ASAP éditique et chorus pro pour l'envoi ou le dépôt des avis des sommes à payer
 - Informer immédiatement la Trésorerie des réclamations en cours devant donner lieu à dégrèvement et en indiquer le montant afin d'éviter la notification de poursuites à tort et le contentieux supplémentaire que cela est susceptible d'occasionner.
- Régulariser au plus vite les recettes perçues avant émission de titre ;
- Veiller à l'identification exacte :
 - des bénéficiaires de la prestation (civilité, nom, prénom, date de naissance pour les soins hospitaliers...),
 - des débiteurs (civilité, nom, prénom, date de naissance, éventuellement lien avec le bénéficiaire de la prestation, ...)
- Produire le détail de la liquidation et si nécessaire les pièces justificatives ;

- Adresser sans délai toutes les délibérations de portée générale (*tarifs des prestations*)
- Assurer le traitement social des débiteurs en difficultés.
- Les dégrèvements donneront lieu systématiquement à l'émission d'un mandat ou d'un titre annulatif. Pour les sommes inférieures à 8 €, la collectivité émettra, dans le cas où l'utilisateur n'est pas débiteur, un mandat en dépenses exceptionnelles. Le dégrèvement ne donnera pas lieu à remboursement.

La recherche et les échanges d'information :

- Fiabiliser les renseignements détenus et communiquer au comptable toutes les informations propres à faciliter le recouvrement (*comptes bancaires, employeurs, ...*) ;
- Fournir rapidement au comptable les nouveaux renseignements collectés, utiles au recouvrement, en essayant de les collecter dès la délivrance de la prestation (ex : demander systématiquement la copie d'une pièce d'identité dans le cadre de la REOM).

Les régies de recettes et les moyens de paiement :

- Mener une réflexion sur le fonctionnement des régies pour les encaissements de proximité et de faible montant :
 - implantation,
 - équipements (informatisation, installation de TPE,...) ;
 - activité (régie prolongée,...) ;
- Proposer les moyens de paiement propres à satisfaire les débiteurs (prélèvement, TIP, CB,...).

✓ Engagements du comptable

Les échanges d'informations :

- Fiabiliser les renseignements détenus et communiquer à la collectivité tous les éléments nouveaux en sa possession (*changement d'adresse, ...*) ;
- Suspendre les poursuites en cas de contestation devant donner lieu à dégrèvement durant une période maximale de 3 mois;
- Examiner avec les services de la collectivité les dossiers complexes ;
- Mettre en œuvre rapidement toute action appropriée.

Les restitutions à la collectivité :

- Suivre régulièrement les délais d'encaissement et les taux de recouvrement;
- Tenir la collectivité régulièrement informée des montants encaissés avant émission de titres, des prises en charge et des restes à recouvrer.

Le recouvrement :

- Avec l'appui du correspondant départemental en charge de la monétique, accompagner la collectivité dans la mise en place des moyens modernes de paiement, en particulier le prélèvement dans le cadre de versements récurrents (loyers, REOM,...) et le paiement par internet (TIPI) pour l'ensemble des budgets ;
- Engager une réflexion avec les responsables de la collectivité sur l'organisation des régies en vue de l'amélioration du recouvrement ;
- Informer régulièrement la collectivité sur les dossiers dont le recouvrement semble compromis.

L'irrecouvrabilité :

- Rechercher et convenir de critères communs d'admission en non valeur ;
- Adresser au moins un fois par an les demandes d'admission en non valeur.

Indicateurs

- Délai d'émission des titres à compter de leur fait générateur ;
- Taux d'annulation et de correction des titres de recettes avec présentation par motif ;
- Taux de rejets ou suspensions de titres ;
- Taux de recouvrement spontané et contentieux ;
- Evolution des restes à recouvrer en nombre et montant ;
- Evolution du nombre et du montant des titres admis en non valeur ;
- Evolution du nombre de poursuites diligentées par type d'action ;
- Analyse des restes à recouvrer par nature
- Evolution des moyens modernes de paiement en nombre et en montant.

Calendrier de réalisation

Action à mettre en œuvre à compter de 2019.

Responsables de l'action

<i>Pré-Bocage Intercom</i>	<i>DDFiP</i>
Céline CASTEL, DGS	Nicolas BARAY, comptable

➤ **Axe 3 – Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable**

Descriptif de l'action et contexte

Depuis 2005, la Direction générale des Finances publiques a mis en place un outil de mesure de la qualité comptable, l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL). Celui-ci permet de mesurer le niveau de qualité portant sur quatre domaines comptables, notamment les hauts de bilan et opérations complexes.

Afin de respecter les principes budgétaires de prudence, de sincérité et d'indépendance des exercices, la collectivité doit pratiquer l'intégration régulière des travaux et frais d'études, le rattachement des charges et des produits à l'exercice, leur contrepassation en N+1.

L'EPCI doit comptabiliser, par l'intermédiaire de provisions, toute perte financière probable dès lors que cette perte est envisagée et, en particulier, pour les SPIC.

Objectifs et avantages attendus

- Améliorer la qualité comptable ;
- Répondre à la réglementation en matière de SPIC
- Rendre l'actif plus sincère.

Démarche – Méthodologie

✓ Engagements de la collectivité

- Suivre au mieux les recommandations du comptable pour passer les écritures nécessaires au bon moment ;
- Faire l'analyse des biens inscrits au bilan et transmettre régulièrement au comptable les demandes de sorties de bien ;
- Contrôler, la concordance de l'actif avec la balance des comptes.

✓ Engagements du comptable

- Rendre compte à la collectivité des résultats de l'indice IQCL ;
- Comptabiliser sans retard les opérations d'inventaires transmises par la collectivité ;
- Renseigner le plus complètement possible l'ordonnateur, notamment sur le mode de passation des opérations les plus complexes, et s'assurer que toutes les opérations ont bien été comptabilisées avant l'édition du compte de gestion.
- Echanger régulièrement avec l'ordonnateur sur les sommes dont le recouvrement paraît compromis afin de lui permettre d'ajuster ses provisions pour dépréciation des actifs circulants (redressement judiciaire, surendettement, ...).

Indicateurs

- ✓ Indice annuel de qualité comptable (items relatifs à l'intégration des immobilisations, amortissement des subventions et des frais d'étude) ;
- ✓ Etat de l'actif ajusté.

Calendrier de réalisation

A compter de 2019.

Responsables de l'action

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20181107-20181107-37-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

<i>Pré-Bocage Intercom</i> Céline CASTEL, DGS	<i>DDFiP</i> Nicolas BARAY, comptable
--	--

➤ **Axe 4 – Développer l’expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables**

Descriptif de l'action et contexte

Dans le cadre de sa mission générale de conseil, le trésorier assure des fonctions d'information et d'expertise dans le domaine de la fiscalité directe locale.

Le service fiscalité directe locale (SFDL) de la DDFiP apporte son appui aux comptables dans l'accomplissement de cette mission.

Objectifs et avantages attendus

- Apporter à la collectivité une information générale sur la législation fiscale et les évolutions issues des lois de finances (évolution législative, « catalogue des délibérations » que les collectivités peuvent adopter pour instituer des abattements et exonérations autorisés par la loi) ;
- Transmettre à la collectivité les informations nécessaires à la préparation et à l'adoption du budget;
- Restituer les informations descriptives de la campagne de taxation (états fiscaux) ;
- Répondre aux questions posées et réaliser les diverses simulations sollicitées par la collectivité (abattement de TH, évolutions des taux, plafond de participation) dans des délais satisfaisants ;
- Réaliser une analyse de la fiscalité directe de la collectivité pour appréhender sa richesse fiscale et ses marges de manœuvre.

Démarche – Méthodologie

✓ Engagements de la collectivité

- Transmettre au comptable les éléments nécessaires en vue de la réalisation des études souhaitées ;
- Associer le comptable aux réunions de la commission des finances et de la CIID (Commission Inter-Communale des Impôts Directs) en tant que de besoin ;

✓ Engagements du comptable

- Produire et présenter en novembre les bases simulées de CFE (en fonction des sollicitations de la collectivité) : seuil, nombre d'établissement... ;
- Présenter et analyser les évolutions prévisionnelles de ces bases ;
- Produire en février l'état 1259 : bases prévisionnelles, allocations compensatrices et informations nécessaires au vote des taux ;
- Apporter son assistance à la CIID, en lien avec les SIP et SIE compétents, afin d'améliorer le potentiel fiscal de la collectivité.

Remarque : les dates mentionnées ci-dessus sont des dates cibles qui, en fonction des travaux à réaliser dans le cadre de la campagne de CFE, peuvent ne pas être satisfaites. Avec l'appui du SFDL, le comptable communique une date prévisible de mise à disposition des informations et

prévient la collectivité de tout événement ou incident susceptible de nuire à la production de ces données.

Accusé de réception en préfecture
01420069524-20181107-20181107-37-DE
Date de télétransmission : 21/11/2018
Date de réception préfecture : 21/11/2018

- Réaliser les simulations à la demande de l'ordonnateur : impact de l'évolution des taux, modification du régime d'abattement TH, plafond de participation ;
Les restitutions de ces simulations seront effectuées le plus rapidement possible, de préférence sous forme dématérialisée ;
- Transmettre des états fiscaux récapitulants les données relatives à la campagne de taxation accompagnés d'une présentation écrite ;
- Produire au moins une fois tous les 3 ans, une analyse de la fiscalité directe locale de la collectivité (préciser la date prévisionnelle de réalisation) ;
- Accompagner, le cas échéant, les réformes ou modifications significatives des règles de la fiscalité directe locale d'une information particulière ;

Indicateur

- ✓ Date et production des états fiscaux ;
- ✓ Nombre de simulations réalisées.

Calendrier de réalisation

A compter de 2019.

Responsables de l'action

<i>Pré-Bocage Intercom</i>	<i>DDFiP</i>
Céline CASTEL, DGS	Nicolas BARAY, comptable

Descriptif de l'action et contexte

Le trésorier dispose d'informations financières utiles à la collectivité pour repérer ses forces et ses faiblesses et évaluer ses marges de manœuvres.

Les études, individualisées, neutres et objectives, effectuées au bénéfice des élus locaux, doivent leur permettre de procéder aux arbitrages nécessaires en vue de la mise au point de leurs différents projets.

Objectifs et avantages attendus

- Apprécier les équilibres financiers de la collectivité ;
- Permettre à la collectivité d'estimer ses marges de manœuvres ;
- Éclairer les élus sur les incidences financières d'un projet .

Démarche – Méthodologie

✓ Engagements de la collectivité

- Fournir au comptable les éléments nécessaires à une analyse prospective et élaborer en commun un cahier des charges ;
- Transmettre les hypothèses chiffrées préalablement aux investissements ;
- Solliciter, en tant que de besoin, le comptable en vue d'une analyse des risques ;
- Remplir le questionnaire de satisfaction.

✓ Engagements du comptable

- Communiquer annuellement un certain nombre de ratios, choisis en commun, et leur évolution ;
- Apporter son expertise sur l'impact financier de certains investissements
- Présentation annuelle et avant la fin du premier trimestre à l'ordonnateur d'une valorisation des résultats du compte de gestion et des fiches AEFF ;
- Avec l'appui du correspondant départemental en charge de l'expertise financière, dans le cadre de la démarche qualité, réaliser et présenter oralement :
 - une analyse financière rétrospective portant sur les 3 derniers exercices clos ;
 - une analyse financière rétrospective comparative après détermination du choix des collectivités de référence avec l'ordonnateur.

Indicateur

- ✓ Réalisation de l'analyse ;
- ✓ Relecture par les responsables du secteur public local ;
- ✓ Présentation écrite et orale de l'analyse ;
- ✓ Enquête de satisfaction ;
- ✓ Fiche de relecture remplie par la direction départementale des finances publiques.

Calendrier de réalisation

Immédiatement dès 2018

Responsables de l'action

<i>Pré-Bocage Intercom</i>	<i>DDFiP</i>
Céline CASTEL, DGS	Nicolas BARAY, comptable

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Alain LENOURRICHEL, Sylvie LENOURRICHEL,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-38 : FIN_RECETTES ÉCONOMIQUES : ÉOLIENNES

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom et de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult en date du 2 décembre 2016

Vu la délibération n° 20161109-15 du 9 novembre 2016 de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom ;

Vu la délibération n°20170927-26 du 27 septembre 2018 de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom ;

La communauté de communauté d'Aunay-Caumont Intercom s'était engagée par une délibération de principe à reverser à la commune d'Ondefontaine 50% du produit de l'IFER généré par l'implantation des éoliennes sur cette commune.

Une délibération actant le principe de reverser 50% de l'IFER aux communes d'implantations a été prise fin 2017.

Monsieur le président propose de revenir sur le moyen du versement à savoir que ce versement se fasse par le compte **739113 « reversement conventionnelle de fiscalité »** plutôt que par les attributions de compensation.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ✚ **DE VALIDER** le principe de versement aux communes d'implantations dans la limite de 50% de l'IFER sur le compte **739113 « reversement conventionnelle de fiscalité »** et non par des attributions de compensation.
- ✚ **DE MODIFIER** la délibération n° 20170927-26 en date du 27 septembre 2018 qui valide le principe de reversement aux communes à travers à l'attribution de compensation.
- ✚ **D'AUTORISER** le président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 60

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Alain LENOURRICHEL, Sylvie LENOURRICHEL,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-39 : PAT_GYMNASE INTERCOMMUNAL VILLERS-BOCAGE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Président rappelle que :

- la communauté de communes a pour projet la rénovation du gymnase intercommunal de Villers-Bocage.

Ce projet est inscrit au budget 2018

Ce projet est inscrit au contrat de ruralité, au contrat départemental de territoire et au contrat de territoire régional.

D'autres aides financières auprès de l'Union Européenne et autres financeurs pourront être également sollicitées.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ✚ **D'AUTORISER** le président à demander tout type de subvention dont contrat de ruralité, contrat départemental de territoire, contrat de territoire régional, aides européennes (LEADER, FEADER), Centre National pour le Développement du Sport dans le cadre de la rénovation du gymnase intercommunal de Villers-Bocage.
 - ✚ **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-40 : PAT_DÉCHÈTERIE DE CAUMONT-SUR-AURE (LIVRY) : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Le Président rappelle que :

- la communauté de communes a pour projet l'optimisation de la déchèterie de Caumont-sur-Aure (Livry).

Ce projet est inscrit au budget 2018

Ce projet est inscrit au contrat de ruralité et fait l'objet d'une subvention DSIL 2018.

La communauté de communes sollicite une subvention au titre du Programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) auprès du GAL (Groupe d'Action Locale) Pays du Bessin au Virois.

Plan de financement :

Opération	Dépenses HT		Recettes		
Optimisation de la déchèterie de Caumont-sur-Aure – (Livry)	AMO	9 170.00 €	DSIL 2018	23 263.20 €	18 %
	Travaux	120 000.00 €	LEADER	50 000.00 €	39 %
			Autofinancement	55 906.80€	43 %
	Total	129 170,00 €	Total	129 170,00 €	100 %

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ± **D'AUTORISER** le président à demander une subvention LEADER d'un montant de 50 000 € dans le cadre de l'opération « Optimisation de la déchèterie de Caumont-sur-Aure (Livry).
 - ± **D'AUTORISER** le président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 55

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 62

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-41 : DR_DÉCHÈTERIES : SEP – PRÉSENTATION ET AVENANT POUR LA LOCATION D'UN COMPACTEUR AVEC CABINE HAUTE À LA DÉCHÈTERIE DE MAISONCELLES-PELVEY

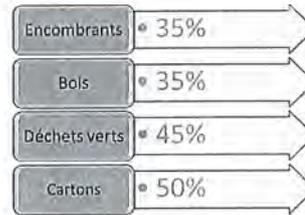
Contexte

Dans le cadre de la gestion des déchèteries, les enlèvements des déchets collectés sont effectués par un prestataire. Ce prestataire nous facture à la fois sur les tonnages recueillis mais aussi le coût d'enlèvement de chaque benne (rotation de bennes). Certains de ces flux sont compressibles afin d'optimiser le nombre de rotations à effectuer. Suite à une étude par notre prestataire, une proposition financière de location d'un compacteur avec cabine haute a été faite à Pré-Bocage Intercom pour sa déchèterie de Maisoncelles-Pelvey compte-tenu de son activité.

Cette étude détaille les taux de compression des flux, les coûts de location, d'entretien, de carburant, d'assurance et les économies réalisées sur le transport.

• **Présentation et intérêt**

- ✓ Optimisation du volume des bennes



✓ Diminution de 40% du nombre de rotation,
 => Même si ces chiffres sont estimatifs, il y aura nécessairement une diminution des coûts de rotation. Sur trois ans les économies escomptées du compactage sont de 139 197€ auquel il faut retrancher les coûts de location du compacteur et son entretien soit au total 78 360€ => **PBI peut espérer faire une économie nette de 66 237€ sur trois ans.**

Analyse de la rentabilité					
A l'année		Sur la durée du marché (4 ans)		Sur 3 ans	
Economie transport réalisée :	46 399,00 €	Economie transport réalisée :	185 596,00 €	Economie transport réalisée :	139 197,00 €
Location matériel Compacteur :	19 100,00 €	Location matériel Compacteur :	76 400,00 €	Location matériel Compacteur :	57 300,00 €
Contrat entretien (650h/an) :	1 800,00 €	Contrat entretien (650h/an) :	7 200,00 €	Contrat entretien (650h/an) :	5 400,00 €
Assurance matériel :	1 000,00 €	Assurance matériel :	4 000,00 €	Assurance matériel :	3 000,00 €
Carburant :	4 220,00 €	Carburant :	16 880,00 €	Carburant :	12 660,00 €
Economie réalisée :	20 279,00 €	Economie réalisée :	81 116,00 €	Economie réalisée :	66 237,00 €

Si cette proposition est validée, la formation des agents sera assurée par SEP. Elle pourra être effectuée en plusieurs sessions en cas d'embauche de nouveaux agents en déchèterie. Une vérification des démarches à effectuer est en cours pour une éventuelle mise en œuvre.

Vu l'avis favorable de la commission déchets et recyclables du 12 octobre 2018 et du bureau du 16 octobre 2018,

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
 - ✚ **D'APPROUVER** la démarche de location de compacteur avec cabine haute,
 - ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la proposition de prix faite par SEP et l'avenant au marché n°PBI-2017-005 et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
 Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018
 Publication le 14 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 7 novembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 30 octobre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 54

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 61

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Jacques LENAULT, Danielle HOULBERT, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, Pascal HUARD, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Patrick DUCHEMIN, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Michéline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Noël VILLIERE a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Joël LEVERT a donné pouvoir à Alain QUEHE, Jean-Paul ROUGEREAU a donné pouvoir à Danielle HOULBERT, Christian HAURET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Sylvie LENOURRICHEL a donné pouvoir à Alain LENOURRICHEL, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Éric ESNAULT, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER,

Étaient absents excusés : Joseph DESQUESNE, Jean BRIARD,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Didier VERGY, Jean-Luc SUPERA, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

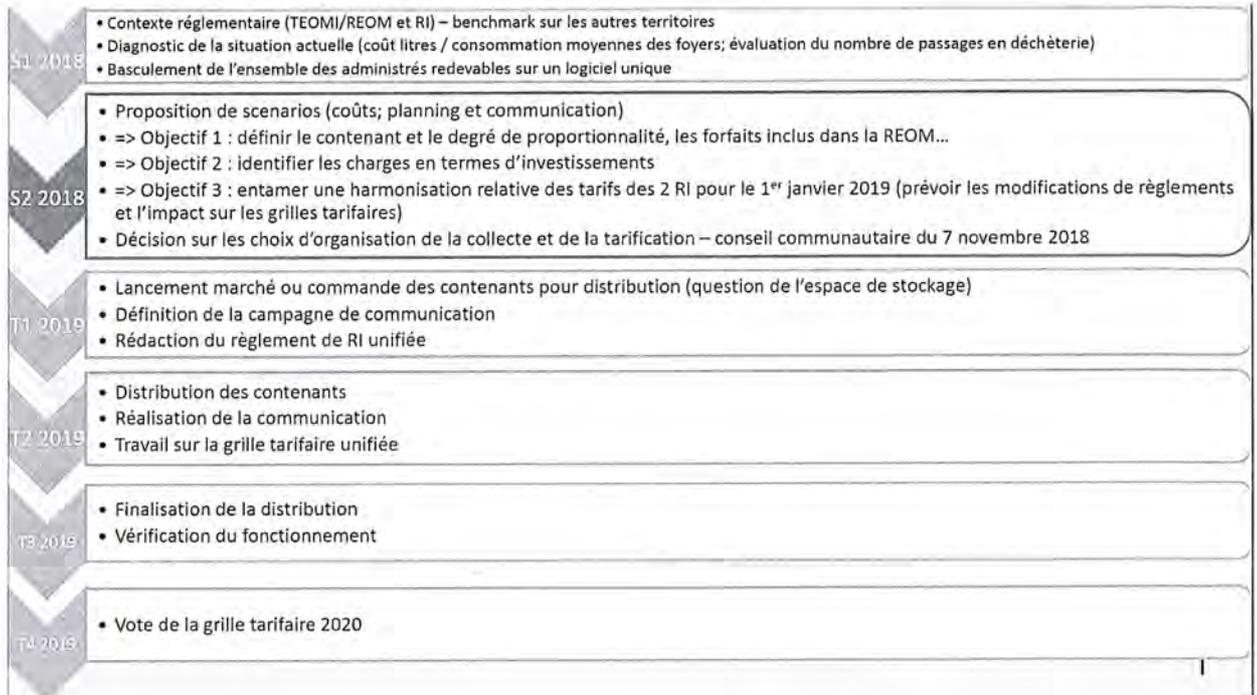
Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181107-42 : DR_REDEVANCE INCITATIVE : HARMONISATION DES REDEVANCES INCITATIVES

Contexte :

- Pré-Bocage Intercom, issu de la fusion d'Aunay-Caumont Intercom et Villers-Bocage Intercom au 1^{er} janvier 2017 dispose d'une tarification incitative pour chacun de ces deux secteurs. Cette tarification incitative non harmonisée se justifie par des modes de collecte et de tarification différents.
- La collectivité dispose de 5 ans pour harmoniser sa tarification incitative.
- L'harmonisation porte sur plusieurs points qui feront l'objet de discussion
 - o La grille tarifaire unifiée
 - o Le mode de collecte
 - o La répartition entre la part fixe et la part variable

- La progressivité de la tarification en fonction de la composition du foyer
 - Pré-Bocage Intercom a délibéré le 8 novembre 2017 pour acter le principe de l'harmonisation des redevances incitatives avec une mise en place au 1^{er} janvier 2020.
- Depuis cette délibération de principe la commission Déchets et Recyclables ainsi que le groupe de travail ont travaillé sur l'organisation et les principes de cette harmonisation.
 Ci-après le planning de travail et de mise en œuvre.



Proposition :

Vu l'avis de la commission Déchets et Recyclables du 12 octobre 2018 et du bureau du 16 octobre 2018 portant sur le travail d'harmonisation à mener, il est proposé de délibérer sur les points suivants :

- **Le système de collecte** : le bac pucé individuel ou collectif avec tambour d'identification des usagers via des badges ;
- **Le volume de bac par foyer** – l'attribution du volume par foyer suit celle établie par ex-Aunay-Caumont Intercom à savoir :

Type de foyer	Volume du bac
1 personne	80L
2 à 3 personnes	120L
4 à 6 personnes	180L
7 et plus	240L
Professionnels	Choix du volume allant d'un badge au 660L Possibilité de convention sur d'autres volumes (770L par exemple)

Pour certains foyers, le bac pucé individuel n'est pas adapté à la situation, notamment dans le cas des habitats collectifs ou encore dans certaines configurations de voirie.
 Dans ces cas-là, la collectivité installe un bac collectif muni d'un tambour positionné au-dessus permettant d'y glisser des sacs poubelles de 30L en identifiant l'utilisateur à partir d'un badge. Sont concernés principalement :

- Les logements collectifs en zones urbaines, qui ne permettent pas de stocker de bac individuel ou dans des conditions de sécurité suffisantes.
- Des lieux-dits difficiles d'accès pour les camions de collectes où l'installation d'un bac collectif permet de réduire le risque d'accident ;
- Des maisons secondaires si les propriétaires le souhaitent malgré l'éloignement du bac collectif le plus proche.

- **Nombre de levées incluses dans le forfait** : 18 levées incluses dans le forfait de base, avec accès aux déchèteries pour un volume hebdomadaire de 5m³, la collecte tous les 15 jours des sacs jaunes ainsi que l'accès aux points d'apport volontaire de verre sur le territoire.

Concernant les badges, le nombre de levées incluses est de 52.

Une réflexion est menée pour créer des tranches de levées supplémentaires, une de 18 à 24 et au-dessus de 24.

Au-delà des 18 levées, un premier tarif au réel sera appliqué aux levées supplémentaires jusqu'à 24 levées.

Au-delà de 24 levées, le tarif appliqué sera plus incitatif. L'objectif est de permettre davantage de flexibilité aux foyers quant aux levées supplémentaires comprises entre 18 et 24 levées.

La réflexion implique aussi de revoir le nombre de levées pour les professionnels qui serait identique à celui des particuliers.

- **Calendrier de mise en œuvre prévisionnel** :

- ⇒ Information dès la distribution des sacs blancs sur le territoire ex-VBI en décembre 2018 avec édition d'un flyer et lancement d'un questionnaire à destination des foyers. L'objectif est de connaître leur composition exacte et bien calibrer la commande de bacs, mais aussi d'identifier les points sur lesquels il faudra positionner des bacs collectifs avec tambours d'identification, le questionnaire est largement similaire au formulaire actuel de déclaration pour les nouveaux arrivants sur PBI ;
- ⇒ Retour du questionnaire en janvier 2019 ;
- ⇒ Commande des bacs en février 2019 (via l'Ugap dont le titulaire du marché de bacs pucés est le prestataire auprès duquel ex-ACI a commandé les bacs pucés => cela permet d'avoir une continuité dans les identifications et la relation client) ;
- ⇒ Distribution des bacs par commune entre avril à juillet 2019 ; derniers ajustements de distribution prévus en septembre 2019.

- ✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 42 voix POUR, 14 voix CONTRE (M. Marc HEBERT, Mme Micheline GUILLAUME, Monsieur Michel LE MAZIER et le pouvoir de M. Olivier MALASSIS, Mme Stéphanie LEBERURIER, Monsieur Éric ESNAULT et le pouvoir de Mme Armelle NEEL-TILLARD, M. Norbert LESAGE, M. Michel TOUDIC, M. Pierre SALLIOT, M. Pascal HUARD, M. Pascal DELAUNAY, M. René DESMARES, Mme Sylvie HARIVEL) et 5 ABSTENTIONS (M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Philippe PELLETIER, Mme Christelle LECAPITAINE, M. François BISSON, M. Arnaud DUBOIS), décide :

- ⚡ **D'APPROUVER** le choix du système de collecte de la redevance incitative via le bac pucé ;
- ⚡ **D'APPROUVER** l'attribution du volume de bac par foyer tel que présenté ;
- ⚡ **D'ACTER** le principe d'un forfait comprenant 18 levées et de deux tarifs progressifs pour les levées supplémentaires (de 18 à 24 levées au réel, au-delà de 24 levées avec un tarif plus incitatif) ;
- ⚡ **D'APPROUVER** le calendrier de mise en œuvre prévisionnel présenté ci-dessus ;

- ✚ **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette harmonisation ;
- ✚ **D'AUTORISER** monsieur le Président à demander tout type de subvention et à lancer le marché nécessaire à la réalisation de cette harmonisation.
- ✚ **D'INSCRIRE** les dépenses au budget déchets et recyclables 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 21 novembre 2018

Publication le 14 novembre 2018



DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 19 décembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BREPIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCelles, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-1 : AG_MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le président sollicite l'autorisation de retirer ce point à l'ordre du jour et de le passer en information.

DELIBERATION : FIN_Budget principal n°89500 : Décision modificative n° 30 : Subvention compétence « ASSAINISSEMENT »

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
⚡ **D'AUTORISER** la modification de l'ordre du jour.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dqs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BREVIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCelles, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-2 : AG DÉLÉGATION AU BUREAU : PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) ET SUBVENTIONS ELITES

Contexte :

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Il est rappelé au regard de l'article énoncé ci-dessus que : - « le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- ✚ du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- ✚ de l'approbation du compte administratif ;

- ⚡ des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- ⚡ des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- ⚡ de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- ⚡ de la délégation de la gestion d'un service public ;
- ⚡ des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »
- ⚡ « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Vu la délibération 20170118-4 donnant délégation au bureau pour le SCoT

Vu la délibération 20170315-60 donnant délégation au bureau pour donner des avis sur les DUL extérieurs.

Vu la délibération 20171108-2

Vu la délibération 20171220-2 donnant délégation au bureau pour les points suivants :

- ⚡ *Ressources humaines : toutes les créations de poste et de renouvellement ne modifiant pas l'organigramme*
- ⚡ *Cadre de vie : Aides aux particuliers : aide rénovation logement*
- ⚡ *Avis sur les documents d'urbanisme des territoires limitrophes*
- ⚡ *Conventionnements sans engagement financier ou seuil inférieur à 1 500 €*
- ⚡ *Changement de membres de commissions et constitution des COPIL, CoTECH ou représentativité de la collectivité dans d'autres instances*
- ⚡ *Règlement de services*
- ⚡ *Soutien via les motions*
- ⚡ *Règlement intérieur*
- ⚡ *Régie : ouverture et fermeture*
- ⚡ *Organisation des horaires (structures)*
- ⚡ *Vente de matériel*
- ⚡ *Autorisation d'occupation des équipements et des salles intercommunales, sauf pour les associations dont les mises à dispositions feront l'objet d'une validation par la commission pour les créneaux annuels (gymnases communautaires, salles d'activités, bureau, ...) ou pour l'accueil de nouvelles associations en cours d'année et par le vice-président pour les demandes ponctuelles*

Il est proposé de reprendre la délibération n° 20171220-2 et d'indiquer que les décisions relatives au Projet Éducatif Local seront déléguées au bureau décisionnel.

Par ailleurs, conformément à la délibération n° 20181219-9 prise lors du conseil communautaire, il est également proposé de déléguer au bureau l'attribution de la subvention Elite aux associations sportives, dans la limite de l'enveloppe fixée au budget.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **DE RAPPORTER** la délibération n° 20171220-2 du conseil communautaire en date du 20 décembre 2017 ;
- **DE VALIDER** les délégations suivantes :
 - ⚡ *Ressources humaines : tous les points concernant les ressources humaines seront délégués au bureau sauf la création et le renouvellement de poste modifiant l'organigramme.*
 - ⚡ *Cadre de vie : Aides aux particuliers : aide rénovation logement*

- ✚ *Cadre de Vie : Subventions aux associations sportives – **Subvention ELITE** : Attribution de la subvention ELITE dans la limite de l'enveloppe fixée au budget*
- ✚ *Jeunesse : Les décisions relatives au Projet Éducatif Local (PEL)*
- ✚ *Avis sur les documents d'urbanisme des territoires limitrophes*
- ✚ *Conventionnements sans engagement financier ou seuil inférieur à 1 500 €*
- ✚ *Changement de membres de commissions et constitution des COPIL, CoTECH ou représentativité de la collectivité dans d'autres instances*
- ✚ *Règlement de services*
- ✚ *Soutien via les motions*
- ✚ *Règlement intérieur*
- ✚ *Régie : ouverture et fermeture*
- ✚ *Organisation des horaires (structures)*
- ✚ *Vente de matériel*
- ✚ *Autorisation d'occupation des équipements et des salles intercommunales, sauf pour les associations dont les mises à dispositions feront l'objet d'une validation par la commission pour les créneaux annuels (gymnases communautaires, salles d'activités, bureau, ...) ou pour l'accueil de nouvelles associations en cours d'année et par le vice-président pour les demandes ponctuelles*

- **DE MODIFIER** le règlement intérieur : Organisation de la structure
- **D'AUTORISER** le président à signer les décisions qui seront prises en bureau.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BREPIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-3 : AG_MODIFICATION STATUTAIRE : PRISE DE COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC » : SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS

Il est proposé que la prise de compétence « Éclairage public » sur les zones d'activités soit prise et d'effectuer une délégation au SDEC pour harmoniser la gestion.

Il sera nécessaire d'établir une répartition des armoires entre la consommation des habitants et celle des entreprises.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 57 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Pierre SALLIOT)**

✚ **DE PRENDRE** la prise de compétence « Éclairage public » sur les zones d'activités.

✚ **DE NOTIFIER** aux communes membres de Pré-Bocage Intercom la demande de modification statutaire

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-4 : DR_PÔLE VILLERS-BOCAGE : SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE SACS BLANCS

Contexte :

La démarche d'harmonisation entre les redevances incitatives s'inscrit dans une logique progressive. En 2017 et 2018 deux délibérations ont fixé les objectifs en termes d'échéances et de système de collecte.

D'un point de vue administratif, l'ensemble de la base des administrés a été intégrée dans un seul et même logiciel, afin qu'elle soit unifiée. Cela permet en outre de saisir, pour le secteur ex-VBI les litrages consommés par foyers, complémentaires et supplémentaires. Aussi, la facturation des rouleaux de sacs complémentaire et supplémentaires peut être effectuée via le logiciel et via la facture annuelle (en N+1).

Proposition :

Dans ce contexte, la logique du maintien de la régie pour les sacs complémentaires et supplémentaires perd de son sens. Il est possible de la supprimer dès le 01/01/2019.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ⚡ **DE SE POSITIONNER** sur la suppression de la régie de sacs blancs sur le pôle de Villers-Bocage,
 - ⚡ **D'AUTORISER** M. le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BREPIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCelles, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219 5 : DR_REDEVANCE INCITATIVE : GRILLE TARIFAIRE EX-ACI

Contexte :

- Travail sur la grille tarifaire en commission Déchets & Recyclables le 4/12/18
- Estimation du budget DR du service ex-ACI stabilisé avec un Produit Fiscal attendu estimé autour de 980 000 €
- L'ensemble des investissements pour l'année 2019 sont présenté ainsi que les estimations du coût de traitement des déchets.

Proposition de la grille tarifaire 2019 :

				TARIFS 2019	
type	Effectif du foyer	Litrage	Nombre de levées dans l'abonnement	Redevance annuelle	Levée supplémentaire
Abris bac		30	52	120 €	1,00 €
Bac OM	1	80	18	120 €	2,66 €
Bac OM	2 à 3	120	18	158 €	4,00 €
Bac OM	4 à 6	180	18	216 €	6,00 €
Bac OM	7 et plus	240	18	275 €	8,00 €
Bac OM		360	30	527 €	12,00 €
Bac OM		660	30	1 013 €	22,00 €
Bacs OM C3 (*)		770	135	27 585,76 €	25,66 €
BAC OM ZOO		660	50	6 608,30 €	22,00 €

La redevance prend en compte l'accès aux déchèteries et la collecte des ordures ménagères et des recyclables en porte-à-porte pour les sacs jaunes (bouteilles plastiques, cartonnettes, papiers...) et en point d'apport volontaire pour le verre.

Benne Déchets verts Caumont sur Aure :

Il est décidé de maintenir la benne déchets verts de la commune de Caumont-sur-Aure pour le 1^{er} semestre 2019, via conventionnement qui permettra de prendre en charge les rotations des bennes et les tonnages liés à ces rotations.

Monsieur le président propose de se positionner sur la grille tarifaire de la redevance incitative.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- ✚ **D'ADOPTER** la grille tarifaire présentée et de mettre en application ces tarifs dès le 1^{er} Janvier 2019
 - ✚ **D'AUTORISER** le président à mettre en œuvre les démarches liées à ce projet et à signer tout document s'y afférant
 - ✚ **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant à la convention avec la commune de Caumont-sur-Aure

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
 Gérard LEGUAY**



Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
 Publication le 26 décembre 2018

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE DECHETS VERTS SUR LA COMMUNE DE
CAUMONT-L'EVENTE – CAUMONT-SUR-AURE**

Entre les soussignés :

Pré-Bocage Intercom
Maison de Services au Public
31 rue de Vire
Aunay-Sur-Odon
14260 LES MONTS D'AUNAY

Représentée par Monsieur Gérard LEGUAY, Président.

Et

Caumont-Sur-Aure
Caumont - l'Eventé
Place du marché
Caumont – l'Eventé
14240 CAUMONT-SUR-AURE

Représentée par Monsieur Christian GABRIEL, Maire de la commune déléguée et par Monsieur
Christophe LEBOULANGER, Maire de la commune nouvelle.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Convention de mise à disposition d'une benne déchets verts par Pré-Bocage Intercom sur la commune de Caumont-l'Eventé – Caumont-Sur-Aure. La benne déchets verts fait partie du marché enlèvement, transport, tri et élimination et valorisation des déchets collectés dans les déchèteries du Pré-Bocage n°2017-PBI-005. Les vidages sont réalisés par la société titulaire du marché : SEP Valorisation.

Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour la durée soit du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

Son renouvellement s'effectuera par courrier, un mois avant la date de fin prévue.

Elle peut être résiliée à tout moment par décision de la commune de Caumont-l'Eventé – Caumont-Sur-Aure ou de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

Article 2 : MODALITES DE FACTURATION

La communauté de communes émettra un titre trimestriellement sur la base des tonnages et des vidages facturés par SEP Valorisation pour la benne déchets verts de la commune de Caumont-l'Eventé – Caumont-Sur-Aure à Pré-Bocage Intercom.

La communauté de communes annexera au titre les factures du prestataire.

- Le vidage est facturé 90€ HT soit 99€ TTC,
- Le tonnage est facturé 8€ HT soit 8,80€ TTC pour le broyage et 14,50€ HT soit 15,95€ TTC pour le compostage en fonction du tonnage collecté.

Fait en 2 exemplaires, à Aunay-Sur-Odon – Les Monts d'Aunay, le 21 décembre 2018.

Fait à :

Le.....

Signature et qualité du signataire précédée
de la mention « lu et approuvé »

Fait à Aunay-Sur-Odon - Les Monts d'Aunay

Le 21 décembre 2018

Signature et qualité du signataire précédée
de la mention « lu et approuvé »

Le Président, G. LEGUAY

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dqs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-6 : DR_REDEVANCE INCITATIVE : GRILLE TARIFAIRE EX-VBI

Contexte :

- Travail sur la grille tarifaire en commission Déchets & Recyclables le 4/12/18
- Estimation du budget DR 2019 du service ex-VBI stabilisé avec un produit fiscal attendu estimé autour de 983 264€
- L'ensemble des investissements pour l'année 2019 sont présentés ainsi que les estimations du coût de traitement des déchets.
- Après concertation de la commission, il a été décidé de proposer d'instaurer une part de proportionnalité par rapport au nombre de personnes au foyer. Les foyers composés de 1 à 3 personnes bénéficient d'une diminution de la part fixe, -34€ pour les foyers de 1 personne, -5€

- pour les foyers composés de 2 à 3 personnes. Au total, ce sont 74% des foyers qui vont bénéficier une diminution de la part fixe de la redevance incitative.
- Les foyers composés 4 à 7 personnes subissent une augmentation fixe, +39€ pour les foyers de 4 à 6 personnes, +83€ pour les foyers de 7 et plus.
 - Au total, 26% des foyers qui vont subir une augmentation dont 26 foyers une augmentation de 83€.

Proposition de la grille tarifaire 2019 :

TARIFS 2019				
Type de producteur	Effectif du foyer	Nombre de foyers concernés	Redevance annuelle	Coût au litre
Particuliers	1	1 175	109 €	0,0113€/L
	2 à 3	2 653	138 €	
	4 à 6	1 327	182 €	
	7 et plus	26	226 €	
Professionnel			124 €	0,0159€/L

Lors du conseil communautaire, il a été présenté le détail de la part fixe avec le tableau suivant :

TARIFS 2019 - ex VBI			Détail part fixe de la redevance		
Effectif du foyer	Nombre de foyer	Redevance annuelle	Part fixe au foyer	Part proportionnelle en fonction de la composition du foyer	Redevance annuelle Part fixe
		0 €			
1	1 175	109 €	50 €	59 €	109 €
2 à 3	2 653	138 €	50 €	88 €	138 €
4 à 6	1 327	182 €	50 €	132 €	182 €
7 et plus	26	226 €	50 €	176 €	226 €

La redevance prend en compte l'accès aux déchèteries et la collecte des ordures ménagères et des recyclables en porte-à-porte pour les sacs jaunes (bouteilles plastiques, cartonnettes, papiers...) et en point d'apport volontaire pour le verre.

Distribution des sacs blancs VBi et des sacs jaunes pour l'année 2019

Nbre de pers. au foyer	Litrage maximum	Correspondance en rouleaux de sacs blancs VBi			Correspondance en rouleaux de sacs jaunes
		20 litres 25 sacs/rlx	30 litres 10 sacs/rlx	50 litres 10 sacs/rlx	50 litres 20 sacs/rlx
1	2 000	4	6	4	1
2	3 500	7	11	7	2
3	4 500	9	15	9	3
4	6 000	12	20	12	4
5	7 000	14	23	14	5
6	8 100	16	27	16	6
7	9 600	19	32	19	7
8	10 500	21	35	21	8
9	12 000	24	40	24	9
10	13 500	27	45	27	10

Prix des sacs supplémentaires (au-delà de la dotation maximale)	20 litres	30 litres	50 litres
	25 sacs/rlx	10 sacs/rlx	10 sacs/rlx
€/rouleau	16,50 €	10,00 €	16,50 €

Monsieur le président propose au conseil communautaire de se positionner sur la grille tarifaire de la redevance incitative.

Option Déchets Verts :

Il est décidé la suppression de la benne déchets verts d'Amayé-sur-Seulles au 1^{er} Janvier 2019. La question de l'accès des communes aux déchèteries dans le cadre de l'entretien des espaces verts et publics des communes du territoire sera abordée en commission déchets & recyclables début 2019 afin d'apporter une réponse homogène et satisfaisante à toutes les communes.

Il est décidé de conserver la benne déchets verts de Val-d'Arry en stabilisant la tarification compte-tenu des aménagements effectués (entrée et sortie) et de la possibilité d'identifier les accès à cette plateforme avec le même système qu'en déchèterie.

Option Déchets Verts	€/Foyer
Val d'Arry	6,44 €

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 38 voix POUR, 18 voix CONTRE** (M. Pascal DELAUNAY, M. René DESMARES et le pouvoir de M. Philippe FREMOND, M. Jean-Luc ROUSSEL, M. Arnaud DUBOIS, M. Michel TOUDIC, M. Jean-Marie DECLOMESNIL, M. Pierre SALLIOT, Mme Annick SOLIER, M. Marcel PETRE, M. Michel LE MAZIER et le pouvoir Mme Armelle NEEL TILLARD, Mme Stéphanie LEBERRURIER et le pouvoir M. Éric ESNULT, M. Olivier MALASSIS et le pouvoir Mme Micheline GUILLAUME, M. Joël LEVERT et le pouvoir M. Alain QUEHE), **2 ABSTENTIONS** (M. Marc HEBERT et Mme Christelle LECAPITAINE), **décide :**

✚ **D'ADOPTER** la Redevance des ordures ménagères 2019 avec la proportionnalité aux nombres de personnes aux foyers pour les particuliers et d'adopter la redevance des ordures ménagères pour les particuliers telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-6 BIS : DR_REDEVANCE INCITATIVE : GRILLE TARIFAIRE EX-VBI

Contexte :

- Travail sur la grille tarifaire en commission Déchets & Recyclables le 4/12/18
- Estimation du budget DR 2019 du service ex-VBI stabilisé avec un produit fiscal attendu estimé autour de 983 264€
- Après concertation de la commission, il a été décidé de proposer d'instaurer une part de proportionnalité par rapport au nombre de personnes au foyer. Les foyers composés de 1 à 3 personnes bénéficient d'une diminution de la part fixe, -34€ pour les foyers de 1 personne, -5€ pour les foyers composés de 2 à 3 personnes. Au total, ce sont 74% des foyers qui vont bénéficier une diminution de la part fixe de la redevance incitative.

- Les foyers composés 4 à 7 personnes subissent une augmentation fixe, +39€ pour les foyers de 4 à 6 personnes, +83€ pour les foyers de 7 et plus.
- Au total, 26% des foyers qui vont subir une augmentation dont 26 foyers une augmentation de 83€.

Proposition de la grille tarifaire 2019 :

TARIFS 2019				
Type de producteur	Effectif du foyer	Nombre de foyers concernés	Redevance annuelle	Coût au litre
Particuliers	1	1 175	109 €	0,0113€/L
	2 à 3	2 653	138 €	
	4 à 6	1 327	182 €	
	7 et plus	26	226 €	
Professionnel			124 €	0,0159€/L

Lors du conseil communautaire, il a été présenté le détail de la part fixe avec le tableau suivant :

TARIFS 2019 - ex VBI			Détail part fixe de la redevance		
Effectif du foyer	Nombre de foyer	Redevance annuelle	Part fixe au foyer	Part proportionnelle en fonction de la composition du foyer	Redevance annuelle Part fixe
		0 €			
1	1 175	109 €	50 €	59 €	109 €
2 à 3	2 653	138 €	50 €	88 €	138 €
4 à 6	1 327	182 €	50 €	132 €	182 €
7 et plus	26	226 €	50 €	176 €	226 €

La redevance prend en compte l'accès aux déchèteries et la collecte des ordures ménagères et des recyclables en porte-à-porte pour les sacs jaunes (bouteilles plastiques, cartonnettes, papiers...) et en point d'apport volontaire pour le verre.

Distribution des sacs blancs VBi et des sacs jaunes pour l'année 2019

Nbre de pers. au foyer	Litrage maximum	Correspondance en rouleaux de sacs blancs VBi			Correspondance en rouleaux de sacs jaunes
		20 litres 25 sacs/rlx	30 litres 10 sacs/rlx	50 litres 10 sacs/rlx	50 litres 20 sacs/rlx
1	2 000	4	6	4	1
2	3 500	7	11	7	2
3	4 500	9	15	9	3
4	6 000	12	20	12	4
5	7 000	14	23	14	5
6	8 100	16	27	16	6
7	9 600	19	32	19	7
8	10 500	21	35	21	8
9	12 000	24	40	24	9
10	13 500	27	45	27	10

Prix des sacs supplémentaires (au-delà de la dotation maximale)	20 litres	30 litres	50 litres
	25 sacs/rlx	10 sacs/rlx	10 sacs/rlx
€/rouleau	16,50 €	10,00 €	16,50 €

Monsieur le président propose au conseil communautaire de se positionner sur la grille tarifaire de la redevance incitative.

Option Déchets Verts :

Il est décidé la suppression de la benne déchets verts d'Amayé-sur-Seulles au 1^{er} Janvier 2019. La question de l'accès des communes aux déchèteries dans le cadre de l'entretien des espaces verts et publics des communes du territoire sera abordée en commission déchets & recyclables début 2019 afin d'apporter une réponse homogène et satisfaisante à toutes les communes.

Il est décidé de conserver la benne déchets verts de Val-d'Arry en stabilisant la tarification compte-tenu des aménagements effectués (entrée et sortie) et de la possibilité d'identifier les accès à cette plateforme avec le même système qu'en déchèterie.

Option Déchets Verts	€/Foyer
Val d'Arry	6,44 €

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ⚡ **D'ADOPTER** la Redevance des ordures ménagères 2019 pour les professionnels telle que présentée ci-dessus ;
- ⚡ **D'ADOPTER** la tarification des sacs supplémentaires ;
- ⚡ **D'ACTER** la suppression la benne déchets verts d'Amayé-sur-Seulles ;
- ⚡ **D'ADOPTER** le tarif de l'option déchets verts pour la commune de Val d'Arry ;
- ⚡ **D'AUTORISER** M. le président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dqs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-7 : DR_DÉCHÈTERIES : COLLECTE DE L'AMIANTE À MAISONCELLES-PELVEY

Contexte :

La déchèterie de Maisoncelles-Pelvey collecte actuellement l'amiante sur rendez-vous. Lors du passage de Mme BIENFAIT, ACFI (Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection) du centre de gestion du Calvados, elle nous a signalé la nécessité de mettre en conformité la collecte de l'amiante. Ces mises en conformité sont onéreuses, le SEROC, syndicat de traitement, avait évalué cette dernière à 100K€ par déchèterie.

Proposition :

Compte-tenu des tonnages relativement restreints de collecte d'amiante, et compte-tenu du coût que cela représente pour la collectivité, en dehors de toute mise en conformité (le tarif de 200€/tonne ne couvre pas le coût d'enlèvement par le prestataire), il est proposé de ne pas maintenir cette collecte sur la déchèterie de Maisoncelles-Pelvey et d'informer les administrés des solutions existantes à proximité du territoire (via le site internet ou au sein des déchèteries)

La commission propose de ne plus collecter l'amiante et de supprimer la benne en déchèterie dès le 1^{er} Janvier 2019.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ⚡ **D'ACTER** la suppression de la benne et la collecte de l'amiante en déchèterie à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- ⚡ **D'ASSURER** l'information des administrés via le site internet ou au sein des déchèteries ;
- ⚡ **D'AUTORISER** le président à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-8 : CDV_POLITIQUE DE L'HABITAT : RECONDUCTION DU PROTOCOLE 2019

Contexte :

Monsieur le Vice-Président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc...

Bilan 2018 :

- 112 contacts
- 40 dossiers déposés pour 2018

Permanences :

- Point info 14 de Les Monts-d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1^{er} vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont l'Éventé) : le 3^{ème} vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2^{ème} mardi du mois, de 14h à 16h sur rendez-vous

Objectif : Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ✚ **D'AUTORISER** M. le Président à signer la convention du protocole « Habiter Mieux » avec l'Etat pour l'année 2019 ;
- ✚ **DE RECONDUIRE** l'animation du protocole Habiter Mieux par le cabinet INHARI, dans les conditions suivantes :
 - Maintien des permanences sur les 3 sites : Les Monts-d'Aunay, Caumont-sur-Aure et Villers-Bocage, tel qu'exposé précédemment ;
 - Toutefois, s'il est fait le constat que les permanences sans rdv sont plus efficaces que les permanences avec rdv, il est demandé que cette modalité soit revue pour le site de Villers-Bocage ;
 - Animation du protocole :
 - 2 demi-journées au salon de l'habitat ;
 - Proposition d'actions de communication sur les secteurs de Pré-Bocage Intercom encore peu sensibilisés, par des interventions auprès d'autres acteurs susceptibles d'informer la population (élus locaux, notaires, agences immobilières, ADMR, secrétaires et agents de mairies, etc.)
 - La population devra pouvoir bénéficier du conseil qu'elle soit éligible ou non au dispositif « Habiter Mieux »
- ✚ **D'AUTORISER** le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, présentant un gain énergétique de 25% après réalisation des travaux au titre du protocole « Habiter Mieux » ;
- ✚ **D'AIDER** 60 propriétaires occupants par an ;
- ✚ **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget principal 2019 (prestation et aides financières)
- ✚ **D'AUTORISER** M. le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJÉUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-9 : CDV_SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIÉES

- Vu la délibération n°20170315-6 de Pré-Bocage Intercom du 15 mars 2017 : « La Communauté de communes apporte son soutien financier aux associations sportives affiliées à une fédération sportive » ;
- Vu la délibération n°20171108-34 de Pré-Bocage Intercom du 8 novembre 2017 relative à la définition de la politique d'attribution des subventions sportives.
- Considérant les commissions Cadre de Vie des 17.10.2018 et 13.11.2018 ;

Contexte :

A) Subvention de fonctionnement :

Ordre-priorité	Critères	Subventions définies selon :	Objectifs poursuivis
1	Effectifs - 18 ans	Effectifs	⇒ Politique « Jeunes »
2	Licence -18 ans	% sur les dépenses	⇒ Réponse à l'obligation d'adhésion ⇒ Politique « Jeunes » ⇒ Participation de PBI aux licences jeunes - 18 ans
3	Stages sportifs	Nombre de jours ou nbre d'enfants par jour	⇒ Dynamisme local
4	Effectifs +18 ans	Effectifs	⇒ Dynamisme local + Lien social
4	Emploi encadrant diplômé (hors conventions d'objectifs)	ETP	⇒ Qualité de l'offre sportive
4	Bénévolat ENCADRANT	Encadrants (uniquement) de groupes d'enfants et d'adultes	⇒ Qualité de l'offre sportive ⇒ Valorisation du bénévolat
4	Recherche active de recettes (sponsoring, loto, vide-greniers, soirée dansante, etc.)	Nombre d'actions	⇒ Valorisation de la recherche d'autonomie financière ⇒ Dynamisme local
4	Participation à des actions proposées par PBI manifestations (Forum des associations, Fête du jeu, Festival du Slam)	Nombre de manifestations	⇒ Dynamisme local ⇒ Valorisation du réseau associatif
5	Participation à d'autres animations / manifestations à titre gracieux	Nombre de manifestations	⇒ Dynamisme local ⇒ Valorisation du réseau associatif

	Associations concernées	Spécificités	Objectifs poursuivis
Modalités d'application	Pour toutes les associations	Minimum de 300€ de subventions avec un minimum de 10 adhérents	Définir un seuil d'intervention cohérent avec la notion de pratique associative
	Pour les associations sportives pratiquant des activités sur le territoire et dont le siège se trouve hors de Pré-Bocage Intercom.	→ Si plus de 70% des activités hors compétition ont lieu sur le territoire : application des critères classiques. → Sinon, les subventions sont versées au pourcentage d'adhérents pratiquant et résidant sur le territoire de PBI.	Définir le périmètre d'intervention de PBI

B) Subvention ELITE :

Pas de limite d'âge	Conditions : 1 à 4 personnes par véhicule Le véhicule ne doit pas transporter que du matériel
Subvention ELITE (kms < à 250 kms) = 100 €	
Subvention ELITE (kms > à 250 kms) = 150 €	
Compétition nationale ayant lieu sur l'année civile (N-1). Exemple : Pour la subvention 2018 → Compétition de l'année 2017.	
Le disponible (N-1) / dépenses (N) ne doit pas dépasser 40 %	

C) Subvention exceptionnelle événement
 Aucune subvention événement n'a été accordée en 2018.

COPI

Orientations pour le COPIL :
 Les événements doivent être exceptionnels
 Exemples :

- Soit un fait exceptionnel (50 ans d'une association)
- Soit un événement d'une envergure nationale, ...

D) Subvention exceptionnelle déplacement
 Quelles modalités ?

- Proposition d'une subvention
- Déplacement collectif spécifique

COPI

Orientations pour le COPIL
 Subvention déplacement collectif en considération des obligations de déplacement

Objectif : Harmonisation des subventions des associations vers une subvention théorique selon une enveloppe budgétaire.

Dates	Instance	Détails
17/10/ 2018	Commission Cadre de vie	Travail nouveaux critères
13 novembre 2018	Commission CDV	Simulation et présentation du nouveau formulaire (Mail d'information)
17 janvier 2019	Service Pop	Envoi du formulaire aux associations
29 janvier 2019	Associations	Retour du formulaire
Du 21/01- 15/02/19	Service Pop	Relances : 30/01 au 01/02/2019 Analyse des demandes de subventions : 5/02 au 22/02/19
26/02/2019	COPIL	Etude des demandes
05/03/ 2019	Commission CDV	Validation des propositions de subventions
12/03/2019	COPIL	Rencontre des associations
01/04/2019	Conseil	Vote du budget : validation des montants

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ✚ **DE VALIDER** la politique d'attribution des subventions aux associations sportives définie, selon les modalités précitées :
 - Subvention DE FONCTIONNEMENT : Critères et ordre des priorités
 - Subvention ELITE
 - Subvention exceptionnelle EVENEMENT
 - Subvention exceptionnelle DEPLACEMENT
 - Le planning prévisionnel :
- ✚ **DE CONFIER** au COPIL « Subventions » la mission d'analyser les demandes déposées au regard des orientations fixées et de formuler des propositions à la commission Cadre de Vie ;
- ✚ **D'AUTORISER** le COPIL « Subventions » à travailler sur la base d'une enveloppe financière de 140 000 € (subventions aux associations sportives affiliées et aléas) ;
- ✚ **DE PRECISER** que cette politique d'attribution des subventions est applicable **aux associations sportives affiliées** ;
- ✚ **DE PRECISER** que le conseil communautaire du 1^{er} avril 2019 se prononcera sur l'attribution nominative des subventions aux associations ;
- ✚ **DE DELEGUER** au bureau décisionnel l'attribution de la subvention Elite dans la limite de l'enveloppe fixée au budget ;
- ✚ **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY



Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-10 : CDV_PISTE D'ATHLÉTISME DU STADE ROGER BASSET DE LES MONTS-D'AUNAY (AUNAY-SUR-ODON) : AJUSTEMENT DE LA FORMULATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Contexte :

Le jour des 50 ans de l'ALAVE (*Amicale Laïque Aunay Villers Evrecy*), la piste d'athlétisme située à Les Monts-d'Aunay a été inaugurée sous le nom de STADE ROGER BASSET, en hommage à son président qui a œuvré au développement de l'association et à sa renommée.

Afin d'apporter de la cohérence dans la communication de cet équipement sportif, il convient d'ajuster sa formulation dans l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (...) » de Pré-Bocage Intercom.

Rédaction actuelle :

« - La piste d'athlétisme de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon) »

Rédaction proposée :

« - La piste d'athlétisme et ses équipements annexes du Stade Roger Basset de Les Monts-d'Aunay (Aunay-sur-Odon) » sur la parcelle n°AH0100

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ✚ **D'AJUSTER** la formulation de l'équipement sportif exposé ci-dessus dans l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignements préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » de Pré-Bocage Intercom :

«L'intérêt communautaire afférent à la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » comme suit :

- Pour la culture, l'intérêt communautaire est défini par la participation à l'école de musique du Pré Bocage
- La saison de spectacles professionnels organisés par des organismes conventionnés est d'intérêt communautaire ;
 - Le festival du conte au slam est d'intérêt communautaire
 - La participation à l'AIPOS
- L'organisation d'une saison culturelle de Pré-Bocage Intercom
- Sont d'intérêt communautaire les équipements suivants :
 - La Maison des associations à Villers-Bocage
 - La Maison des services publics Intercommunale de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon)
 - Le gymnase de Cahagnes
 - Le gymnase de Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé)
 - Le gymnase de Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon)
 - Le gymnase de Val d'Arry (Noyers-Bocage)
 - Les gymnases de Villers-Bocage
 - Le terrain multisports de Cahagnes
 - Le terrain multisports de Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé)
 - Le terrain multisports de Caumont sur Aure (Livry)
 - Le terrain multisports de Dialan sur Chaîne (Jurques)
 - Le terrain multisports de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon)
 - Le terrain multisports de Malherbe sur Ajon (Banneville sur Ajon)
 - Le terrain multisports de Seulline (St Georges d'Aunay)
 - Le terrain multisports de Val de Drôme (Sept-Vents)
 - Le terrain multisports de Villy-Bocage
 - La piste d'athlétisme et ses équipements annexes du stade Roger Basset de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) sur la parcelle n°AH0100.
- La Communauté de communes mène toute étude en vue de définir une politique globale en direction de l'enfance et de la jeunesse.
- La Communauté de Communes apporte son soutien financier aux associations sportives affiliées à une fédération sportive (la commission étudiera la situation des associations sportives non affiliées). »

- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018

Publication le 26 décembre 2018

Le Président,

Gérard LEGUAY



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-11 : TC_GRILLE TARIFAIRE DE LA SAISON CULTURELLE : EXONÉRATIONS

- Vu la délibération n°20180606-46 de Pré-Bocage Intercom en date du 06 juin 2018 relative à la programmation culturelle et à la grille tarifaire 2018-2019 ;
- Vu la décision de bureau n°20181106-11 de Pré-Bocage Intercom en date du 06 novembre 2018 relative au principe d'organisation des manifestations de la saison culturelle PBI ;
- Considérant la commission Tourisme-Culture du 05 novembre 2018 ;

Contexte :

À la suite de l'organisation des premières manifestations de la saison culturelle, il convient de préciser la grille tarifaire de la saison culturelle :

Public	Tarifs
Très jeune public : 0 à 3 ans Pour les spectacles dédiés à ce public	2 €
Jeune public : 4 à 15 ans	4 €
Tout public	6 €
Scolaire – séance	3 €
Tarif Spécifique « Brunch au jardin », « Clôture sous chapiteau » et « Spectacle occasionnel »	Adulte : 8 € / Enfant : 5 €
Exonération Pour le très jeune public hors spectacle dédié, pour les enfants venus au spectacle avec l'école et pour les spectacles gratuits	0 €

La commission Tourisme-Culture du 05 novembre 2018 propose de se positionner sur les exonérations suivantes :

⚡ **Élus de Pré-Bocage Intercom (PBI) :**

Elu de PBI apportant un <u>soutien lors des manifestations de la saison culturelle PBI</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la billetterie à l'entrée des salles de spectacles, - Assurer le point presse, - Garantir le bon accueil du public dans la salle 	→ Exonération
Elu de PBI assistant à une manifestation de la saison culturelle PBI	→ Application de la grille tarifaire

⚡ **Accompagnateurs des séances scolaires :**

	Titre exonéré dans la limite de :
Classe de maternelle	3 accompagnateurs par classe
Classe de primaire	2 accompagnateurs par classe
Classe de collège	1 accompagnateurs par classe

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ⚡ **DE SE POSITIONNER** sur les exonérations exposées ci-dessus ;
- ⚡ **D'APPROUVER** l'évolution de la grille tarifaire de la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom ;
- ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
 Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
 Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURLICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURLICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-12 : TC_TAXE DE SÉJOUR : RECOURS SUR LA TAXE DE SÉJOUR

Monsieur le vice-président de la commission Tourisme-Culture expose que dans le cadre de la restructuration de l'Office de Tourisme du Bocage Normand (OTBN), l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) et Pré-Bocage Intercom (PBI) ont travaillé communément à la mise en place de la taxe de séjour.

Un collectif d'hébergeurs s'est constitué et a déposé un recours contre les délibérations prises par les communautés de communes de PBI et IVN.

Dans le cadre de la gestion de ce recours, il a été demandé aux avocats des communautés de communes respectivement désignés pour la gestion de ce dossier de se rapprocher afin de constituer un mémoire, si ce n'est commun à minima concerté.

Il est rappelé que le président est habilité à ester en justice (délibération n° 20170111-10 : Délégation de pouvoir du conseil vers le président de la communauté de communes)

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 56 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Pascal DELAUNAY) et 1 abstention (M. Christophe LE BOULANGER), décide :**

- ✚ **DE PRENDRE ACTE** que Pré-Bocage Intercom sera représenté par la SELARL Eric VÈVE et Associés pour ce dossier ;
- ✚ **DE PRECISER** qu'un dossier a été ouvert auprès de l'assurance GROUPAMA ;
- ✚ **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au budget principal 2018 ;
- ✚ **DE PREVOIR** une enveloppe au budget principal 2019 en cas de poursuite de la procédure ;
- ✚ **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 53

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Rémi THERIN, Gilles LCONTE, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Conseillers communautaires s'étant retirés du vote : Jean-Luc ROUSSEL, Pierre SALLIOT, Nathalie CHENNEVIERE, Myriam PICARD, Patrick SAINT-LÔ,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-13 : TC_APPEL À PROJETS CULTURELS : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

- Vu la délibération n°20170704-15 de Pré-Bocage Intercom en date du 04 juillet 2018 relative aux appels à projets culturels 2018-2019 ;

RAPPELS

Objectif des appels à projets culturels :

- ✚ Affirmer l'engagement de Pré-Bocage Intercom vers la création, la diffusion et les initiatives culturelles locales,
- ✚ Faciliter l'émergence de projets artistiques prenant en compte l'accompagnement et la sensibilisation des publics, le développement des pratiques,
- ✚ Valoriser les démarches participatives.

2 thématiques :

- ✚ Patrimoine et Innovation
- ✚ Promotion de la Lecture

Date limite de dépôt des candidatures :

Le mercredi 31 octobre 2018, à 12h00

Enveloppe dédiée aux appels à projets :

10 000 euros versés aux associations sélectionnées

Plafond par projet : à la hauteur de 80% du projet global pour un maximum de 2 400 € pour une association

Critères d'éligibilité

- ✚ Projet en lien avec une des thématiques retenues par PBI
- ✚ Dépôt de la candidature avant la date de clôture
- ✚ Année de mise en œuvre respectée – L'action doit se dérouler sur l'année civile 2019
- ✚ La production des documents suivants : statuts, attestation de publication au JO, RIB, SIREN, Code APE, compte-rendu de la dernière assemblée générale
- ✚ Que le projet proposé réponde (en grande partie) aux 6 critères de PBI :
 - Renforcer l'offre culturelle
 - Participer à construire une identité du territoire
 - Créer un réseau
 - Favoriser l'accès à tous à la Culture
 - Créer du lien social
 - Rendre le public acteur
- ✚ Présentation d'un budget équilibré avec co-financement le cas échéant

⇒ Analyse des candidatures en commission Tourisme-Culture du 03 décembre 2018 :

Nombre de dossiers déposés : 5

Association	Thématique retenue par l'association	Projet de l'association
Le Doigt dans l'Oreille du Chauve (Le DOC)	Patrimoine et Innovation	Cartographie sonore du territoire de PBI
Réalité Art Actuel	Promotion de la Lecture	Les poèmes de Charlotte Huet et continuation de la « Ligne Pliée »
Orgue et Musiques « Jeunes Talents »	Patrimoine et Innovation	Musique classique et modernité
Association théâtrale de Villy-Bocage Troupe Tonton Marcel	Patrimoine et Innovation	60 ^{ème} anniversaire de la Troupe Tonton Marcel
L'Épée Conquérante de la Normandie	Patrimoine et Innovation	Les médiévales de Banneville

Résultats de l'analyse :

Association	Montant du projet de l'association	Subvention attribuée
Le Doigt dans l'Oreille du Chauve (Le DOC)	22 874,55 €	2 400 €
Réalité Art Actuel	11 500,00 €	2 400 €
Orgue et Musiques « Jeunes Talents »	6 700,00 €	1 733 €
Association théâtrale de Villy-Bocage Troupe Tonton Marcel	11 000,00 €	1 733 €
L'Épée Conquérante de la Normandie	13 900,00 €	1 733 €
	TOTAL	9 999 €

- ✓ **Vote :** Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, 49 voix POUR, 4 abstentions (M. Michel LE MAZIER et le pouvoir Mme Armelle NEEL TILLARD, M. Olivier MALASSIS et le pouvoir de Mme Micheline GUILLAUME), décide :
- ✚ D'APPROUVER le versement des subventions aux associations listées ci-dessus ;
 - ✚ DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal 2018 ;
 - ✚ D'AUTORISER M. le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-14 : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES

- Vu la loi NOTRe promulguée le 07 août 2015 ;
- Considérant la commission Développement Économique du 21 novembre 2018 ;

Contexte :

La Loi NOTRe du 7 août 2015 impose la création d'une nouvelle compétence obligatoire « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

Un débat doit obligatoirement avoir lieu en conseil communautaire d'ici le 31 décembre 2018 pour déterminer les actions de soutien aux activités commerciales conduites au niveau intercommunal et celles qui relèveront de la responsabilité des communes.

À défaut d'une définition de cet intérêt communautaire, les communes membres ne pourront plus intervenir dans le champ de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales.

Pour cette raison, l'AdCF (Assemblée des communautés de France) conseille à ses adhérents de définir l'intérêt communautaire sur les **deux aspects** :

- ➔ La politique locale du commerce
- ➔ Le soutien aux activités commerciales

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

✚ **DE DEFINIR** l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales :

- Dans le cadre de la politique locale du commerce, sont d'intérêt communautaire :
 - Le lancement de toute étude d'observation des dynamiques économiques permettant d'alimenter les réflexions sur la stratégie commerciale du territoire ;
 - La définition d'une stratégie de développement commercial sur le territoire et d'intervention communautaire en matière de restructuration ou de modernisation des zones commerciales ;
 - L'élaboration d'une charte et/ou d'un schéma de développement commercial ;
 - La présence aux instances représentatives en lien avec le développement commercial ;
- Dans le cadre du soutien aux activités commerciales, sont d'intérêt communautaire :
 - L'appui aux réseaux locaux de commerçants et distributeurs. A ce titre, sont d'intérêt communautaire :
 - L'UCIA du Pré-Bocage, par un soutien financier à l'emploi d'un animateur et aux seules manifestations suivantes :
 - Salon de l'habitat et de l'artisanat de Villers-Bocage
 - Salon de la gourmandise de Les Monts-d'Aunay
 - Salon des produits locaux de Caumont-sur-Aure
- Le dispositif de soutien financier au commerce et à l'artisanat de vitrine en milieu rural

✚ **DE PROPOSER** la conduite d'une étude en 2019 afin d'approfondir ce sujet en concertation avec les communes et en lien avec le travail engagé à travers le PLUi ;

✚ **DE PROPOSER** que les communes d'implantation soient associées aux prises de décisions et donnent un avis consultatif à l'intercom en matière d'implantation d'activités commerciales ;

✚ **DE NOTIFIER** la délibération à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes ;

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018

Le Président,
Gérard LEGUAY



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-15 : EJ_CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA CAF : ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE

Contexte :

La CAF propose un nouveau dispositif de contractualisation : la Convention territoriale Globale (CTG). La CTG est une convention de partenariat signée pour 4 ans qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Les Contrats Enfance-Jeunesse (CEJ) de notre communauté de communes arrivent à échéance au 31/12/2019 et la CAF supprime les CEJ à partir de 2020.

La commission Enfance-Jeunesse du 14 novembre 2018 a étudié cette proposition :

- Qui va piloter cette nouvelle convention ?
- Quelles sont les garanties de financement ?
- Combien va coûter la mise en place de cette CTG ?

Aucune réponse ne peut être apportée à ce jour, car la CAF elle-même n'est pas en mesure d'apporter de garanties. En revanche, le maintien d'un partenariat avec la CAF reste nécessaire pour continuer à percevoir des financements complémentaires prévus dans les CEJ sur les structures enfance-jeunesse du territoire (PM : environ 118 000 € de subventions CEJ prévues pour 2018).

Objectif : Engager une démarche de mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF

- ✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- ✚ **DE S'ENGAGER** dans la démarche de partenariat «Convention Territoriale Globale» (CTG) avec la CAF ;
 - ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout document y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-16 : EJ_PROJET ÉDUCATIF LOCAL : ACCOMPAGNEMENT DU PEL – POINT D'ÉTAPE ET BUDGET 2019

- Vu la délibération n°20180221-31 du 21 février 2018 du conseil communautaire de PBI relative à la mise en route d'un Projet Éducatif Local (PEL)

Contexte :

La communauté de communes s'est engagée dans une démarche de PEL avec un accompagnement du collectif de la Démarche Qualité.

Budget de l'Accompagnement :

Dépenses	Coût unitaire	Total
6 jours	500 €	3 000 €
2 journées de préparation/bilan	200 €	400 €
		3 400 €

Recettes	BP 2018	BP2019
Collectif	900 €	900 €
PBI	800 €	800 €
	3 400 €	

Il reste donc **1 600 €** à la charge de la collectivité. La moitié de ce montant est déjà engagé dans le budget 2018 (800 €).

Objectif : Valider le budget d'accompagnement pour 2019

- ✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- ⚡ **DE VALIDER** le budget d'accompagnement du PEL pour 2019, soit 800€ ;
 - ⚡ **DE PREVOIR** l'inscription des crédits au budget principal 2019 ;
 - ⚡ **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**



Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHÉ a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-17 : EJ_PROJET EDUCATIF LOCAL : ADHÉSION DÉMARCHE QUALITÉ 2019

- Vu la délibération n°20170404-17 du 4 avril 2017 du conseil communautaire de PBI relative à la validation de l'adhésion à la démarche qualité.
- Vu la délibération n°20180221-30 du 21 février 2018 du conseil communautaire de PBI relative à la reconduction de l'adhésion à la Démarche Qualité pour l'année 2018.

Contexte :

La démarche qualité au service des politiques enfance/jeunesse dans le Calvados a été initiée par la CAF et par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, en partenariat avec le Conseil Départemental du Calvados. Elle est soutenue et développée par les CEMEA, les Éclaireuses et Éclaireurs de France, les Francas et la Ligue de l'Enseignement.

Objectif : Reconduire l'adhésion à la Démarche Qualité pour l'année 2019 afin de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place des Politiques Éducatives Locales.

- ✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- ✚ **DE RECONDUIRE** l'adhésion à la Démarche Qualité ;
 - ✚ **DE VALIDER** le montant de la cotisation de 25 € pour l'année 2019 ;
 - ✚ **DE PREVOIR** l'inscription des crédits au budget principal 2019 ;
 - ✚ **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-18 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DIRECTION : POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF : COMPTABLE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2006 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Monsieur le président indique :

- Qu'il existe une augmentation du nombre de mandats et de titres effectué par le service comptabilité,
- Actuellement, le service comptable est composé d'un agent à 80%, d'un agent à 70% et d'un agent à 50% sur la comptabilité de la redevance incitative.

Il est proposé, afin de conserver une qualité de service et d'absorber les nouveaux projets :

- Création d'un poste comptable à temps complet

Rappel des missions principales du comptable :

- Assurer le traitement comptable des dépenses et recettes courantes,
- Assurer la relation avec les usagers, fournisseurs ou services utilisateurs.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ⚡ **DE CREER** un poste à temps complet d'adjoint administratif,
- ⚡ **D'AUTORISER** M. le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),
- ⚡ **DE MODIFIER** le tableau des emplois,
- ⚡ **DE PRECISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier d'adjoint administratif,
- ⚡ **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité,
- ⚡ **D'INFORMER** que cette délibération sera précisée en fonction du recrutement effectué,
- ⚡ **D'AUTORISER** le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-19 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DIRECTION : ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE : CRÉATION D'UN POSTE DE SUIVI DE TRAVAUX BÂTIMENT DU SERVICE TECHNIQUE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaries applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Considérant l'organisation du service technique et la nécessité de créer un poste de suivi de travaux bâtiment du service technique,

Les missions confiées à l'agent en charge du suivi de travaux du service technique seront les suivantes :

Mission principale :

- Réalisation du suivi des constructions des bâtiments

Missions détaillées :

Réaliser le suivi des constructions des bâtiments communautaires :

- Donne un avis technique aux différents stades d'évolution des projets,
- Réalise le suivi des constructions,
- S'assure et contrôle que l'application des normes et règles de sécurité et d'accessibilité est respectée,
- Contrôle le respect des coûts, de la qualité et des délais,
- Contrôle la maîtrise d'œuvre,
- Assure le suivi administratif des opérations,
- Coordonne les intervenants et usagers pour les projets de bâtiments à réaliser,

Participer à la rédaction et au suivi des marchés publics :

- Élabore les Cahiers des Clauses Techniques Particulières des projets suivis,
- Participe aux commissions d'attributions des marchés,
- Assure le suivi administratif et juridique des marchés,
- Assure la gestion des garanties légales (parfait achèvement, bon fonctionnement et décennale),
- Est l'interlocuteur de la maîtrise d'œuvre des bâtiments et répercute les besoins auprès de la maîtrise d'œuvre,
- Réfère à ses supérieurs et aux élus de l'avancement des chantiers et des éventuelles modifications nécessaires.

Assure le remplacement temporaire de ses collègues pendant les congés

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ⚡ **DE CREER** un poste à temps complet de technicien ou technicien principal 2^{ème} classe, ou technicien principal 1^{ère} classe poste de catégorie B, filière technique,
- ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),
- ⚡ **DE MODIFIER** le tableau des emplois,
- ⚡ **DE PRECISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de technicien, ou technicien principal 2^{ème} classe, ou technicien principal 1^{ère} classe en fonction du recrutement
- ⚡ **D'INFORMER** que cette délibération sera précisée en fonction du recrutement effectué
- ⚡ **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité
- ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018

Publication le 26 décembre 2018

Le Président,
Gérard LEGUAY



Pole Hierarchique	Service comptable principal	Emploi ou fonction ou poste	Intantes / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Type de contrat
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique territorial	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial	Titulaire	
DGA Villers	07_Developpement_economique	Coordonnateur développement économique et marketing territorial	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché Territorial	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Pour les emplois de catégorie A en raison de la nature des fonctions ou besoins des services)
DGA Villers	08_Environnement	Technicienne rivière	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Villers	08_Environnement	Technicienne rivière	CNRACL	Technique	B	Technicien	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Responsable du pôle déchets	CNRACL	Technique	B	Technicien	Titulaire	
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Aunay	00_Administration	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	CDD de droit public	ARTICLE 3.2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur / Déchetterie	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGS	00_Administration	Comptable	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Chargé (e) de gestion de l'agence postale	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Assistante de direction de la DGA d'Aunay sur Odon	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	México Sociale	B	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur - gardien de déchèterie - chauffeur remplaçant	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	00_Administration	Secrétariat - service technique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM / Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardien de déchetterie (MP)	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	SPANC	Chargé du SPANC et de la compétence réhabilitation	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif /	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Villers	02_Cadre de vie	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Chargé (e) de gestion de l'agence postale	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	c	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Villers	07_Developpement_economique	Assistant développement économique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGA Villers	07_Developpement_economique	Assistant développement économique	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGS	00_Administration	Assistante de direction	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	

Pole Hierarchique	Service comptable principal	Emploi ou fonction ou poste	Intercat / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Type de contrat
DGS	00_Administration	Commande publique	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique principal 1ere classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (pour besoin saisonnier)
DGA Villers	00_Administration	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGS	00_Administration	Assistant technique	IRCANTEC	Administrative		Apprentissage	Adjoint administratif	Contrat Apprentissage
DGA Aunay	09_Urbanisme	Instructeur du droit des sols	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	ARTICLE 3_3_1 DE LA LOI N°84-53 Du 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Villers	07_Developpement_economique	Assistant développement économique	IRCANTEC	Administrative		Apprentissage	Adjoint administratif	Contrat Apprentissage
MAD_DGA Villers	06G - Cahagnes ALSH	Directeur ALSH						
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	IRCANTEC		Emploi d'avenir		CDD de droit privé	Emploi d'avenir
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Assistante du responsable technique et référente du service en charge des redevances incitatives	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardiennage déchetterie (MP)	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique principal 1ere classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGS	00_Administration	Technicien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
MAD_DGA Villers	02B4_LE PLESSIS GRIMOULT	Chargé (e) de gestion de l'agence postale						
DGA Aunay	09_Urbanisme	Instructeur du droit des sols	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGS	00_Administration	Animateur MODERNISATION DES SERVICES	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gestion de la RI	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Aunay	09_Urbanisme	Coordinatrice du service urbanisme	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	CNRACL	TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGS	00_Administration	Agent technique polyvalent	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGS	00_Administration	Technicien voirie	CNRACL	Technique	C	Agent de mairise	Titulaire	
DGA Villers	00_Administration	Assistante de direction de la DGA de Villers Bocage	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardiennage déchetterie (Livry)	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	CDI de droit public	ARTICLE 3 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Secrétariat Enfance Jeunesse	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGS	00_Administration	Comptabilité _Redevance incitative	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)

Pole Hierarchique	Service comptable principal	Emploi ou fonction ou poste	Intantec / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Type de contrat
DGS	00_Administration	Gestion des ressources humaines	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	Chargée de développement territorial	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (lorsque les besoins des services et la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardien de déchetterie	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Coordinatrice service à la population	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe	Stagiaire	
MAD_DGA Villers	061 - Val de Drôme	Animatrice ALSH						
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	Animation	C	Adjoint d'animation	Stagiaire	
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Coordinatrice enfance jeunesse	CNRACL	México Sociale	B	Educateur principal de jeunes enfants	Titulaire	
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	México Sociale	B	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	
DGS	00_Administration	Comptabilité-Paie	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal 1e classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	Assistante de direction	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
MAD_DGA Villers	02B2_AENCE POSTALE DE JURQUES	Chargé (e) de gestion de l'agence postale						
DGA Aunay	09_Urbanisme	Chargé d'étude PLUI	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Pour les emplois de catégorie A en raison de la nature des fonctions ou besoins des services)
DGA Villers	02_Cadre de vie	Animateur réseau culture et patrimoine	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Assistant Administratif en charge des redevances inclatives	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Adjoint administratif	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	Selon art 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 : pour accroissement temporaire d'activité
DGS	00_Administration	Renfort au service comptabilité	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGS	00_Administration	Suivi de travaux bâtiment	A préciser en fonction du recrutement	Technique	B	Technicien	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	
DGS	00_Administration	Suivi de travaux bâtiment	A préciser en fonction du recrutement	Technique	B	Technicien principal 2ème classe	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	
DGS	00_Administration	Suivi de travaux bâtiment	A préciser en fonction du recrutement	Technique	B	Technicien principal 1ère classe	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	
DGS	00_Administration	Comptable	A préciser en fonction du recrutement	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Animateur		Animation		Contrat d'engagement éducatif	CDD de droit privé	

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dqs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCelles, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-20 : RH_REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES ÉLUS (INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES, REPAS...)

Vu les articles L 5211-3 et L5211-14 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L 2123-8 du Code Général des Collectivités territoriales,

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil communautaire peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Il convient de distinguer :

- Les frais de déplacements courants (sur le territoire de la Communauté de Communes),
- Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la Communauté de Communes,
- Les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial,
- Les frais de déplacement des élus à l'occasion de l'exercice de leur droit à la formation.

1/ Les frais de déplacement courants sur le territoire de la collectivité

Les frais de déplacement des élus liés à l'exercice normal de leur mandat sont couverts par l'indemnité de fonction prévue au Code général des Collectivités Territoriales.

2/ Les frais pour se rendre à des réunions hors de la Région de la Communauté de Communes

Les présidents de commissions et membres du bureau peuvent être amenés à se rendre à des réunions où ils/elles représentent la communauté de communes, hors du territoire communautaire.

Dans ce cas, les présidents de commissions peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par le président et à condition que la mission soit hors région.

Les frais concernés sont énumérés au point 5.

3/ Les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, les élus peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du conseil communautaire.

Le mandat spécial doit être accordé par le conseil communautaire :

- A des élus nommément désignés,
- Pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps,
- Accomplie dans l'intérêt intercommunal,
- Préalablement à la mission.

Les missions à l'étranger et dans les territoires d'Outre-mer menées par les élus communautaires relèvent de ces dispositions. Il est également traditionnellement admis que l'organisation d'une manifestation de grande ampleur, le lancement d'une opération nouvelle, un surcroît de travail exceptionnel pour la collectivité, peuvent justifier l'établissement d'un mandat spécial.

Les frais concernés sont énumérés au point 5.

4/ Déplacements dans le cadre du droit à la formation pour les présidents de commissions et membres du bureau

Le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît aux élus le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, sachant que la prise en charge ne s'applique que si l'organisme qui dispense la formation a fait l'objet d'un agrément délivré par le Ministère de l'intérieur.

Les frais concernés sont énumérés au point 5.

5/ Type de frais pris en charge

- Frais de transport :

- Les frais d'utilisation du véhicule personnel seront remboursés sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel.
- En cas d'utilisation d'un moyen de transport commun, le remboursement interviendra sur production du titre de transport.
- En cas d'utilisation d'un véhicule de service, le remboursement interviendra sur production des justificatifs de paiement de carburant.

- Autre frais :

- **Frais de repas** : L'indemnité de repas est fixée à 15 € (sur présentation du justificatif). Le remboursement des frais de restauration n'interviendra que sur présentation de justificatifs de paiement.
- **Frais d'hébergement** : L'indemnité de nuitée est fixée à 60 € maximum (arrêté du 3 juillet 2006) dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent, attesté par les justificatifs transmis. La nuitée comprend le prix de la chambre et du petit déjeuner.
- **Frais de péage, de parking** : Ces dépenses seront remboursées sur production des justificatifs de paiement.

✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ± **D'APPROUVER** les conditions et modalités de prise en charges des frais de déplacement des élus,
- ± **D'APPROUVER** les conditions et modalités de prise en charge des remboursements de frais occasionnés par une dépense inhérente à la fonction des élus dans les conditions présentées ci-dessus,
- ± **D'AUTORISER** M. le président à signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 57

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PÉTRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Conseiller communautaire s'étant retiré du vote : Marie-Josèphe LESENECHAL,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-21 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N°89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N°25 : ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL « ÉDITION N°2 »

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget principal.

Afin de couvrir les dépenses relatives aux ateliers intergénérationnels « Edition n°2 », dont PBI a reçu une notification en juin dernier pour une couverture à 84.68% d'une dépense éligible de 49 601 € soit une subvention de 42 000 €, il convient d'ouvrir des crédits pour un montant de 14 548 € au compte 6574 pour régler l'acompte de la convention signée avec l'association ANACROUSES. Les deux autres acomptes seront réglés sur le BP 2019.

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement – Service 02C – Espace Public Numérique	
Dépenses	Recettes
6574 – Subventions de fonctionnement aux associations...	+ 14 548,00
022 – Dépenses imprévues	-14 548,00
Investissement–	
Dépenses	Recettes

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
± **D'ADOPTER** la décision modificative n° 25 du budget n° 89500

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-22 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N°89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N°26 : AGENCE POSTALE DE LES MONTS-D'AUNAY

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget principal.

Afin de couvrir les dépenses de l'année relatives à la mise à disposition de l'agent chargé de l'agence postale de Les Monts-d'Aunay (Le Plessis-Grimoult), il convient d'ouvrir des crédits sur 12 mois et non sur 10 mois, soit une enveloppe supplémentaire de 2 200 €.

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement – Service 02C – Espace Public Numérique		
Dépenses		Recettes
<i>6217 – Subventions de fonctionnement aux associations...</i>	+ 2 200,00	
<i>022 – Dépenses imprévues</i>	-2 200,00	
Investissement-		
Dépenses		Recettes

✓ **Vote** : Le président proposera aux membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

⚡ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 26 du budget n° 89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCelles, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-23 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N°89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N°27 : OPÉRATION « CRÉATION DE TERRAINS MULTISPORTS INTERCOMMUNAUX »

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget principal.

Dans le cadre de l'opération « Création de terrains multisports intercommunaux », les dépenses réalisées (201 742 €) étant inférieures aux dépenses prévisionnelles présentées aux co-financeurs (224 250 €), la subvention FEADER est revue à la baisse, passant de 50 000€ à 43 885,32 €. Il convient de passer la décision modificative pour constater cette diminution au budget principal – opération n° 134.

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Investissement – Opération 134 – Terrains Multisports	
Dépenses	Recettes
020 – Dépenses imprévues (Investissement) - 6 114,68	1328 – Subventions d'investissement - Autres... - 6 114,68

✓ Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
± D'ADOPTER la décision modificative n° 27 du budget n° 89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-24 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N°89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N°28 : LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES : SOLDE

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget principal.

Dans le cadre du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques pour l'exercice 2018, les résultats des captures de rongeurs s'élèvent à 49 rongeurs soit un montant de participation de 750,90 €. Il convient de passer la décision modificative pour constater le coût de mise en œuvre de ce programme

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement - Service 08E - BASSIN_DRUANCE	
Dépenses	Recettes
<i>6281- Concours divers</i> + 150,90	
<i>022 - Dépenses imprévues</i> - 150,90	
Investissement	
Dépenses	Recettes

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
✚ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 28 du budget n° 89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCelles, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-25 : FIN_BUDGET PRINCIPAL N°89500 : DÉCISION MODIFICATIVE N°29 : CHANGEMENT DE COMPTE, REMBOURSEMENT FRAIS DU GYMNASSE LES MONTS D'AUNAY

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal.

Il s'agit de prendre en compte la facturation des frais de fonctionnement pour le gymnase d'Aunay sur Odon.

N'existe pas de certificat administratif.

Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
60611 : Eau et Assainissement	- 700.00	
Service 5C / Equip 11		
60612 : Energie et Électricité	- 8 700.00	
Service 5C / Equip 11		
60631 : Fournitures d'entretien	- 200.00	
Service 5C / Equip 11		
6558 : Autres Contributions Obligatoires	+ 9 600.00	
Service 5C / Equip 11		
Investissement		
Dépenses		Recettes

✓ **Vote** : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
⚡ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 29 du budget n° 89500.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-26 : FIN_BUDGET DÉCHETS ET RECYCLABLES N°89512 : DÉCISION MODIFICATIVE N°11 : INVESTISSEMENTS POUR L'OPTIMISATION DE LA DÉCHÈTERIE DE CAUMONT-SUR-AURE (LIVRY)

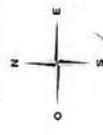
Contexte :

À la suite de la réunion de chantier du 07/11/2018, il est apparu qu'il était nécessaire de déplacer le portail existant de la déchèterie et d'en ajouter un de 8m afin de correspondre à la dimension de la voirie.

Un devis a été réalisé pour un montant total de **5 886€ TTC**

- Fourniture et pose d'un nouveau portail : **3 950 €HT**
- Déplacement de l'existant : **955€ HT**

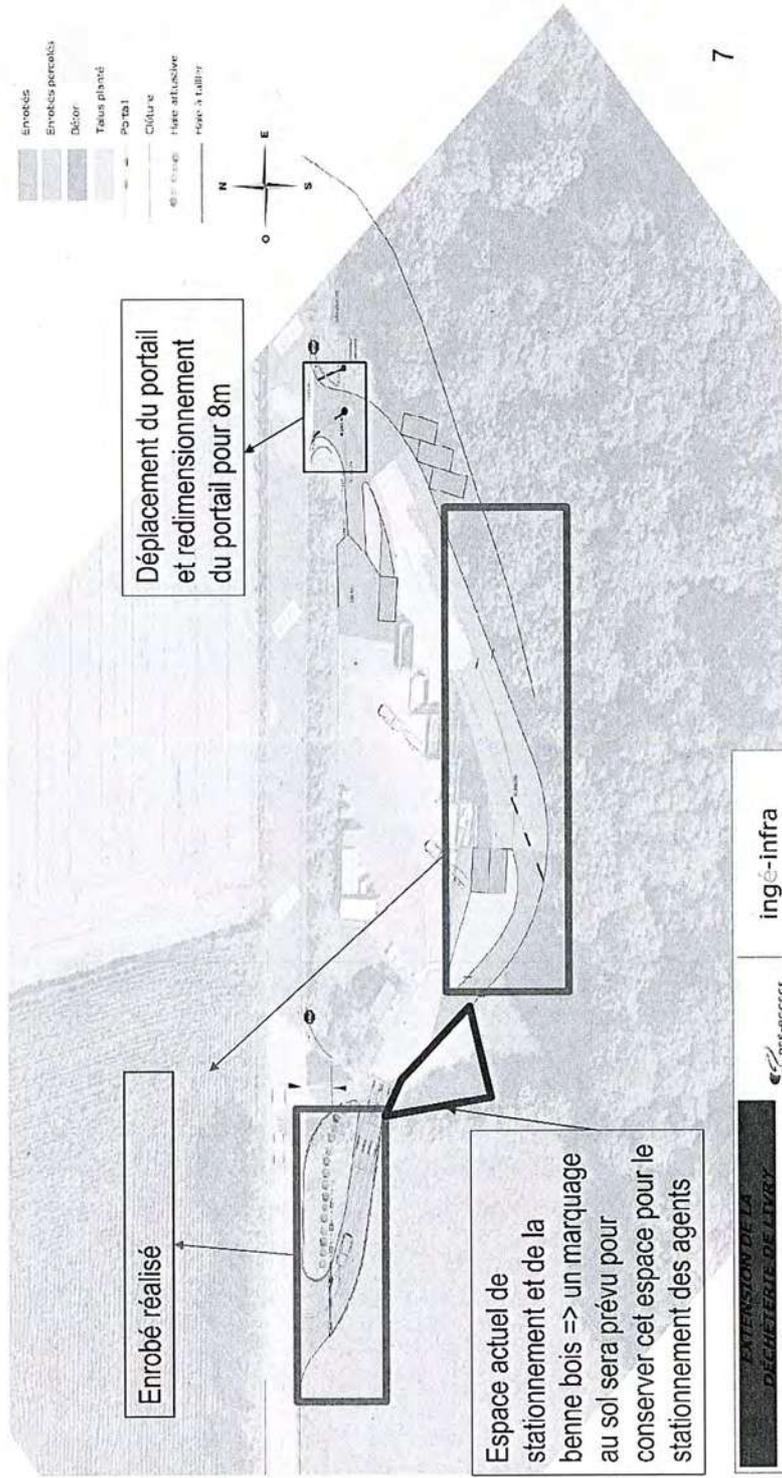
- Enrobés
- Enrobés poreux
- Décor
- Traus planté
- Portail
- Culture
- Haie atténuate
- Haie à talloir



Déplacement du portail
et redimensionnement
du portail pour 8m

Enrobé réalisé

Espace actuel de
stationnement et de la
benne bois => un marquage
au sol sera prévu pour
conserver cet espace pour le
stationnement des agents



Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires et comptables ouverts sur le budget DR pour l'opération 306, afin d'y inscrire une dépense supplémentaire concernant l'achat d'un portail, et une recette supplémentaire concernant le soutien DSIL 2018 d'un montant de 23 263.20€.

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Investissement	
Dépenses	Recettes
Opération 301 – Matériel et service OM 2188 – équipement BOM : - 8 200€	Opération 306 – Déchèterie Livry 1311 – DSIL : + 23 263,20€ 16 – Emprunt : - 23 263,20€
Opération 306 – Déchèterie Livry 2153 Travaux d'aménagement : + 8 200€	

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
 ✚ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 11 du budget n° 89512.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
 Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
 Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dqs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BREPIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-27 : FIN_BUDGET DÉCHETS ET RECYCLABLES N°89512 : DÉCISION MODIFICATIVE N°12 : ACHAT D'UNE FOURGONNETTE

Il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires et comptables ouverts sur le budget DR pour l'opération 301, afin d'y inscrire une dépense supplémentaire concernant l'achat d'une fourgonnette N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opération 301 – Matériel et service OM 2188 – équipement BOM : +18 966€		Opération 301 – Matériel et service OM 16 – Emprunt : 15 855.00€ 10222 - FCTVA 3 111.00€	

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
 ⚡ **D'ADOPTER** sur la décision modificative n° 12 du budget n° 89512

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
 Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
 Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-28 : FIN_BUDGET PRÉBO'CAP N°89509 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : CHANGEMENT DE COMPTE INVESTISSEMENT

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Prebo Cap .

Il s'agit de prendre en compte les charges supplémentaires de personnel pour le ménage à hauteur de 110 € et de répartir différemment les dépenses entre les travaux et les matériels.

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement		
Dépenses		Recettes
6218 :.Autres personnels ext	+ 110.00	
022 : Dépenses Imprévues	- 110.00	
Investissement		
Dépenses		Recettes
2183 : Matériel de bureau et informatique	+ 3 919.14	
2184 : Mobilier	+ 389.70	
2188 : Autre Immob	+ 3 838.34	
2313 : Travaux	- 8 147.18	

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
⚡ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du budget n° 89509.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BREPIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCelles, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-29 : FIN_BUDGET PSLA CAUMONT N°89514 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Concernant les écritures budgétaires et comptables, il est nécessaire de modifier les comptes suivants sur le budget Principal.

Suite aux écritures de changement de budget PBI vers le Budget PSLA Caumont.

N'existe pas de certificat administratif

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Investissement	
Dépenses	Recettes
2031 : Frais d'études + 558.24	
238 : Avances et acompte Travaux - 558.24	

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
⚡ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du budget n° 89514.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-30 : FIN_ECOFINANCE

Le groupe ECOFINANCE est venu présenter en bureau le 6 novembre dernier ce qu'il pouvait faire pour aider la collectivité à dégager de nouvelles marges de manœuvres (Diagnostic forfaitaire : **Fiscalité Directe** : Locaux affectés à l'habitation et aux activités économiques sur le périmètre intercommunal ; **Missions techniques** (diagnostics gratuits, rémunération au résultat uniquement) : **Taxes foncières** payées par la collectivité. **Cotisations sociales. FCTVA.**

Un tour de table en bureau a été effectué en bureau pour une présentation en conseil communautaire.

Le président proposera **d'accepter de s'engager sur les 3 conventions suivantes** :

- Analyse de la gestion du FCTVA.
- Optimisation des prélèvements sociaux (analyse des charges sociales).
- Optimisation du patrimoine immobilier de la collectivité (analyse du régime fiscal des propriétés de la collectivité).

L'idée est que le gain obtenu soit perçu pendant 2 ans à hauteur de 50% par la société qui effectue l'étude.

Le président proposera également une convention d'optimisation de la fiscalité locale (locaux affectés à l'habitation et aux activités économiques).

Une proposition est faite à hauteur de 13 000 € HT pour établir un diagnostic de l'ensemble du parc et détecter les anomalies pour dans un second temps faire une simulation du manque à gagner selon les anomalies suspectées dans le diagnostic.

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

⚡ **D'ACCEPTER** les conventions citées ci-dessus.

⚡ **D'INSCRIRE** la dépense au budget 2019.

⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018

Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-31 : VBS_VOIRIE : AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME

Contexte :

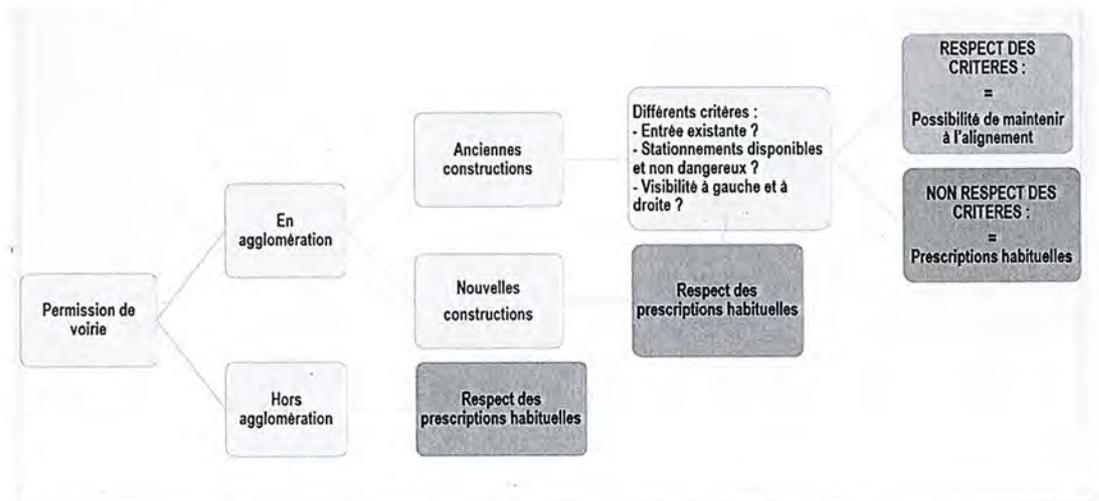
Aujourd'hui, il est difficile pour l'ADS et le service voirie de justifier un refus de permission de voirie. Il serait judicieux de mettre en place des prescriptions qui pourraient leur permettre de justifier un accord ou un refus.

Il est proposé d'imposer aux nouvelles constructions un recul de 5 m mais il est difficile d'imposer la même chose aux bâtiments existants.

Les élus souhaitent qu'un traitement au cas par cas soit encore effectué.

Le service technique travaille sur une charte applicable et propose un arbre d'aide à la décision.

Proposition :



Cette proposition a été présentée en commission urbanisme et commission voirie bâtiment et sentiers.

- ✓ **Vote :** Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
✚ **DE L'AUTORISER** à suivre la démarche proposée par l'arbre de décisions conjointement sur les services de l'intercom.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 19 décembre à 20h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, à la suite de la convocation adressée le 12 décembre et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRÉSENTS : 52

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 58

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE représenté par Alain LEGENTIL, son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, , Noël VILLIERE, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIERE, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGLOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY, Marcel PETRE, René DESMARES, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Patrick DUCHEMIN, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Olivier MALASSIS, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Alain QUEHE a donné pouvoir à Joël LEVERT, Philippe FREMOND a donné pouvoir à René DESMARES, Philippe PELLETIER a donné pouvoir à Jacky GODARD, Éric ESNAULT a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Michel LE MAZIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Olivier MALASSIS,

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL

Étaient absents : Pascal COTARD ; Jean-Claude LECLUSE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, David PICCAND, Pierre FABIEN, Gisèle BARRAUD,

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20181219-32 : VBS BÂTIMENTS : RÉGULARISATION DES CONSOMMATIONS AU GYMNASSE DE LES MONTS D'AUNAY (AUNAY-SUR-ODON)

Contexte :

Le gymnase Intercommunal à une surface totale de 1 596 m². Les compétences sur ce gymnase intercommunal de Pré Bocage Intercom concernent la grande salle, le hall, les vestiaires et la salle du 1^{er} étage, pour une surface de 1 492 m² soit 93% de la surface totale. Le reste des locaux, la salle de musculation, le rangement, le bureau et l'entrée pour une surface de 104 m² correspondent à 7% de la surface totale et sont de la compétence de la commune de Les Monts-d'Aunay. La rédaction des conventions pour régulariser les consommations 2017-2018 de gaz et électricité seront effectuées prochainement.

Proposition :

Afin régulariser cette situation, la rédaction de conventions est nécessaire.

- ✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
 - ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la régularisation de cette situation

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

**Le Président,
Gérard LEGUAY**



Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Publication le 26 décembre 2018

II- DECISIONS DU BUREAU

Bureau décisionnel
du
6 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 16

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-1 : AG_DEMANDE D'AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le président sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

DECISION :

- Tourisme-Culture : Demande d'augmentation de la subvention 2019 pour le Festival du Conte au Slam.

INFORMATION :

- AG_PSLA Villers-Bocage : stade APS
- Dev Eco : Stade APS : Accueil entreprises 31 rue de Vire
- Dev Eco : Définition de l'intérêt communautaire – compétence Politique locale du commerce et soutien aux activités

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AJOUTER les différents points à l'ordre du jour (décision et informations).

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 16
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-2 : RH_COMITÉ TECHNIQUE : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PERSONNEL

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20171206-06 du 06 décembre 2017 approuvant le règlement du personnel,
Vu la délibération du conseil communautaire n°20180926 du 26 septembre 2018 approuvant la modification du règlement du personnel,

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire du souhait des membres agents de la collectivité de Pré-Bocage Intercom pour faire évoluer une partie de l'article 2 du règlement du personnel :

Extrait de l'article 2 actuel :

« Les agents pourront moduler leur temps de travail après en avoir informé leur responsable en fonction de la charge de travail journalière.

L'arrivée est fixée entre 8h 00 et 10h00 et les départs entre 16h00 et 18h00.

En dehors de ces horaires, les agents devront poser une demi-journée. »

Proposition de modification de l'article 2 du règlement du personnel :

« À titre exceptionnel, pour des impératifs personnels, les agents peuvent moduler leur temps de travail. Cette modulation est soumise à l'avis du responsable de service et est validée en fonction de la charge de travail journalière.

L'arrivée est fixée entre 8h 00 et 10h00 et les départs entre 16h00 et 18h00. »

Considérant la proposition du Président, approuvée lors de la commission ressources en date du 14 septembre 2018,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 octobre 2018

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur du personnel, annexé à la délibération

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER le règlement intérieur du personnel ainsi présenté.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER monsieur le président à signer tout document afférent.

ARTICLE 3 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018



Pré-Bocage Intercom

Règlement Intérieur
Personnel
Pré-Bocage Intercom

Applicable au 01/01/2019

Table des matières

Article 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATIION	2
Article 2 : HORAIRES ET ORGANISATION DU TRAVAIL.....	2
1. Temps de travail	2
2. Aménagement du temps de travail	3
3. Heures supplémentaires et complémentaires.....	4
4. Astreintes.....	5
5. Congés annuels.....	5
6. Journée de solidarité.....	6
7. Autorisations d'absence.....	7
8. Compte Epargne Temps (CET).....	7
9. Congés pour maladie	8
Article 3 : TELEPHONE PORTABLE ET TABLETTE	8
Article 4 : UTILISATION DE VEHICULES.....	9
Article 5 : OBLIGATIONS DES AGENTS.....	9
Article 6 : DROITS DES AGENTS	10
Article 7 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES.....	11
1er groupe :.....	11
2ème groupe : (saisine du Conseil de discipline est obligatoire).....	12
3ème groupe : (saisine du Conseil de discipline est obligatoire).....	12
4ème groupe : (saisine du Conseil de discipline est obligatoire).....	12
Article 8 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR	12

Article 1 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité territoriale, il rappelle les règles fixées par le statut et issues notamment :

- de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et des décrets d'application ;
- du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Le présent règlement s'applique à tous les agents titulaires et contractuels et selon les articles, aux emplois aidés de droit privé. La hiérarchie est chargée de veiller à son application et est tenue de rendre compte à l'autorité territoriale des difficultés rencontrées.

Le règlement ne peut être mis en œuvre ou modifié qu'après avoir été soumis à l'avis préalable du Comité Technique puis approuvé par l'organe délibérant. Les prescriptions générales et permanentes du règlement intérieur peuvent faire l'objet de précisions détaillées par voie de notes de service signées par l'autorité territoriale ou son représentant.

Un exemplaire de ce règlement est adressé à chaque agent et sera remis à tout nouvel agent lors de son embauche. Un exemplaire de ce règlement est affiché dans le(s) tableau(x) prévu(s) à cet effet.

Article 2 : HORAIRES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

1. Temps de travail

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales définies notamment par le décret n°2000-815 du 25 Août 2000 relatif à l'aménagement du temps de travail :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives.
- Le repos hebdomadaire, qui comprend en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder 10 heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes,
- Les agents techniques du pôle déchets bénéficient de 10 mn pour l'habillage le matin et de 15 mn pour le temps de douche et d'habillage à la fin de la journée.

Les horaires de travail en vigueur et à respecter sont définis par l'autorité territoriale. Ils sont remis à chaque agent par le biais d'une note de service fixant les horaires de travail.

Les agents ne peuvent quitter leur travail pendant les heures de service sauf autorisation expresse de leur supérieur hiérarchique. Les agents itinérants ou en déplacement ne peuvent vaquer à des activités non professionnelles pendant leur temps de service. Tout déplacement hors de la résidence administrative effectué dans le cadre du service fait l'objet d'un ordre de mission.

Les agents occupant un emploi à temps complet doivent effectuer une durée annuelle de travail effective de 1600 heures auxquelles s'ajoutent 7 heures au titre de la journée de solidarité sauf ceux qui relèvent d'un cadre d'emplois dont le statut particulier définit un temps de travail spécifique. (Exemple : professeur et assistant d'enseignement artistique de la filière culturelle)

Le temps de trajet entre le domicile de l'agent et son lieu habituel de travail n'est pas décompté comme temps de travail effectif.

Agents techniques :

Les agents techniques, à temps complet, travaillent sur la base de 35h et effectuent 7 heures par jour sur 5 jours.

Quelques agents dérogent à cette règle en fonction des besoins et de leur temps de travail qui peut être annualisé

Agents administratifs et techniques bureaux :

Les agents administratifs et techniques bureaux, à temps complet, travailleront sur la base de 36h40 et effectueront 7h 20mn par jour sur 5 jours.

A titre exceptionnel, pour des impératifs personnels, les agents peuvent moduler leur temps de travail. Cette modulation est soumise à l'avis du responsable de service et est validée en fonction de la charge de travail journalière.

L'arrivée est fixée entre 8h 00 et 10h00 et les départs entre 16h00 et 18h00.

2. Aménagement du temps de travail

Champs d'application :

L'aménagement du temps de travail concerne

⇒ Les services suivants :

- administratif,
- technique bureau.

⇒ Les agents suivants :

- agents stagiaires, titulaires, contractuels de droit publics ou privés,
- à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel

Généralités :

La durée hebdomadaire est de 36h40 mn, soit 7h20 mn par jour.

Le temps de travail effectif annuel, pour un agent à temps complet, s'élèvera à 1671h41mn (228 X 7h20mn).

Il dépasse donc de 71h41mn la durée annuelle de référence de 1 600 heures.

Les agents de la collectivité à temps complet, bénéficieront de **10 jours de récupération RTT par an** (71h41 mn / 7h20 = 9,46 jours arrondis à 10 jours)

Temps non complet / Temps partiel

Nombre d'heures de travail hebdomadaire et de jours d'aménagement du temps de travail en fonction de la quotité de travail des agents

Quotité de temps de travail %	Temps de travail des agents HEURES	nombre d'heures de travail hebdomadaire	nombre de jours d'Aménagement de Temps de Travail
100	35.00	36:40:00	10.00
90	31.50	33:00:00	9.00
80	28.00	29:20:00	8.00
60	21.00	22:00:00	6.00
50	17.50	18:20:00	5.00

Exemple de calcul : pour un agent travaillant à 90 % = $10 * 31.5/35 = 9$

3. Heures supplémentaires et complémentaires

Certains agents peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires à la demande de l'autorité territoriale.

En accord avec le président et le responsable de pôle, ces heures sont :

- Soit récupérées, dans les conditions compatibles avec le bon fonctionnement et la continuité du service,
- Soit rémunérées, dans les limites des possibilités statutaires.

- Pour les agents administratifs et techniques bureaux, les heures supplémentaires doivent être récupérées dans un délai de 3 mois maximum
- Pour les agents techniques, les heures supplémentaires doivent être récupérées dans un délai de 2 mois maximum.

Les agents de catégorie A récupèrent uniquement le temps des réunions ou des rendez-vous professionnel nécessaires dans les missions exercées, lorsqu'elles se déroulent en dehors des heures habituelles de travail.

Sur demande exceptionnelle de la collectivité, lorsque les agents travaillent le dimanche et les jours fériés, les agents ne travaillent pas le lundi suivant et, de plus, ils bénéficient du même nombre d'heures de récupération que le nombre d'heures travaillés le dimanche concerné.

Lorsque les agents travaillent en horaire de nuit (entre 22 h et 5h du matin) ou le samedi, les heures sont récupérées sans compensation complémentaire.

4. Astreintes

Selon l'article 5 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000, une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif.

La liste des emplois concernés et les modalités d'organisation des astreintes sont fixées par délibération du conseil communautaire

Pour les astreintes de décision, elles nécessitent uniquement de répondre au téléphone et ne nécessitent pas la proximité géographique. Les modalités d'organisation des astreintes sont fixées par délibération du conseil communautaire après consultation du Comité Technique.

5. Congés annuels

Le calendrier des congés annuels est établi par l'autorité territoriale, après consultation des fonctionnaires intéressés, compte tenu des fractionnements et échelonnements de congés que l'intérêt du service peut rendre nécessaires, en concertation avec les collègues du même service.

Toutes les demandes d'absences (congés annuels, RTT et récupérations d'heures) d'un agent doivent être acceptées et validées par écrit par le supérieur hiérarchique.

Les demandes de congés annuels doivent être déposées par les agents au moyen des imprimés prévus à cet effet et selon des périodes fixées par l'autorité.

Une note de service permettant une meilleure planification des congés est adressée aux agents.

Le responsable de service accorde les congés en s'assurant du respect des nécessités de services.

5.1 – Les congés annuels

Tout agent en activité a droit, pour une année de service accompli, du 1^{er} janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à 5 fois ses obligations hebdomadaires de service.

Les congés dus pour une année ne peuvent être cumulés et se reporter sur l'année suivante.

Les congés peuvent toutefois être épargnés sur le Compte Epargne Temps (selon la délibération)
La période de référence est la durée comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de la même année.

5.2 – Les jours de récupération liés à l'aménagement du temps de travail

Les jours de récupération liés à l'aménagement du temps de travail seront à prendre par journée ou par demi-journée. Le responsable du pôle s'assurera du respect des nécessités de service et des obligations de continuité du service public.

La Communauté de communes peut imposer des jours de fermeture des services administratifs en fonction du calendrier (en moyenne, 2 par an)

Le lundi de la pentecôte doit être posé en jour de récupération au titre de la journée de solidarité.

5.3 – Les jours de fractionnement

Des jours de congés supplémentaires pour fractionnement sont attribués, de la façon suivante :

- 1 jour si les congés pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre sont de 5, 6 ou 7 jours,
- 2 jours lorsque ce nombre est au moins égal à 8 jours en dehors de la période précitée.

6. Journée de solidarité

La journée de solidarité destinée au financement des actions en faveur des actions de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées s'applique à tout agent, titulaire, stagiaire, contractuel de droit public ou privé. Une délibération fixe le régime applicable, dans la collectivité, pour cette journée de solidarité conformément aux dispositions de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Pour un agent à temps complet, la journée de solidarité est de 7 h.

La journée peut être accomplie selon les modalités suivantes :

- Réduction d'une unité du nombre de jours de RTT,
- Toute autre modalité permettant de travailler 7 heures (pour un agent à temps complet) à l'exclusion d'une réduction des congés annuels

Quotité de temps de travail	Heures dues au titre de la journée de solidarité
100%	7
90%	6.3
90%	5.6
60%	4.2
50%	3.5

7. Autorisations d'absence

Des autorisations spéciales d'absence à l'occasion de certains événements peuvent être octroyées par l'autorité territoriale sous réserve des nécessités de service et dans le respect des procédures et limites fixées par la délibération de la collectivité. (Article 59 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Ces autorisations spéciales d'absence sont définies par délibération de la collectivité après avis du comité technique.

8. Compte Epargne Temps (CET)

Les agents peuvent bénéficier du CET. L'alimentation du Compte Epargne Temps doit être effectuée par demande écrite avec la fin de chaque année civile et au plus tard le 31 janvier de l'année suivante. Ces jours correspondent à un report de :

☞ congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 jours ou à l'équivalent de 4 semaines de congés pour les agents à temps partiel ou à temps non complet,

9. Congés pour maladie

Les arrêts de travail pour maladie doivent être justifiés (pour l'ensemble des agents) par la transmission, dans les 48 heures au plus tard, d'un certificat médical à l'autorité territoriale.

L'autorité territoriale peut faire procéder à tout moment à une contre-visite par un médecin agréé. L'agent doit se soumettre à cette contre-visite, sous peine d'interruption du versement de sa rémunération.

Tout retard du dépôt de l'arrêt maladie doit être justifié sans délai auprès de son supérieur hiérarchique. En cas d'abus, les absences et les retards non justifiés pourront donner lieu à des sanctions disciplinaires.

Article 3 : TELEPHONE PORTABLE ET TABLETTE

3.1 – Les téléphones portables

Les téléphones portables professionnels sont strictement réservés à l'usage professionnel.

L'usage du téléphone privé doit rester exceptionnel et les connexions aux réseaux professionnels ne sont pas autorisés sauf sur demande explicite de l'agent.

En cas d'absence, les agents disposant d'un téléphone portable s'engagent à déposer un message d'absence précisant qu'il convient de prendre contact avec les services de la Communauté de Communes au 02 31 77 57 48.

En cas d'absence dans le cadre d'arrêt maladie, d'accident de travail, d'inaptitude... les agents s'engagent à mettre un message renvoyant vers le standard de la Communauté de communes dès le premier jour d'arrêt sur leur téléphone portable professionnel et à restituer celui-ci si la durée est supérieure à une semaine.

3.2 – Les tablettes

Les tablettes mises à disposition des agents peuvent être utilisées à titre personnel.

Cependant, en cas d'absence d'une durée supérieure à 6 semaines, les agents s'engagent à restituer la tablette à la collectivité.

Article 4 : UTILISATION DE VEHICULES

Véhicules de services

Tout déplacement à l'extérieur de la résidence administrative nécessite un ordre de mission. La conduite d'un véhicule de service est strictement subordonnée à la possession du permis de conduire en état de validité. L'agent s'engage à informer immédiatement sa hiérarchie en cas de rétention, de suspension ou d'annulation de son permis de conduire.

Véhicules personnels

Les agents doivent utiliser en priorité le véhicule de service. L'autorité territoriale peut autoriser par écrit (ordre de mission) un agent à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service. Les frais occasionnés par cette utilisation sont remboursés selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : OBLIGATIONS DES AGENTS

Le secret et la discrétion professionnelle : les informations et les documents détenus par les agents dans l'exercice de leurs fonctions ont un caractère confidentiel.

L'obéissance hiérarchique :

Dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, chaque membre du personnel est tenu de respecter les instructions données par ses supérieurs hiérarchiques, sauf dans les cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

Le devoir de réserve et d'intégrité :

La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires par le statut. L'obligation de réserve est l'obligation faite aux agents publics d'user de mesure et de retenue à l'occasion de l'expression publique de leurs opinions de manière à ce que l'extériorisation de ces opinions, notamment politiques, soit conforme aux intérêts du service public et à la dignité des fonctions occupées. L'obligation de réserve s'impose dans le cadre du service et en dehors.

Le devoir de neutralité :

Il est interdit de manifester des opinions au cours de l'exercice de ses fonctions, de quelque manière que ce soit. De mêmes les agents ne doivent pas opérer une discrimination à l'encontre d'un usager en raison de l'ethnie, la religion, l'état de santé, de la personne concernée.

Le cumul d'activités :

Les fonctionnaires n'ont pas le droit d'exercer une deuxième activité lucrative en règle générale. Certaines exceptions sont admises, mais dans tous les cas, soit une autorisation doit être sollicitée auprès de l'autorité territoriale, soit une information doit être faite à la collectivité (Décret n°2007-658 du 2 mai 2007).

Les agents territoriaux sont tenus d'entretenir, tant avec les usagers qu'avec leur hiérarchie et leurs collègues de travail, des rapports respectueux, courtois et non discriminatoires.

Les agents ne doivent pas pénétrer dans les locaux de Pré-Bocage Intercom en dehors des heures habituelles de travail sans avoir prévenu leur supérieur hiérarchique.

Article 6 : DROITS DES AGENTS

Le droit à la rémunération après service fait :

Le fonctionnaire a droit à une rémunération après service fait. Un régime indemnitaire peut être institué par délibération. Elle doit mentionner les conditions d'attribution (critères, modulations.....) des indemnités qui seront versées aux personnels territoriaux en déterminant les cadres d'emplois et les grades concernés.

Le droit d'accès à son dossier individuel :

Tout fonctionnaire a droit :

- La communication obligatoire de son dossier individuel dans le cadre d'une procédure disciplinaire,
- L'accès à son dossier individuel sur la base de l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978

La liberté d'opinion :

« Aucune distinction ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race » (art.6 alinéa 1^{er} de la loi n° 83-634 du 13/07/1983).

Le droit à la formation professionnelle :

Les agents bénéficient de la formation professionnelle tout au long de leur carrière

Le droit à la protection contre le harcèlement dans les relations de travail :

Les agissements qualifiés de harcèlement sexuel et harcèlement moral sont condamnés sur le plan disciplinaire et pénal

Le droit syndical :

Le droit syndical s'exerce dans le cadre de l'article 100 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, du décret n°85-397 du 03 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

Le droit de grève :

Il s'exerce dans le cadre des lois qui le règlementent. Tout agent a le droit de cesser de manière concertée le travail pour la défense d'intérêts professionnels.

L'exercice du droit de grève implique la retenue sur la rémunération de l'agent gréviste à hauteur de la durée de l'interruption de travail.

Le droit à un déroulement de carrière :

Le fonctionnaire a vocation à occuper un ensemble d'emplois tout au long de sa carrière. La carrière possède un caractère évolutif comprenant des avancements, des promotions, des changements de position et des mutations dans d'autres collectivités. Les changements de positions et les mutations s'effectuent à la demande des agents.

Certains éléments du déroulement de carrière, tel l'avancement d'échelon, constituent un droit.

D'autres éléments, tel que l'avancement de grade ou encore la promotion interne dépendent de la seule volonté de l'autorité territoriale.

L'évolution de la carrière, décidée par l'autorité territoriale, fait l'objet d'un arrêté notifié à l'intéressé.

Le droit à la protection juridique

« La collectivité publique est tenue de protéger les agents contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le cas échéant, le préjudice qui en est résulté » (art.11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983).

Le droit à participation

L'agent peut exercer son droit à participation dans les instances existantes sous certaines conditions : CAP, CT, CHSCT, COS, CNAS, Amicale du Personnel, groupe de travail.

Article 7 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Pour les agents titulaires, les sanctions disciplinaires sont prévues à l'article 89 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Elles sont réparties en quatre groupes :

1er groupe :

- L'avertissement,
- Le blâme,
- L'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours.

2ème groupe : (saisine du Conseil de discipline est obligatoire)

- L'abaissement d'échelon,
- L'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 4 à 15 jours.

3ème groupe : (saisine du Conseil de discipline est obligatoire)

- La rétrogradation,
- L'exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans.

4ème groupe : (saisine du Conseil de discipline est obligatoire)

- La mise à la retraite d'office,
- La révocation.

En outre, en cas de faute grave commise par un agent titulaire ou stagiaire (tel un manquement à ses obligations professionnelles), l'auteur de cette faute peut faire l'objet d'une suspension sans délai (article 30 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983), en attente de la saisie du Conseil de discipline.

Pour les agents contractuels, les sanctions disciplinaires sont prévues par le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 (article 36). Celles susceptibles d'être appliquées aux agents contractuels de droit public sont :

- L'avertissement,
- Le blâme,
- L'exclusion temporaire des fonctions avec retenue de traitement pour une durée maximale de 6 mois pour les agents recrutés pour une durée déterminée et d'1 an pour les agents sous contrat à durée indéterminée,
- Le licenciement sans préavis et sans indemnités de licenciement.

Le Conseil de discipline placé auprès du Centre de Gestion n'est pas compétent pour la procédure disciplinaire des agents contractuels.

Toutefois, ces sanctions disciplinaires sont applicables aux agents contractuels et aux emplois aidés et seront traitées par la commission du personnel.

Article 8 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR

Ce règlement qui a reçu un avis du comité technique en date :

- du 22 juin 2018, puis du 06 juillet 2018,
- du 19 octobre 2018

qui a été approuvé :

- par délibération n°20180926-26 du conseil communautaire en date 26 septembre 2018,
- décision n°20181106-2 du bureau en date du 06 novembre 2018,

entre en vigueur le 1er janvier 2019.

Fait à les Monts d'Aunay, le 6 novembre 2018

Le Président, Monsieur Gérard LEGUAY



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 16

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-3 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DIRECTION : POSTE ASSISTANT DE DIRECTION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2002-870 du 3 mai 2002 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Monsieur le président rappelle :

- que Madame Mathilde SICHEL, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, a demandé sa mutation au SEROC à compter du 07 janvier 2019,
- la nécessité de procéder à son remplacement dans les meilleurs délais.

Rappel des missions principales de l'assistant de direction :

- Appui au Directeur/ à la directrice Général(e)
- Responsable du pôle assistant
- Appui à la vie institutionnelle
- Suivi des projets et activités de la direction

Considérant la proposition de Monsieur le président, approuvée par la commission ressources en date du 19 octobre 2018,

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE CREER** un poste à temps complet soit d'adjoint administratif, soit d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, soit d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, soit de rédacteur.

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire).

ARTICLE 3 : **DE MODIFIER** le tableau des emplois.

ARTICLE 4 : **DE PRECISER** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier soit d'adjoint administratif, soit d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, soit d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, soit de rédacteur, en fonction du recrutement.

ARTICLE 5 : **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité.

ARTICLE 6 : **D'INFORMER** que cette décision sera précisée en fonction du recrutement effectué.

ARTICLE 7 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents.

ARTICLE 8 : **D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 16
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-4 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DE VILLERS-BOCAGE : SERVICE ENVIRONNEMENT : TECHNICIEN RIVIÈRE

Vu l'arrêté préfectoral du 02 décembre 2016 définissant les compétences de la communauté de communes, et en particulier sa compétence pour assurer l'entretien des cours d'eau,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2002-870 du 3 mai 2002 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes compte 5 bassins sur son territoire :

- La Seulles
- L'Odon,
- L'Aure,
- L'Orne (ruisseau du vingt bec),
- La Drôme.

Concernant le bassin de l'Odon, un programme de travaux a été lancé sur la période 2018 à 2022 sur :

- 3 intercommunalités (Communauté d'agglomération Caen la Mer, CC Vallée-Orne-Odon, Pré-Bocage Intercom,)
- 175 kms de cours d'eau,
- 200 km²,
- 42 cours d'eau.

Il est précisé que la commission environnement en date du 12 octobre 2018 a approuvé l'étalement du PPRE (Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) et du PPRCE (Plan Pluriannuel de Restauration pour la Continuité Écologique) sur une durée de 15 ans.

Par ailleurs, Monsieur le président informe :

- De l'obtention du concours de technicien de Mme Marine Bardou Richard,
- Rappel les missions du poste de technicien rivière :
 - Élaboration, mise en œuvre et suivi des programmes de travaux sur les cours d'eau,
 - Animation des réunions
 - Suivi administratif et financiers des opérations,
- Rappel l'historique des contrats de la technicienne rivière :
 - 1- Contrat du 15/09/2016 au 14/09/2017 : selon loi 84-53 - dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
 - 2- Contrat du 15/09/2017 au 14/09/2018 : selon loi 84-53 - dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
 - 3 - Contrat du 15/09/2018 au 14/09/2021 : selon loi 84-53 – du fait de l'absence du cadre d'emploi

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission environnement en date du 12 octobre 2018, puis par la commission ressources en date du 19 octobre 2018,

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CREER un poste de technicien à temps complet,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

ARTICLE 3 : DE MODIFIER le tableau des emplois.

ARTICLE 4 : DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de technicien.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité.

ARTICLE 6 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

ARTICLE 7 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 16

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-5 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DÉCHETS : ASSISTANT DU RESPONSABLE TECHNIQUE ET RÉFÈRENT EN CHARGE DES REDEVANCES INCITATIVES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2006 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la décision n° 20180130-7 du 30 janvier 2018 approuvant le renouvellement du poste d'adjoint administratif dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi »,

Monsieur le président rappelle :

- Qu'un agent actuellement en CAE, exerce la mission d'assistant du responsable technique et référent en charge des redevances incitatives,
- Qu'il s'agit d'un poste indispensable pour le bon fonctionnement du service déchet,

Rappel des missions principales :

- Assistance au planning et organisation des équipes de collectes/déchetteries (planning, suivi d'heures, commandes fournitures spécifiques...),
- Redevance incitative
 - Suivi et pilotage de la facturation de la redevance incitative
 - Veille à la bonne gestion des équipements, au stocks et planning de facturation
 - Accueil des usagers en cas d'absence des agents administratifs ou de forte affluence
- Suivi des tournées et points noirs,

Considérant que le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Madame Lysianne LANOË prend fin à la date du 25/03/2019,

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 19 octobre 2018,

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CREER un poste à temps complet d'adjoint administratif.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire).

ARTICLE 3 : DE MODIFIER le tableau des emplois.

ARTICLE 4 : DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier d'adjoint administratif.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité.

ARTICLE 6 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

ARTICLE 7 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**Le Président,
Gérard LEGUAY**



Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dqs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 16

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-6 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DÉCHETS : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE NE MODIFIANT PAS L'ORGANIGRAMME

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret 87-1108 du 30/12/1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 20170927-59 du 27 septembre 2017 créant un poste permanent d'adjoint technique territorial, titulaire, catégorie C, filière technique, à temps complet à compter du 08 décembre 2017,

Vu la saisine de la commission administrative paritaire du centre de gestion du calvados pour refus de titularisation de l'agent en poste,

Considérant la nécessité de recruter un ripeur, gardien de déchèterie, chauffeur remplaçant au sein du service déchets de la Communauté de Communes,

Considérant la proposition de Monsieur le Président, approuvée par la commission ressources en date du 19 octobre 2018,

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CREER un poste d'adjoint technique à temps non complet, à hauteur de 28 heures par semaine.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire).

ARTICLE 3 : DE MODIFIER le tableau des emplois.

ARTICLE 4 : DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier soit d'adjoint technique.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité.

ARTICLE 6 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

ARTICLE 7 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**Le Président,
Gérard LEGUAY**



Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018

Pole Hierarchique	Service_archive	Emploi ou fonction ou poste	Ircantec / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Type de contrat
DGS	Technique	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique territorial	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	Technique	Agent d'entretien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial	Titulaire	
DGA Villers	Economie	Coordonnateur développement économique et marketing territorial	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché Territorial	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Pour les emplois de catégorie A en raison de la nature des fonctions ou besoins des services)
DGA Villers	Environnement	Technicienne rivière	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Responsable du pôle déchets	CNRACL	Technique	B	Technicien	Titulaire	
DGS	Technique	Agent d'entretien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Aunay	Administratif	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	CDD de droit public	ARTICLE 3_2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	Administratif	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGS	Administratif	Comptable	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	Service à la population	Chargé (e) de gestion de l'agence postale	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Aunay	Urbanisme / Scot / Déchet_Recyclable	Assistante de direction de la DGA d'Aunay sur Odon	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGS	Technique	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	México Sociale	B	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	
DGS	Technique	Secrétariat - service technique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM / Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardien de déchetterie (MP)	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	Environnement	Chargé du SPANC et de la compétence réhabilitation	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif /	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Villers	Service à la population	Animatrice Point Info 14 et hôtesses d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Villers	Service à la population	Chargé (e) de gestion de l'agence postale	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Villers	Economie	Assistant développement économique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGS	Technique	Secrétariat - service technique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	Article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (remplacement d'un agent indisponible)
DGS	Technique	Secrétariat - service technique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	Administratif	Commande publique	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique principal 1ère classe	Titulaire	
DGS	Technique	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (pour besoin saisonnier)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur / Déchetterie	IRCANTEC	Technique	CAE		CDD de droit privé	CAE
DGA Villers	Administratif	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGS	Technique	Assistant technique	IRCANTEC	Administrative	Apprentissage	Adjoint administratif	Contrat Apprentissage	
DGA Aunay	Urbanisme	Instructeur du droit des sols	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	ARTICLE 3_3_1 DE LA LOI N°84-53 Du 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Villers	Economie et Service à la population	Assistant développement économique	IRCANTEC	Administrative	Apprentissage	Adjoint administratif	Contrat Apprentissage	

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20181106-20181106-6-DEC-AR
Date de réimpression : 20/11/2018
Date de réception préfecture : 20/11/2018

Pole Hierarchique	Service_archive	Emploi ou fonction ou poste	Ircantec / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Type de contrat
MAD_DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Directeur ALSH						
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	IRCANTEC		Emploi d'avenir		CDD de droit privé	Emploi d'avenir
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGA Villers	Service à la population	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Secrétariat divers et gestion de la RI (facturation)	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardiende déchetterie (MP)	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique principal 1ere classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGS	Technique	Technicien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
MAD_DGA Villers	Service à la population	Chargé (e) de gestion de l'agence postale						
DGA Aunay	Urbanisme	Instructeur du droit des sols	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGS	Administratif	Animateur MODERNISATION DES SERVICES	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gestion de la RI	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Aunay	Urbanisme	Coordinatrice du service urbanisme	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGS	Technique	Agent d'entretien	CNRACL	TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	Service à la population	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Villers	Service à la population	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGS	Technique	Agent technique polyvalent	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGS	Technique	Technicien voirie	CNRACL	Technique	C	Agent de maîtrise	Titulaire	
DGA Villers	Administratif	Assistante de direction de la DGA de Villers-Bocage	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardiende déchetterie (Livry)	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	CDI de droit public	ARTICLE 3 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Secrétariat Enfance Jeunesse	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Stagiaire	
DGS	Administratif et Déchet_Recyclable	Comptabilité _Redevance incitative	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Gestion des ressources humaines	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	Administratif	Chargée de développement territorial	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (lorsque les besoins des services et la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait eu été recruté)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardien de déchetterie	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Villers	Service à la population	Coordinatrice service à la population	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe	Stagiaire	
MAD_DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Animatrice ALSH						
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	Animation	C	Adjoint d'animation	Stagiaire	
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Coordinatrice enfance jeunesse	CNRACL	Médico Sociale	B	Educateur principal de jeunes enfants	Titulaire	
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	Médico Sociale	B	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	
DGS	Administratif	Comptabilité-Paie	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal 1e classe	Titulaire	
DGS	Administratif	Assistante de direction	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
MAD_DGA Villers	Service à la population	Chargé (e) de gestion de l'agence postale						
DGA Aunay	Urbanisme	Chargée d'étude PLUI	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Pour les emplois de catégorie A en raison de la nature des fonctions ou besoins des services)

Accusé de réception en préfecture
AR
014-20069524-20181106-20181106-6-DEC-
Date de télétransmission : 20/11/2018
Date de réception préfecture : 20/11/2018

Pole Hierarchique	Service_archive	Emploi ou fonction ou poste	Ircantec / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Type de contrat
DGA Villers	Service à la population	Animateur réseau culture et patrimoine	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Assistant Administratif en charge des redevances incitatives	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur / Déchetterie	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Assistant de direction	A préciser en fonction du recrutement	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Assistant de direction	A préciser en fonction du recrutement	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Assistant de direction	A préciser en fonction du recrutement	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 1ère classe	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Assistant de direction	A préciser en fonction du recrutement	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur - gardien de déchetterie - chauffeur remplaçant	A préciser en fonction du recrutement	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Villers	Environnement	Technicien rivière	CNRACL	Technique	B	Technicien	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	Administratif	Renfort au service comptabilité	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGS	Technique	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGA Villers	Enfance-Jeunesse	Animateur		Animation	Contrat d'engagement éducatif		CDD de droit privé	

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20181106-20181106-6-DEC-AR
Date de télétransmission : 20/11/2018
Date de réception préfecture : 20/11/2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 16

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-7 : PAT SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) du Calvados a été arrêté le 1^{er} juin 2018.

Il a été élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental, en lien avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et les opérateurs de services publics et privés.

Le schéma poursuit deux grands objectifs :

- Parvenir à une vision partagée des enjeux et des priorités en matière d'accessibilité des services sur le département ;
- Définir avec les partenaires territoriaux un cadre d'intervention pour apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de service et les besoins des habitants.

Le programme d'actions, issu de la concertation et élaboré pour une durée de six ans, s'articule autour de quatre axes :

- Numérique
- Mobilité
- Santé
- Services de proximité

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Madame Cathy PINGAULT.

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 16

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVILLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-8 : CDV_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI

Contexte :

Monsieur le Vice-Président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

• **Permanences :**

- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1^{er} vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3^{ème} vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2^{ème} mardi du mois, de 14h à 16h

Objectif : Autoriser le versement de ces aides pour un nouveau dossier (AURSEULLES), préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **D'AUTORISER** le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées.

ARTICLE 2 : **DE VALIDER** le versement des crédits ouverts au budget principal de l'Intercom.

ARTICLE 3 : **DE PRECISER** que les montants sont inscrits au budget principal 2018.

ARTICLE 4 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

ARTICLE 5 : **D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY



Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 16

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURÉT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-9 : CDV_GYMNASES : DÉLÉGATION RELATIVE À L'OCTROI DES CRÉNEAUX DES GYMNASES

Contexte :

L'octroi des créneaux dans les équipements sportifs s'organise aujourd'hui de la façon suivante :

1. **Validation en commission Cadre de Vie** dans les cas suivants :
 - Plannings de la rentrée
 - Demande de créneau par une nouvelle association
2. **Validation par le Service Population, Tourisme-Culture** dans le cas suivant :
 - Planning des vacances scolaires
3. **Validation par Monsieur le vice-président de la commission Cadre de Vie** dans le cas suivant :
 - Si un problème se pose dans le planning des vacances scolaires

La commission du 17 octobre 2018 propose que Monsieur le vice-président de la commission Cadre de Vie valide l'ensemble des plannings d'utilisation des équipements sportifs, sous réserve que le service Population en informe au préalable les membres de la commission par mail.
Si sous 48 heures, le service n'a pas eu de retour sur ces plannings, Monsieur le vice-président pourra les valider définitivement.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER la nouvelle organisation exposée ci-dessus pour la validation des futurs plannings d'occupation des équipements sportifs.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la délégation relative à l'octroi des créneaux des équipements sportifs sur le territoire de Pré-Bocage Intercom.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

ARTICLE 4 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 16

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-10 : CDV_ASSOCIATIONS SPORTIVES : DEMANDE DE CRÉATION D'UNE PISTE

Contexte :

Pour information, le service Population, Tourisme-Culture a été sollicité par l'association sportive de BMX de la commune d'Aurseulles pour la création d'une piste sur le territoire de Pré-Bocage Intercom.

Besoins de l'association :

- Terrain : environ 8 000 m² pour piste (5 000 m²) et places de parking
- Terrain relativement plat et non exposé au vent dominant, non collé aux maisons d'habitation.

Considérant que cela ne relève pas de l'intérêt communautaire, la commission Cadre de Vie du 17 octobre 2018 propose que la réponse à cette demande reste communale.

Pour information, la sollicitation de l'association a fait l'objet d'une transmission en commune par un mail en semaine 43.

Le président demande aux membres du bureau s'ils sont favorables pour redéfinir l'intérêt communautaire afin que cet équipement soit pris en charge par la communauté de communes.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à 14 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE NE PAS REDEFINIR l'intérêt communautaire pour intégrer cet équipement.

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 16
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-11 : TC_POLITIQUE CULTURELLE : PRINCIPE D'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS DE LA SAISON CULTURELLE PBI

Contexte :

Afin d'organiser au mieux les manifestations de la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom, la commission Tourisme-Culture du 10 octobre 2018 propose d'acter par une décision de principe la présence d'au minimum 3 élus à ces dernières pour assurer les missions suivantes :

1. Vérifier la billetterie à l'entrée des salles de spectacles,
2. Assurer le point presse,
3. Garantir le bon accueil du public dans la salle.

Pour mémoire, deux agents seront chargés de la régie. A cette occasion, un carnet d'adresses du public sera constitué afin de pouvoir communiquer sur les événements culturels à venir.

Il est proposé d'intensifier la communication des événements par la diffusion d'affiches, de flyers, de mails, par les communes en fonction de leurs habitudes de communication avec la population. À ce titre, chacune d'entre elles sera sollicitée pour en définir les modalités.

Il est également proposé d'inscrire les événements de la saison dans le calendrier mis à disposition des élus sur le site internet de PBI.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la présence d'au minimum 3 élus lors des manifestations de la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER les communes pour la mise en œuvre de la communication tel que défini ci-dessus.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

ARTICLE 4 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY



Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 16
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-12 : TC_POLITIQUE CULTURELLE : SAISON CULTURELLE 2019-2020 – DÉFINITION DU FIL ROUGE

Contexte :

Afin de planifier dès maintenant la programmation de la saison culturelle de Pré-Bocage Intercom pour l'année 2019-2020, la commission Tourisme-Culture du 10 octobre 2018 propose de définir un fil rouge.

Celui-ci permet notamment de passer un message, aborder un sujet que les élus jugent utile de traiter au sein de la communauté de communes.

Bien que la thématique choisie guidera la programmation, il est précisé que celle-ci ne sera pas l'unique sujet abordé sur la saison culturelle 2019-2020, le fil rouge permettant en effet de venir proposer des actions sur cette thématique.

Objectif : Orienter la programmation et les actions culturelles de Pré-Bocage Intercom sur la saison 2019-2020, ou la thématique d'un appel à projets.

Pour être notamment en lien avec le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), et pour s'inscrire dans une politique globale au cœur des préoccupations actuelles, la commission Tourisme-Culture du 10 octobre 2018 propose de retenir le fil rouge suivant : « *L'environnement : Climat, Energie, Recyclage* ».

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le fil rouge « *L'environnement : Climat, Energie, Recyclage* » pour la saison culturelle 2019-2020.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

ARTICLE 3 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY



Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dqs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 novembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le lundi 29 octobre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 16
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 16

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181106-13 : TC_DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA SUBVENTION 2019 POUR LE FESTIVAL DU CONTE AU SLAM

L'association Les Mots Sans Cage demande une augmentation de la subvention pour 2019 pour le Festival du Conte au Slam.

L'association demande une subvention de 25 000 € pour 2019 au lieu de 20 000 €.

Elle souhaite désormais aller vers un festival de « pop culture », en gardant « les mots » mais en s'éloignant un peu de la poésie et littérature pour programmer plus de groupes musicaux, ce qui augmente le budget.

Le président demande au bureau s'il est favorable à la demande d'augmentation de la subvention pour l'association Les Mots Sans Cage.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à 4 voix POUR, 11 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,

DECIDE

ARTICLE 1 : NE PAS ETRE FAVORABLE à cette demande d'augmentation.

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à l'association Les Mots Sans Cage.

ARTICLE 3 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**Le Président,
Gérard LEGUAY**



Transmission en Sous-Préfecture le 20 novembre 2018
Et de la publication le 13 novembre 2018

DECISIONS DU BUREAU

Bureau décisionnel
du
11 décembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 décembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 4 décembre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Christophe LE BOULANGER, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Norbert LESAGE,

Étaient absents : Christian GABRIEL, Christian HAURET

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181211-1 : SCOT : AVIS SCOT SUR LE DEUXIÈME ARRÊT DU PLU DE VILLY-BOCAGE

La Commune de Villy-Bocage élabore son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom a arrêté pour la seconde fois le projet par délibération n°20180926-4 le 26 Septembre 2018 et l'a adressé pour avis à Pré-Bocage Intercom le 22 Octobre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article R152-4 du Code de l'Urbanisme, Pré-Bocage Intercom dispose de trois mois à partir de la transmission du projet de PLU pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable.

Le Bureau,

- Vu la délibération du 13 décembre 2016 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial du Pré-Bocage,
- Vu la délibération du 18 janvier 2017 donnant délégation au Bureau constitué en Commission SCoT pour émettre des avis sur les projets de documents d'urbanisme pour lesquels Pré-Bocage Intercom est consulté,
- Vu la délibération n°20170620-8 du 20 juin 2017 du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom arrêtant le projet de PLU de la Commune de Villy-Bocage et actant le bilan de la concertation,
- Vu l'avis défavorable émit par le Bureau de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom en date du 24 octobre 2017,

- Vu la délibération n°20180926-4 du 26 septembre 2018 du Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom arrêtant pour la seconde fois le projet de PLU de la Commune de Villy-Bocage et actant le bilan de la concertation,

Formule les observations suivantes concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le rapport de présentation le règlement (écrit et graphique) et les OAP :

1. Les points établis lors du premier arrêt ont été reportés dans le second arrêt :

- Une urbanisation limitée autour du bourg, il n'y a pas d'extension urbaine prévue dans les hameaux,
- Le développement de l'offre de logements locatifs,
- Une amélioration de la desserte du territoire,
- Une bonne protection des espaces agricoles,
- Le travail effectué dans le cadre de la trame verte et bleue,
- Le classement en zone naturelle des secteurs sensibles,
- La protection des haies à vocation hydraulique et paysagère au titre de la loi paysage et le classement des espaces boisés de qualité,
- Les modifications réglementaires effectuées en zone A et N pour autoriser l'extension et les annexes des bâtiments d'habitation.

2. Le développement et la clarification des observations formulées lors du premier arrêt :

Points d'incompatibilités soulevant l'avis non conforme du 24/10/2017 :

➤ **Données du PLU :**

- La clarification et l'uniformité des données entre les différentes pièces du PLU concernant les surfaces dédiées en extensions urbaines.
- La clarification de l'échéance du PLU à 2035.

➤ **Répartition des logements en densification et en extension urbaine :**

- La répartition des logements en densification et en extension urbaine conformément à l'objectif assigné aux communes associés au niveau 2 de l'armature urbaine est complétée et argumentée.

➤ **Répartition de surfaces brutes en extensions urbaines pour le logement :**

- Les surfaces en extensions urbaines considérées dans les OAP sont conformes à l'objectif de consommation foncière établi dans le SCoT à l'échelle communale de 4.4 hectares.
- Le PLU prévoit donc de consommer 100% des surfaces en extensions urbaines prescrites dans le SCoT à l'horizon 2035 avec un objectif minimal de 49 logements pour cette surface (sur la base de 12 log/ha). Compte-tenu des surfaces zonées en extensions, le potentiel de logements à produire ne saurait être inférieur à 53 logements pour la période afin de respecter la densité de logements.

➤ **Densité du logement :**

- Le PLU respecte la densité brute moyenne de 12 log/ha en extension, à échéance 2035 (4.4ha*12) sur Villy-Bocage.
- Le PADD, les OAP et le règlement du PLU reprennent bien l'objectif de 12 logements à l'hectare.
- L'objectif du PLU est compatible avec les dispositions du SCoT, car il prévoit de construire une cinquantaine de logements sur 20 ans. Compte-tenu des 4.4ha zonés en extensions et de la densité de 12 logements/ha fixée par le SCoT, le nombre de logements à produire est de minimum 53.

Observations :

➤ Répartition de la surface supplémentaire pour la rétention foncière :

- Le PLU ne mentionne pas de surface complémentaire pour la rétention foncière.

➤ Réinvestissement urbain :

- Le PADD et le règlement écrit du PLU est cohérent en termes de constructibilité pour les constructions autorisées dans les hameaux situés en Uh.

➤ Opérations d'aménagements et de programmations :

Mixité des formes urbaines :

- Le SCoT cherche à privilégier des formes urbaines peu consommatrice d'espace, en développant une offre alternative à la maison individuelle.
- Il convient d'approfondir la réflexion sur la typologie des logements dans les OAP. Elles permettent cette diversité mais ne la rendent pas obligatoire « une mixité des tailles de parcelles sera possible, une réflexion sur la typologie des logements permettra de diversifier les offres ».
- Les OAP peuvent donner des obligations d'objectifs de réalisation comme un pourcentage de logement collectif ou intermédiaire, ou de taille de logement ...

➤ Développement durable :

- Le SCoT prescrit une volonté d'impulser une qualité urbaine en favorisant le développement durable, comme les économies d'énergies et les énergies renouvelables.
- Les OAP du PLU spécifient une conception respectueuse de l'environnement, en favorisant des aménagements qui devront être réalisés de façon à limiter l'imperméabilisation des sols, et une gestion des eaux pluviales traitée avec soin.
- Les OAP peuvent aller plus loin et définir des principes obligatoires et de recommandations pour améliorer les objectifs de développement durable, comme par exemple : les stationnements revêtus de matériaux préalables, la végétalisation des toits.

➤ Logements vacants :

- Le PLU de Villy-Bocage reprend l'objectif du maintien des logements vacants à moins de 6% conformément au SCoT.

➤ Protection des espaces agricoles :

- Comme le prescrit le SCoT, le PLU de Villy-Bocage a réalisé un diagnostic agricole. 8 exploitations agricoles dont le siège est sur Villy-Bocage ont été inventoriées. A l'appui, on retrouve une carte de localisation des sièges d'exploitations agricoles.
- Les espaces agricoles sont protégés par un classement en zone A stricte, qui intègre l'ensemble des sièges d'exploitations et des terres. Ce classement permet le développement et l'implantation des exploitations agricoles sur le territoire. En zone A sont autorisées toutes les constructions et installations prescrites par le SCoT. Par ailleurs, les sièges d'exploitations sont protégés par le respect d'un périmètre de protection de 100m (cartographie des périmètres de protection des sièges d'exploitation).

➤ Préservation des paysages :

- Nous notons que le PLU de Villy-Bocage a réalisé la mise en œuvre d'une politique du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, par une analyse de l'état initial de l'environnement, puis par une identification des secteurs à enjeux et la mise en place d'une protection des espaces naturels et sensibles en zone N.
- Les sous-frames ont été identifiées, dans la carte « d'organisation spatiale ».
- Suite à ce travail d'identification, le PLU de Villy-Bocage préserve de façon optimale les secteurs à enjeux. Les continuités écologiques correspondent aux secteurs en zone N, les boisements sont protégés au titre des Espaces Boisés Classés, les haies sont protégées au titre de l'article L151-23.

- Nous notons que la Trame Verte et Bleue du SCoT a bien été prise en compte dans le PLU, elle est classée en zone N.
 - Le règlement écrit soumet la possibilité de supprimer des haies identifiées comme éléments de paysage, à déclaration préalable. Ce dispositif ne permet pas de protéger les haies. Le PLU pourrait proposer des conditions de replantations d'un linéaire des haies en cas de suppression.
 - On peut remarquer que les zones destinées à l'extension urbaine se situent en zone de forte prédisposition à la présence de zone humide. Cela conforte la question liée aux conditions d'assainissement des nouvelles habitations ainsi que de la gestion des eaux pluviales. Mais il est important de faire remarquer que le PLU a réalisé des sondages de terrain pour vérifier que les secteurs en zone 1AU n'accueillent pas de zone humide.
- Changement de destination :
- Le SCoT autorise le changement de destination des bâtiments agricoles ayant un intérêt architectural ou paysager. Le PLU a repéré 18 possibilités de mutations des bâtiments agricoles d'intérêt architectural.
 - Le règlement graphique propose un changement de destination conformément à l'article L151-11 du code de l'urbanisme.
 - La lisibilité sur le plan de zonage des bâtiments agricoles désignés au changement de destination est clair et visible. Ils sont signalés sur la carte par une étoile rouge.
 - Le rapport de présentation écrit précise les bâtiments identifiés au changement de destination. Un rapport sous forme de présentation photographique a été réalisé et intégré dans les annexes du règlement.
- Modification réglementaire des zones A et N pour autoriser l'extension et les annexes des bâtiments d'habitation :
- Le SCoT prescrit que les PLU devront intégrer dans leur règlement la possibilité de réaliser dans les espaces agricoles, l'extension mesurée du bâti existant ou la création d'annexe, à usage agricole ou d'habitation, dès lors que les constructions ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.
 - Nous notons que dans le règlement de la zone A et N, l'extension et les annexes des bâtiments d'habitation sont autorisées. Par ailleurs, le règlement spécifie la prise en compte des 4 critères cumulatifs de densité, d'emprise, de hauteur et d'implantation. Le règlement des zones A et N est modifié aux articles 6, 7, 9, 10.
- Prévention des risques :
- Le PADD évoque que la commune est seulement soumise au risque de remontée de nappe phréatique.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à 12 voix POUR et 1 abstention (Monsieur Joseph DESQUESNE),

DECIDE

ARTICLE 1 : D'EMETTRE un avis favorable, sur le PLU arrêté de la commune de Villy-Bocage.

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision au service PLUi de Pré-Bocage Intercom.

ARTICLE 3 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 21 décembre 2018
Et de la publication le 18 décembre 2018



DECISIONS DU BUREAU

Bureau décisionnel
du
18 décembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 12 décembre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 13
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 13

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Norbert LESAGE, Jean-Yves BREPIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER, Christine SALMON,

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181218-1 : AG_MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le président sollicite l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant et en retirant des points.

Demande d'ajout :

- **RH : DECISION :** RH_Organisation du Pôle de Villers-Bocage service à la population point info 14. L'information a été transmis par courriel le 13 décembre 2018
- **RH :** Évolution de l'organigramme si postes actés en bureau et si postes acceptés en comité technique (2019)
- **PAT :** ZA Val d'Arry : Phasage travaux pour dossier de subvention Région
- **PAT :** Report des ateliers PCAET lors de la mise en œuvre du plan (ateliers qui étaient prévus les 16 et 25 janvier

Demande de retrait :

- **DECISION : TC_Saison culturelle PBI et AIPOS :** Mise en place de salles

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER la modification des différents points cités ci-dessus à l'ordre du jour (décision et informations).

ARTICLE 2 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY



Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Et de la publication le 21 décembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 12 décembre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 14
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BREPIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER.

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181218-2 : CDV_LOGEMENT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI

Contexte :

Monsieur le Vice-Président rappelle que le protocole « Habiter Mieux » s'inscrit dans la dynamique de la transition énergétique. Le dispositif permet de financer les travaux de rénovation avec les aides aux travaux de l'Anah.

Inhari accompagne ainsi les usagers dans leurs projets de rénovation : économie d'énergie, adaptation à la perte d'autonomie, etc.

• Permanences :

- Point Info 14 de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : le 1^{er} vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : le 3^{ème} vendredi du mois, de 10h à 12h
- Point Info 14 de Villers-Bocage : le 2^{ème} mardi du mois, de 14h à 16h

Objectif : Autoriser le versement de ces aides pour les dossiers de Cahagnes, Aurseulles, Val-d'Arry et Les Monts-d'Aunay (2), préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées ;

ARTICLE 2 : DE VALIDER le versement des crédits ouverts au budget principal de l'Intercom ;

ARTICLE 3 : DE PRECISER que les montants sont inscrits au budget principal 2018 ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

ARTICLE 5 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY



Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Et de la publication le 21 décembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 12 décembre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 14

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER.

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181218-3 : CDV_APPEL À PROJETS ATELIERS NUMÉRIQUES INTERGÉNÉRATIONNELS : DÉPÔT D'UN DOSSIER 2019

Contexte :

Monsieur le vice-président rappelle que la communauté de communes a, depuis 2017, lancé des ateliers numériques intergénérationnels dans le cadre du dispositif du Département relatif à la « prévention de la perte d'autonomie chez les soixante ans et plus, vivant à domicile ».

En 2017, le Département a accordé une subvention d'un montant de 49 601 € (100% du montant demandé par PBI) :

- Ateliers sur Caumont-sur-Aure et Val-d'Arry (Noyers-Bocage), des groupes étant déjà en place.
- Partenariat avec l'association Anacrouses
- Gratuité des ateliers

En 2018, le projet a été soutenu à hauteur de 42 000 € (84.68% du montant demandé par PBI)

- Ateliers sur les communes de Caumont-sur-Aure, Val-d'Arry, Villers-Bocage et Les Monts-d'Aunay.
- Partenariat avec l'association Anacrouses
- Gratuité des ateliers

Il est proposé de répondre au prochain appel à projets qui sera lancé le 20 décembre 2018.

Le projet de l'association Anacrouses s'élève à 83 970 € et sollicite une subvention de 57 600 €.

Le bureau précise qu'au regard du taux de co-financement notifié par le Département, il conviendra de confirmer ou de réduire le budget Prévisionnel d'Anacrouses et le niveau de financement de la communauté de communes.

Objectif : Lutter contre l'isolement numérique chez les soixante ans et plus, vivant à domicile, en démystifiant l'outil numérique et en créant du lien social.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE REpondre** à l'appel à projets relatif à la « prévention de la perte d'autonomie chez les soixante ans et plus, vivant à domicile » pour l'année 2019.

ARTICLE 2 : **DE SOLLICITER** la subvention auprès du Département.

ARTICLE 3 : **DE PREVOIR** les enveloppes nécessaires au budget principal 2019, en dépenses et en recettes, sur la base du taux de cofinancement du projet 2018.

ARTICLE 4 : **DE REVENIR** devant le conseil communautaire une fois la notification du département connue.

ARTICLE 5 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

ARTICLE 6 : **D'ADRESSER** la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'PRÉ-BOCAGE INTERCOM' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a tree and a building. A small star is visible at the bottom of the seal.

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Et de la publication le 21 décembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 12 décembre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 14
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER.

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181218-4 : EJ_FÊTE DU JEU : RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2019

Contexte :

La Fête du Jeu est une manifestation intercommunale gratuite qui rassemble la population autour du jeu. Elle existe depuis 2009 sur le territoire.

Années	2016	2017	2018
Participants	200	370	480

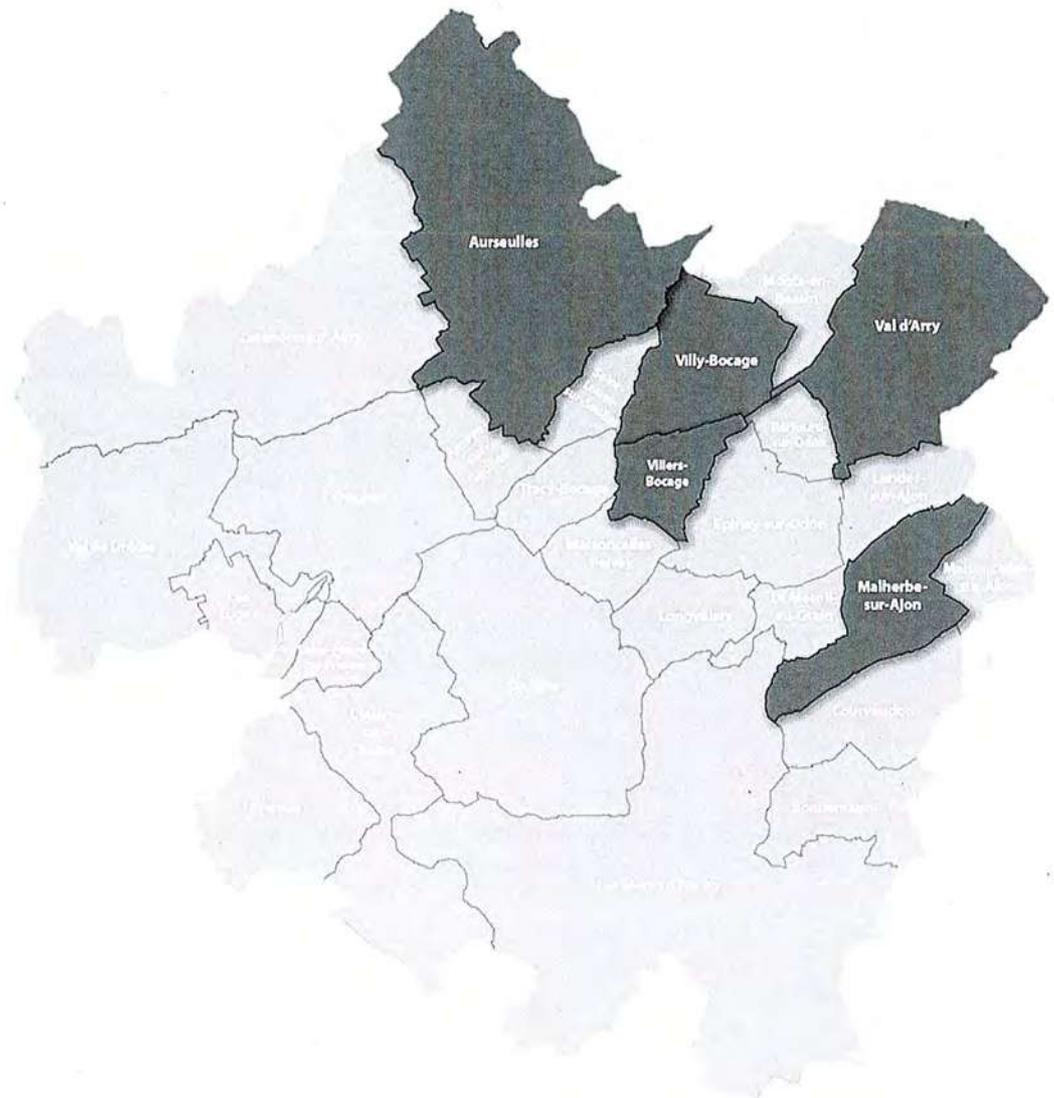
Objectif : Accueillir cette manifestation en 2019 sur l'ouest du territoire.

Le service enfance-jeunesse a demandé aux communes de ce secteur de se faire connaître avant le 26 octobre, pour accueillir cette manifestation.

La mairie de Caumont-sur-Aure propose de l'accueillir le samedi 25 mai 2019 à Caumont-Sur-Aure (Caumont l'Éventé).

Rappel des implantations de la Fête du Jeu depuis 2009 :

Année	Commune
2009	Noyers-Bocage
2010	Noyers-Bocage
2011	Banneville-sur-Ajon
2012	Banneville-sur-Ajon
2013	Villy-Bocage
2014	Villy-Bocage
2015	Lingèvres
2016	Hottot-les-Bagues
2017	Ancctoville (à la Ferme de d'Jo)
2018	Villers-Bocage



Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE RENOUELER l'organisation de la Fête du Jeu en 2019.

ARTICLE 2 : DE VALIDER l'organisation de la Fête du Jeu le samedi 25 mai 2019 à Caumont-Sur-Aure (Caumont l'Eventé).

ARTICLE 3 : DE PREVOIR les crédits nécessaires à la réalisation de cette manifestation sur le budget principal 2019.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

ARTICLE 5 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

Le Président,
Gérard LEGUAY

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Et de la publication le 21 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 12 décembre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 14
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER.

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181218-5 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DIRECTION : POSTE ASSISTANT DE DIRECTION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2006 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale

Vu la décision n° 20181106-3 du bureau en date du 06 novembre 2018,

Monsieur le président rappelle :

- Que Madame Mathilde SICHEL, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, a demandé sa mutation au SEROC à compter du 07 janvier 2019,
- La nécessité de procéder à son remplacement dans les meilleurs délais.

Rappel des missions principales de l'assistant de direction :

- Appui au Directeur/ à la directrice Général(e),
- Responsable du pôle assistant,
- Appui à la vie institutionnelle,
- Suivi des projets et activités de la direction.

Monsieur le président précise que Mme Charline FLAMBARD, rédacteur sera recrutée à compter du 22/12/2018 pour remplacer Mme Mathilde SICHEL, assistante de direction.

Ainsi, il convient de préciser la décision n° 20181106-3 du bureau en date du 06 novembre 2018 relative à la création du poste d'assistant de direction.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE PRECISER la décision n°20181106-3 du 06 novembre 2018,

ARTICLE 2 : DE CREER un poste à temps complet de rédacteur,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

ARTICLE 4 : DE MODIFIER le tableau des emplois,

ARTICLE 5 : DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de rédacteur,

ARTICLE 6 : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité,

ARTICLE 7 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

ARTICLE 8 : D'ADRESSER la présente décision à la sous-préfecture de VIRE.

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Et de la publication le 21 décembre 2018



Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 12 décembre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16
ÉTAIENT PRÉSENTS : 14
AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER.

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181218-6 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DE VILLERS-BOCAGE : ASSISTANT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20170927-66 en date du 27 septembre 2017 autorisant la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour renforcer le service développement économique,

Vu la date de fin de contrat de Monsieur Nicolas FÈVRE (au 28/01/2019),

Monsieur le président :

- Rappelle les missions principales du poste d'assistant développement économique :
 - Soutien administratif aux dossiers du service Développement Économique.
 - Accompagnement et appui technique au montage des projets d'entreprise : création, implantation, transmission/reprise, développement.
 - Gestion et animation des espaces dédiés aux entreprises (Prébo'Cap, Numéripôle, etc.) et prise de rendez-vous.
 - Soutien aux actions de communication et de valorisation.
- Précise :
 - Que le poste d'assistant développement économique est un besoin pérenne du service développement économique.

Considérant la proposition de M. le Président, approuvée par la commission Ressources en date du 07 décembre 2018.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité.

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CREER un poste à temps complet de rédacteur.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

ARTICLE 3 : DE MODIFIER le tableau des emplois,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier de rédacteur.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité,

ARTICLE 6 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

ARTICLE 7 : D'ADRESSER la présente décision à la sous-préfecture de VIRE.

**Le Président,
Gérard LEGUAY**



Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Et de la publication le 21 décembre 2018

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil dix-huit, le mardi 18 décembre 2018 à 9h00, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mercredi 12 décembre 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : 14

AYANT PRIS PART À LA DÉCISION : 14

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, Christian VENGEONS, membres du bureau

Étaient absents excusés : Christian GABRIEL, Christophe LE BOULANGER.

Étaient absents :

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DECISION 20181218-7 : RH_ORGANISATION DU PÔLE DE VILLERS-BOCAGE : SERVICE À LA POPULATION_POINT INFO 14

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Monsieur le président informe :

- De l'obtention du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de Madame Marion LAIR, animatrice du point info 14 et chargée de l'accueil sur Les Monts-d'Aunay.

- Rappel les missions du poste :
 - Accueillir et orienter les personnes dans le cadre du point info 14,
 - Assurer le standard et l'accueil de la communauté de communes,
 - Gérer le courrier
 - Assurer du secrétariat
- Rappel l'historique des contrats de Mme Marion LAIR :
 - CAE du 12 juin 2017 au 11 juin 2018,
 - Stagiaire en tant qu'adjoint administratif depuis le 12 juin 2018

Considérant la proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité :

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CREER un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER monsieur le président à recruter un agent titulaire de la fonction publique territoriale ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2, (pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),

ARTICLE 3 : DE MODIFIER le tableau des emplois.

ARTICLE 4 : DE PRECISER que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

ARTICLE 5 : DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité.

ARTICLE 6 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

ARTICLE 7 : D'ADRESSER la présente décision à la Sous-Préfecture de VIRE.

**Le Président,
Gérard LEGUAY**

Transmission en Sous-Préfecture le 26 décembre 2018
Et de la publication le 21 décembre 2018



Pole Hierarchique	Service comptable principal	Emploi ou fonction ou poste	Ircantec / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDD public CDD privé	Type de contrat
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique territorial	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial	Titulaire	
DGA Villers	07_Developpement_economique	Coordonnateur développement économique et marketing territorial	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché Territorial	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Pour les emplois de catégorie A en raison de la nature des fonctions ou besoins des services)
DGA Villers	08_Environnement	Technicienne rivière	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Villers	08_Environnement	Technicienne rivière	CNRACL	Technique	B	Technicien	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Responsable du pôle déchets	CNRACL	Technique	B	Technicien	Titulaire	
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Aunay	00_Administration	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	CDD de droit public	ARTICLE 3.2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur / Déchetterie	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGS	00_Administration	Comptable	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Chargé (e) de gestion de l'agence postale	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Assistante de direction de la DGA d'Aunay sur Odon	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	México Sociale	B	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur - gardien de déchèterie - chauffeur remplaçant	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	00_Administration	Secrétariat - service technique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM / Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardien de déchetterie (MP)	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	SPANC	Chargé du SPANC et de la compétence réhabilitation	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif /	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Villers	02_Cadre de vie	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Chargé (e) de gestion de l'agence postale	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	c	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Villers	07_Developpement_economique	Assistant développement économique	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGA Villers	07_Developpement_economique	Assistant développement économique	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGS	00_Administration	Assistante de direction	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	Commande publique	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Chauffeur BOM	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique principal 1ere classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (pour besoin saisonnier)
DGA Villers	00_Administration	DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE	CNRACL	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	
DGS	00_Administration	Assistant technique	IRCANTEC	Administrative	Apprentissage	Adjoint administratif	Contrat Apprentissage	
DGA Aunay	09_Urbanisme	Instructeur du droit des sols	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	ARTICLE 3_3_1 DE LA LOI N°84-53 Du 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Villers	07_Developpement_economique	Assistant développement économique	IRCANTEC	Administrative	Apprentissage	Adjoint administratif	Contrat Apprentissage	
MAD_DGA Villers	06G - Cahagnes ALSH	Directeur ALSH						
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	IRCANTEC		Emploi d'avenir		CDD de droit privé	Emploi d'avenir
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Assistante du responsable technique et référente du service en charge des redevances incitatives	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripeur	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	

Pole Hierarchique	Service comptable principal	Emploi ou fonction ou poste	Ircantec / CNRACL	Filière	Catégorie	Grade	Statut : Titulaire Stagiaire CDD public CDI public CDD privé	Type de contrat
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardiende déchetterie (MP)	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique principal 1ere classe	Titulaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Ripieur/Chauffeur BOM remplaçant	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGS	00_Administration	Technicien	CNRACL	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
MAD_DGA Villers	02B4_LE PLESSIS GRIMOULT	Chargé (e) de gestion de l'agence postale						
DGA Aunay	09_Urbanisme	Instructeur du droit des sols	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGS	00_Administration	Animateur MODERNISATION DES SERVICES	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gestion de la RI	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Aunay	09_Urbanisme	Coordinatrice du service urbanisme	IRCANTEC	Technique	B	Technicien	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	CNRACL	TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Animatrice Point info 14 et hotesse d'accueil	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGS	00_Administration	Agent technique polyvalent	CNRACL	Technique	C	Adjoint Technique	Titulaire	
DGS	00_Administration	Technicien voirie	CNRACL	Technique	C	Agent de maîtrise	Titulaire	
DGA Villers	00_Administration	Assistante de direction de la DGA de Villers Bocage	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Stagiaire	
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardiende déchetterie (Livry)	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint Technique	CDI de droit public	ARTICLE 3 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Secrétariat Enfance Jeunesse	CNRACL	Administrative	C	Adjoint Administratif	Titulaire	
DGS	00_Administration	Comptabilité _Redevance incitative	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGS	00_Administration	Gestion des ressources humaines	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	Chargée de développement territorial	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (lorsque les besoins des services et la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Gardien de déchetterie	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	Stagiaire	
DGA Villers	02_Cadre de vie	Coordinatrice service à la population	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe	Stagiaire	
MAD_DGA Villers	061 - Val de Drôme	Animatrice ALSH						
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	Animation	C	Adjoint d'animation	Stagiaire	
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Coordinatrice enfance jeunesse	CNRACL	Médoco Sociale	B	Educateur principal de jeunes enfants	Titulaire	
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Animatrice du RAM	CNRACL	Médoco Sociale	B	Educateur de jeunes enfants	Titulaire	
DGS	00_Administration	Comptabilité-Paie	CNRACL	Administrative	B	Rédacteur principal 1e classe	Titulaire	
DGS	00_Administration	Assistante de direction	CNRACL	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Titulaire	
MAD_DGA Villers	02B2_AENCE POSTALE DE JURQUES	Chargé (e) de gestion de l'agence postale						
DGA Aunay	09_Urbanisme	Chargé d'étude PLUI	IRCANTEC	Administrative	A	Attaché	CDD de droit public	ARTICLE 3-3, 2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Pour les emplois de catégorie A en raison de la nature des fonctions ou besoins des services)
DGA Villers	02_Cadre de vie	Animateur réseau culture et patrimoine	IRCANTEC	Administrative	B	Rédacteur	CDD de droit public	L'ARTICLE 3-3, 1° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (Absence de cadres d'emplois de fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Assistant Administratif en charge des redevances incitatives	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public ou stagiaire ou titulaire	Titulaire ou non titulaire selon les dispositions de l'ARTICLE 3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 Modifiée (en attente du recrutement d'un fonctionnaire)
DGA Aunay	Déchet_Recyclable	Adjoint administratif	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	Selon art 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 : pour accroissement temporaire d'activité
DGS	00_Administration	Renfort au service comptabilité	IRCANTEC	Administrative	C	Adjoint administratif	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGS	00_Administration	Agent d'entretien	IRCANTEC	Technique	C	Adjoint technique	CDD de droit public	ARTICLE 3, 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE (accroissement temporaire d'activité)
DGA Villers	06_Enfance-jeunesse	Animateur		Animation		Contrat d'engagement éducatif		CDD de droit privé

III- ARRETES

Arrêté du président
soumettant à enquête
publique le projet de zonage
d'assainissement de la
commune nouvelle Val-d'Arry

Maison de Services Au Public
31 Rue de Vire
Aunay-sur-Odon
14260 Les Monts d'Aunay
Tél : 02 31 77 57 48
Fax : 02 31 97 44 36
E-mail : as.villers.dga@pbi14.fr

Arrêté du Président de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom

ARRETE DU PRESIDENT SOUMETTANT A ENQUETE PUBLIQUE LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAL-D'ARRY

- Vu l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Vu les articles R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n°20171108-23 en date du 8 novembre 2017 autorisant Monsieur le Président à lancer une étude sur le zonage d'assainissement de Val-d'Arry ;
- Vu la délibération de Pré-Bocage Intercom n° 20180926-15 en date du 26 septembre 2018 validant le projet de zonage d'assainissement de Val-d'Arry et approuvant la mise à l'Enquête Publique du dossier ;
- Considérant les pièces du dossier à soumettre à l'Enquête Publique ;
- Vu la décision en date du 11 septembre 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen désignant Monsieur Pierre FERAL en qualité de commissaire enquêteur ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet, date et durée de l'Enquête Publique

Il sera procédé à une Enquête Publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune nouvelle de Val-d'Arry du lundi 29 octobre 2018 au mercredi 5 décembre 2018 inclus.

ARTICLE 2 : Commissaire enquêteur

Monsieur Pierre FERAL, désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 3 : Composition du dossier

Le dossier soumis à Enquête Publique comprend les documents suivants :

- Dossier relatif à la réactualisation du schéma directeur et zonage d'assainissement de la commune de Val-d'Arry,
- Plans relatifs au dossier.

ARTICLE 4 : Lieux de consultation du dossier de l'Enquête Publique

Aux horaires d'ouverture de l'ensemble des sites :

Maison de Services Au Public – Pré-Bocage Intercom

31 Rue de Vire

Aunay-sur-Odon

14260 LES MONTS D'AUNAY

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermé le jeudi après-midi et le vendredi 02 novembre 2018.

Maison de Services Au Public – Pré-Bocage Intercom

Pôle de Villers-Bocage

18 Rue Émile Samson

14310 VILLERS-BOCAGE

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermé le jeudi après-midi et le vendredi 02 novembre 2018.

Mairie déléguée de Le Locheur

Lieu-dit Douet Patra

Le Locheur

14210 VAL-D'ARRY

Horaires d'ouverture : Le mercredi, de 13h à 16h.

Mairie déléguée de Missy

4 Route de Noyers-Bocage

Missy

14210 VAL-D'ARRY

Horaires d'ouverture : Le mardi et vendredi matin, de 10h à 12h / Le jeudi, de 17h à 19h

Mairie déléguée de Noyers-Bocage

Place de l'Église

Noyers-Bocage

14210 VAL-D'ARRY

Horaires d'ouverture : Le lundi, de 10h à 12h (sauf vacances) – Le mardi, de 10h à 12h et de 17h à 18h30 – Le jeudi, de 10h à 12h – Le vendredi de 10h à 12h (sauf vacances)

Mairie déléguée de Tournay-sur-Odon

Lieu-dit Villodon

Tournay-sur-Odon

14310 VAL-D'ARRY

Horaires d'ouverture : Le lundi, de 10h à 12h – Le vendredi, de 15h30 à 18h.

Le dossier est aussi consultable sur le site internet de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom (<http://prebocageintercom.fr/>) et de la commune nouvelle de Val-d'Arry (<http://www.valdarry.fr/>).

ARTICLE 5 : Permanences du Commissaire Enquêteur

Le commissaire enquêteur assurera une permanence afin de recevoir les observations du public écrites ou orales aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 09 novembre 2018 de 17h à 19h à la mairie déléguée de Tournay-sur-Odon
- Jeudi 22 novembre 2018 de 17h à 19h à la mairie déléguée de Missy
- Vendredi 30 novembre 2018 de 17h à 19h à la mairie déléguée de Le Locheur

Date de la réunion publique : Jeudi 15 novembre 2018, à 19h – Salle des fêtes de Tournay-sur-Odon (Val-d'Arry)

ARTICLE 6 : Clôture de l'Enquête Publique

A l'expiration du délai de l'Enquête Publique prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le Président de Pré-Bocage Intercom dans les 30 jours à compter de la clôture de l'Enquête Publique.

Une copie du rapport sera transmise :

- A la Prefecture,
- Au Département du Calvados ;
- A la commune nouvelle de Val-d'Arry ;
- A l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Au Bureau d'Etude « SOGETI INGENIERIE », missionné par la Communauté de communes pour la réalisation du projet d'assainissement.

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public dans les mêmes lieux que la consultation du dossier de l'Enquête Publique (aux horaires d'ouverture de l'ensemble des sites).

ARTICLE 7 : Décision susceptible d'être adoptée au terme de l'Enquête Publique

A l'issue de l'Enquête Publique, le Conseil Communautaire de Pré-Bocage Intercom se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement de la commune nouvelle de Val-d'Arry. Il pourra, au vu des conclusions de l'Enquête Publique, décider s'il y a lieu, d'apporter des modifications au projet.

ARTICLE 8 : Publicité de l'Enquête Publique

Le présent arrêté sera affiché dans les lieux de consultation du dossier de l'Enquête Publique.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités d'exécution de l'Enquête Publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Calvados.

Cet avis sera affiché dans les lieux où le dossier d'Enquête Publique sera consultable.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'Enquête Publique.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour une deuxième insertion.

ARTICLE 9 : Exécution et notification de l'arrêté

Le Président de Pré-Bocage Intercom est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Département du Calvados,
- Monsieur le Maire de la commune nouvelle de Val-d'Arry,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur,
- Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le 10/10/2018, à Les Monts d'Aunay

Le Président,


Gérard LEGUAY



Recueil des Actes Administratifs réglementaires
De Pré-Bocage Intercom

Publication de Pré-Bocage Intercom

Directeur de la publication : M. Gérard LEGUAY,
Président de Pré-Bocage Intercom

Conception rédaction : Service ressources

Imprimé par nos soins